

# Bulletin mensuel des postes et télégraphes



France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1898-05.

- 1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

#### CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

- 2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
- 3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.
- 4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
- **5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.
- 6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.
- 7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter



1898.

 $N^{\circ}$  7.

Nº 5.

# ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

# MAI 1898.

SOMMAIRE. Pa	ages.
CREATIONS de bureaux de poste	462
Créations de réseaux téléphoniques	462
Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques	464
Nomenclature des bureaux télégraphiques	465
Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques par département.	
(N° 500-43.)	467
Franchises télégraphiques	
Nomenclature des bureaux de poste coloniaux	470
Modifications à la liste des bureaux de poste autrichiens	470
Modifications à la liste des bureaux de poste des États-Unis	471
Modifications à la liste des bureaux de poste de la Grande-Bretagne	472
Bâtiments en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer	475
Additions et rectifications au Tarif international des Postes	477
Franchises postales. — Publication d'un 188° supplément au Manuel des franchises postales	
et d'un 10° supplément à l'Annexe à ce Manuel (franchises militaires). Modifications et	
suppressions à opérer auxdits Manuel et Annexe. — Service de l'agent comptable du Trésor	
français à Tunis substitué à celui de la Trésorerie d'armée dans la Régence	477
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la sin du mois de sévrier des années 1898	
et 1897. — France État comparatif des recouvrements effectués à la sin du mois de sévrier des années 1898	485
ETAT comparatif des recouvrements effectués à la sin du mois de sévrier des années 1898	
et 1897. — Algérie	486.
Annotations à porter par les receveurs des Postes aux colonies à leur Carnet n° 1 des abon-	
nements aux journaux	487
Modifications à l'Instruction générale, du 24 février 1894, sur le service intérieur de la	
Caisse nationale d'épargne. (Directeurs, receveurs principaux et comptables des succur-	
sales.)	489].
Modifications à l'Instruction générale, du 28 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse	
nationale d'épargne	492
Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois d'avril	
1898	
FAITS divers	
LISTE des candidats admis à la première section de l'École professionnelle supérieure, en 1898.	496
Dix-nuitième tableau d'avancement de classe. — Promotions	497
Nominations	498
Promotions	
Nominations et mutations,	507

# DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1° BUREAU. — ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

#### Créations d'établissements de facteur-receveur.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS  OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX  ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Finistère		16 novembre 1898. 16 novembre 1898. 12 avril 1898. 12 avril 1898.

Les établissements de factours-receveurs municipaux créés dans les communes de Montignac-Charente (Charente) et de Vendres (Hérault) seront mis en activité, le premier, le 1<sup>er</sup> mai 1898, et, le second, à partir du 16 mai 1898.

La recette municipale des postes créée à Toulouse, rue Bayard, sera mise en activité le 1<sup>er</sup> mai 1898.

La recette municipale des postes d'Orrouy (Oise) est convertie en recette des postes de l'État, à partir du 10 mai 1898.

#### Ouverture de recettes auxiliaires rurales des postes.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES EUREAUX.	DESIGNATION  DES BUREAUX D'ATTAGHE.	DATES DE L'OUVERTURE des bureaux.
CorrèzeJuraLandesCorse	Lamoura (1)	Septmoncel	1 <sup>er</sup> mai 1898. 1 <sup>er</sup> mai 1898.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2° BUREAU. — CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

#### Créations de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	NOMS  DES LOGALITÉS  où les nouveaux réseaux  aloivent  être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES  DES ARRÊTÉS  de  création.
Allier	Montluçon Néris	Cercle de 1,500 mètres de rayon  Idem  Idem  Idem	Idem . Idem .

DÉPARTEMENTS.	NOMS  DES LOGALITÉS  où les nouveaux réseaux  doivent  être installés.	ÉTENDUE des réseaux.	DATES  DES ARRÊTÉS  de  création.
Marne Nord Oise Idem Idem Idem Idem Puy-de-Dôme Charente-Infére Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Ide	Thiers Gémozae Mortagne-sur-Gironde Saint-Georges-de-Didonne Saint-Brieue Mesnil-sur-l'Estrée Bezas Blanquefort Langon La Réole Dax Mont-de-Marsan Laigle Grisy-Suisnes Marlotte Arpajon Saint-Chéron Saint-Leu-Taverny Villiers-le-Bel Montmerency Enghien Devil Épinal Orléans Dijon Asnières	Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem	Idem.  23 avril 1898.  Idem.  18 avril 1898.  31 mars 1898.  Idem.  18 avril 1898.  4 mai 1898.  6 mai 1898.  6 mai 1898.  Idem.  3 février 1898.  Idem.  14 février 1898.  19 mars 1898.  11 mars 1898.  14 février 1898.

<sup>(1)</sup> L'étendue du réseau de Saint-Leu-Taverny ne peut s'étendre en dehers du territoire de cette localité.

Par arrêté du 14 février 1898, le réseau téléphonique de Sedan est compris dans le groupe de Mézières-Charleville.

Par arrêté du 14 février 1898, le réseau téléphonique d'Etrœungt est compris dans le groupe de Fourmies.

Par arrêté en date du 14 février 1898, les réseaux d'Avize, Cramant, Hautvillers, Marcuil et Le Mesnil-sur-Oger sont compris dans le gooupe d'Épernay.

Par arrêté du 13 avril 1898, le réseau de Graville Sainte-Honorine est compris dans le groupe du Havre.

<sup>· (2)</sup> L'étenduc du réseau de Sartrouville ne peut s'étendre en dehors du territoire de cette localité.

<sup>(3)</sup> L'étendue du réseau de Taverny ne peut s'étendre eu dehors du territoire de cette localité.

<sup>(4)</sup> Modification de l'étendue du réseau.

## DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>6</sup> BUREAU. CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

# Ouverture de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATES DE L'OUVERTURE des réseaux.
Ain Isère Marne Menrihe-et-Moselle Charente Eure Indre-et-Loire Pyrénées-Orientales Seine-et-Marne Idem Seine-et-Oise Seine-Inférieure	Lagnieu. Pont-de-Claix. Vienne-le-Château. Bayon. Rouillac. Mesnil-sur-l'Estrée. Langeais. Rivesaltes. La Houssaye. Saint-Mammès. Neuilly-sur-Marne. Graville-Saint-Honorine.	1 er mai 1898. 24 avril 1898. 21 avril 1898. 16 mai 1898. 10 mars 1898. 11 mai 1898. 28 avril 1898. 16 mars 1898. 22 mars 1898. 10 avril 1898. 28 avril 1898.

# Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.

DÉSIGNATION des cincuits.	LONGUEUR des cincuits.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de coupune.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
Lagnieu = Ambérieu	15 395 8 090 62 560 82 040 45 176 15 370 5 843	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2. Cu. 2 m/m. Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2. Idem. Cu. 3 <sup>m</sup> /m. Cu. 2 <sup>m</sup> /m1/2. Fer 3 m/m. Cu. 2 <sup>m</sup> /m1/2. Fer 3 m/m.		21. avril 1898. 21 avril 1898. 24 avril 1898. 1 <sup>61</sup> mai 1898. 20 mai 1898. 16 mars 1898. 10 mars 1898. 21 mars 1898.
Bourg-la-Reine = Sceaux  Rivesaltes = Perpignan  Barentin = Rouen 2° (2)  Paris = Caen	2 115 10 095 19 700	Circuit souterrain. Ca. 3 m/m. Cu. 2m/m1/2. Cu. 4 m/m.		28 mars 1898. 14 mars 1898. 1 <sup>er</sup> janvier 1898. 1 <sup>er</sup> mai 1898.
Caen = Bayeux	50 920 16 571 2 340 13 922 8 251	Cu. 3 m/m. Idem. Cu. 2m/m1/2. Idem. Idem. Idem. Idem. Cu. 4 m/m.	Bureau de Rouen; guérites d'Asnières	1° mai 1898. 28 avril 1898. 28 avril 1898. 10 avril 1898. 4 avril 1898.
Langeais = Tours	24 225 57 691 15 495	Cu. 2 <sup>m/m</sup> 1/2.  Idem. Circuit souterrain.	(Guérite de Ver- sailles), Mantes- sud et Rouen (gué- rite d'Orléans).	10 avril 1898.

<sup>(1)</sup> Circuit constitué au moyen du doublement du sil télégraphique et approprié aux transmissions simultanées.

<sup>(2)</sup> Le circuit Barentin = Rouen 2º est utilisé pour les communications de Barentin. Les circuits «Rouen = Barentin 1º » et «Barentin = Yvetot » constituent un circuit direct «Rouen = Yvetot ».

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — l'er bureau. — correspondances télégraphiques.

#### Nomenclature des bureaux télégraphiques.

#### 1° Ouvertures.

Barret-le-Bas M Hautes-Alpes.	Pernay M. RG Indre-et Loire.
Bonnes M. RG Vienne.	Pouilly M Meuse.
Caunette (La) M Hérault.	Pouzac M. RG Hautes-Pyrénées.
Champagnac M. Z. RG. Haute-Loire.	Reguiny M Morbihan.
Domérat M. Z Allier.	Rocamadour M. RG. Lot.
Drancy M. RG Seine.	Roqueseuil M. RG Aude.
Echandelys M Puy de-Dôme.	Septèmes M. M. RG Bouches-du-Rhône
Gastins MT. RG Seine-et-Marne.	Saint-Florent-des-Bois Vendée.
Happonvilliers M. ⊠RG. Eure-et-Loir.	M. RG.
Jard M. RG Vendée.	Saint-Germain-sur-Hle Ille-et-Vilaine.
Longeville M Vendée.	M.
Jussac M Cantal.	Villeneuve M Basses-Alpes.
Médréac M. ⊠ Ille-et-Vilaine.	Villeneuve-de-Duras M. Lot-et-Garonne.
Ota M. 🖂 Corse.	RG.
Padern M. RG Aude.	
	•

#### 2° Sémaphore.

Cap-Ferret Sém. 2 kil. Gironde.

#### 3° Écluse.

Braye-en-Laonnois Ec. 2 kil. Aisne.

#### 4° Bureau d'intérêt privé.

La Brasserie IP (1) Vienne.

(t) Relié au bureau de Montmorillon pour la correspondance de M. Pillet et du personnel de la Brasserie.

#### Modifications.

Page	55. A l'article : Canaules-Saint-Nazaire, Gard, etc. Substituer : Canaules-Saint- Nazaire K. Gard.
	64. ————: Champagnac M. 🖂. RG. Haute-Loire, lire: Champagnac ou Champagnac-le-Vieux M. 🖂. RG, Haute-Loire.
	92. — : Debrousseville, VK. Oran; substituer : Debrousseville, K. Oran.
	95. — : Domérat, 2 kil. Allier; substituer : Domérat. V. Allier.
	95. ——— : Dompierre. M. 😹. RG. Charente-Inférieure; substituer : Dompierre-sur-Mer. M. 😹. RG. Charente-Inférieure.
	143. Inscrire à son ordre alphabétique : la Caunette, M. Hérault.

		<del> 400</del>
Page	191.	Modisser comme suit le renvoi (2).
		(2) Relié au bureau de La Fère pour la correspondance du personnel de la sucrerie de Mayot.
<b></b>	23k.	Plongastel-Daoulas, ajonter l'indice (1) et porter le renvoi suivaut au bas de la page.
		(1) Le bureau de Plougastel-Daoulas est ouvert en semaine, du 1er juin au 31 juillet, de 7 heures du matin à 7 heures du soir.
	252.	Rocamadour, 4 kil. Lot; substituer : Rocamadour Gare (3) Lot et mettre au bas de la page le renvoi suivant :
,		(3) La gare de Rocamadour assure la remise par exprès des télégrammes à destination des communes de Miers et d'Alvignac et des localités plus rapprochées d'elle que des autres bureaux télégraphiques.
	272.	Saint-Germain-sur-Ille. K. Ille-et-Vilaine; substituer : Saint-Germain-sur-Ille. V. Ille-et-Vilaine.
	298.	Septêmes 1 kil. Bouches-du-Rhône; substituer : Septêmes. V. Bouches-du- Rhône.
	335.	Wez. Ec. Marne; substituer : Wez. Ec. 2 kil. Marne.
<del></del> .	47.	Ajouter à son ordre alphabétique: Brasserie (En). IP. (5) Vienne et porter au bas de la page le renvoi suivant:  (5) Relié au bereau de Montmorillon pour la correspondance de M. Pillot et du personnel de la brasserie.
		Biffer l'indice R. qui figure à la suite du nom des bureaux suivants :
		Hassen, MT Alger. Eckmühl (c <sup>uc</sup> d'Oran) MT. Oran.  A. MT, Alger. Tavers, MT Loiret.
٠		Inscrire l'indice DP à l'article :
	Geneui	ille. M. 🖂 Doubs.
	-	Ajouter l'indice RG. après le nom des bureaux suivants :
	Grand. Woine	rien M 🖘 Lozère. Salers, M. 🖼 Cantal. Salignac, M. 😹 Dordogne.
		Réouverinces.
	_	de Coëtquidam M <sup>re</sup> (1) Morbihan. ongue. M Pyrénées-Orientales.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1° BUREAU. CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques par département (N° 500-43).

(Direction à donner aux télégrammes.)

#### 1° ADDITIONS.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX correspondants.
BUREAUX TÉL	ÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQTES	MUNICIPAUX.
Allier	Domérat	Montluçon.
Alpes (masses-)	Villeneuve	Manosque.
Alpes (Blaufes-)	· ·	Sisteron.
Aube		Nogent-sur-Seine.
Aude	Padern	Perpignan ( <i>PyrénOr.</i> )
	Roquefeuil	Quillan.
mouches-du-Rebône	Septèmes	Marseille.
.Cantal	Jussac	Aurillac.
Charente	Lesterps	Confolens.
Cher	Buć	Sancerre.
Correze	Turenne	Brive.
Corse	Ota	Vico.
	Génissieux	Romans.
Edrôme	Mirmande	Montélimar.
Eure-et-Roir	Happonvilliers	Nogent-le-Rotrou.
Gironde	Couquèques	Lesparre.
Elerault	Cauneste (La)	Narbonne (Ande).
will a set weeklester a	( Médréac	Montfort-sur-Meu.
Alle-et-Vilaine	Saint-Germain-sur-Ille	Rennes.
Indre-et-Loire	Pernay	Tours.
	{ Fontaine	Grenoble,
Iscre		Voiron.
Kandes	Retjons	. Mont-de-Marsan.

BUREAUX TÉLÉGRAPI	HIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUN	TOTAL (C-il-)
BUREAUX TÉLÉGRAPI		FORD A True / C 1
	1	IGIPAUX. (Sune.)
Loire (Haute-)	Champagnac	Brioude.
Lot I	Rocamadour	Figeac.
Total of Grand-train	Villeneuve-de-Duras	Marmande.
Lot-ct-Garonne	Xaintrailles	Nérac.
Marne I	Pocancy	Châlons.
Meusc I	Pouilly	Stenay.
Morbihan I	Reguiny	Pontivy.
Nièvre	Arleuf	Château-Chinon.
Nord 1	Lambersart	Lille.
Pas-de-Calais	Sallaumines	Lens.
Puy-de-môme	Échandelys	Ambert.
Pyrénées (Basses-)	Urrugne	Saint-Jean-de-Luz.
Pyrénées (Mautes-)	Pozzac	Bagnères-de-Bigorre.
Seine	Drancy	Pantin.
B t	Saint-Ouen-du-Breuil	Rouen.
Seine-Inférieure	Tourville	Fécamp.
B   1	Gastins	Melun.
Seinc-et-Marne	Pontcarre	Lagny.
	Jard	Les Sables-d'Olonne.
	Longeville	Idem.
Vendée	Saint-Florent-des-Bois	La Roche-sur-Yon.
	Saint-Philbert-de-Bouaine	Nantes (Loire-Inférieure).
Wienne	Bonnes	Poitiers.
Wosges	Thiéfosse	Remirement.
AIDE (	DUVERTE À LA TÉLÉGRAPHIE PR	TYPE
WAILE C	SOUTH A DA TEPERMAKHIR NA	
		Vichy.
Allier	Gréchy	Moulins.
	•	Gannat.
		La Pallisse.
ÉCLUSE	OUVERTE À LA TÉLÉGRAPHIE PR	IYÉE.
Aisne	Braye-cn-Laonnois	Soissons.
	POSTE ÉLECTRO-SÉMAPHORIQUE.	•
Gironde	Cap-Ferret	Arcachon.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1 et BUREAU. CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

#### Franchises télégraphiques.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 13 avril 1898, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes à l'état général des franchises télégraphiques, page 45 (ancienne édition) et page 59 (nouvelle édition).

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Substituer à la franchise actuelle des recteurs d'académie la suivante :

Limitée aux communications de services urgentes adressées dans l'étendue de leur ressort académique :

- 1º Aux Ministres;
- 2º Aux préfets;

3° Aux inspecteurs d'Académie;

- 4° Aux proviseurs des lycées et aux principaux des collèges;
- 5° Aux directrices des lycées et des collèges de jeunes filles;
- 6º Aux directeurs et directrices d'écoles normales primaires;
- 7° En outre, les recteurs des Académies de Lille, de Paris et de Grenoble sont autorisés à correspondre respectivement avec les directeurs des écoles professionnelles d'Armentières, de Vierzon et de Voiron.

Page 34 (ancienne édition) et page 40 (nouvelle édition).

Les recteurs d'Académie...

Par suite du changement de dénomination des Directeurs supérieurs du génie, il y a lieu de modifier à l'état général des franchises télégraphiques les indications relatives à la franchise de ces officiers généraux.

Substituer au libellé actuel «Directeurs supérieurs du génie, Directeurs du «génie, le suivant :

Généraux commandant le génie des régions . . . . . . . . Limitée à la correspondance avec le Ministre, le commandant de régions des régions des régions de leurs ordres et réciproquement.

Directeurs du génie........... Limitée à la correspondance avec le Ministre, le commandant de corps d'armée, les chefs de service sous leurs ordres et réciproquement.

Algérie.

Page 41 (ancienne édition) et page 51 (nouvelle édition). Supprimer la dénomination de «Directeurs supérieurs du génie». En vertu d'un arrêté ministériel en date du 23 avril 1898 il y a lieu d'apporter l'addition suivante à l'état général des franchises télégraphiques.

Page 74 (ancienne édition) et page 100 (nouvelle édition).

#### MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Crues des cours d'eau.

Ajouter:

Ingénieur du service hydrométrique en résidence au Blanc (Indre)...... Limitée à la transmission des avis de crues de la Gartempe, au sous-prélet, au maire et au chef de brigade de gendarmerie de Montmorillon, au maire et au chef de brigade de gendarmerie de Saint-Savin et, enfin, aux maires de Maillé, d'Angles, de Vicquet de la Roche-Posay.

Ingénieur du service hydrométrique à Poitiers..... Limitée à la transmission des avis de crues du Clain, au sous-préfet, au maire et au directeur de la manufacture d'armes de Châtellerault, aux maires de Saint-Georges et de Cenon, ainsi qu'aux chefs de brigade de gendarmerie de Clan (par Jaulnay) et de la Tricherie (par Beaumont).

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste coloniaux.

Les agents sont invités à inscrire à son ordre alphabétique, à la liste des bureaux de poste coloniaux qui figure aux pages 535 et suivantes de l'annexe n° 10 au Bulletin mensuel du mois d'août 1896, le bureau de Cholon-Builitay (Cochinchine).

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Modifications à la liste des bureaux de poste autrichiens.

Les agents sont invités à faire suivre du signe T les noms des bureaux de :

Reicheneau a/ Kn (an der Knezna); Schloss-Hauss,

qui figurent à la liste des bureaux de poste autrichiens et qui sont admis à participer au service des mandats télégraphiques internationaux.

# DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Modifications à la liste des bureaux de poste des États-Unis.

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la liste des bureaux de poste des États-Unis.

## 1º Nouveaux bureaux à inscrire.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	ÉTATS.
Algonac	Saint-Clair	Michigan.
Altman		
Avon Park		
Baird	,	
Belmond	Weight	Iowa.,
Bloomfield (Ind.)	Greene	
Bloomfield (Neb.)	Knox	Nebraska:
Bridgeport (Conn.): East Side Sta-		
tion	Fairfield	Connecticut.
Cedarville (Ohio)	Greene	Ohio.
Chandler	Lincoln	Oklahoma.
Chicago, Station nº 77		
Coalgate		
Cœur d'Alene	Kootenai	Idaho.
Delano	Wright	Minnesota.
Detour	Chippewa	Michigan.
Elkland	Tioga	Pennsylvania.
Gainesville (Ga.)	Hall	Georgia.
Haledon		
Humboldt (Tenn.)	Gibson	Tennessee.
- Indianapolis , Station n° 5 (Haugh-		• • •
ville)		
Jupiter		
Keota		•
La Harpe	Hancock	Illinois.
Lumberton	Burlington	New Jersey.
Manville	Providence	Rhode Island.
Massena		
Mena		
Messina	San Bernardino	California.
Miners Mills		Pennsylvania.
Monett	•	
Monroe (lowa)		-
Mount Gilead	•	
New-York, Station S		New-York.
New-York, Station U. (cor. 3rd Ave.		•
and ro3rd St.)		
Paradise	· ·	
Prophetstown		
Provo City	Utah	Utah.
Rayenna (Neb.)	Bulfalo	Nebraska <del>.</del>
Reinbeck	Grundy	lowa.

•	<b></b> 472 <b></b>
Saranac Lake Saybrook Short Hills Smith Center Snohomish Somerville (Tenn.). Susquehanna Sutter Creek Sweetwater Titusville (Fla.). Upper Montclair. Vacaville Waitsburg. Washburn. Washington (Conn.). West Jordan White Castle	Franklin. New-York. McLean Illinois. Essex New Jersey. Smith Kansas. Snohomish Washington. Fayette. Tennessee. Susquehanna Pennsylvania. Amador California. Monroe Tennessee. Brevard Florida. Essex New Jersey. Solano California. Wallawalla Washington. Bayfield Wisconsin. Litchfield Connecticut. Salt Lake Utah.
o Chan	amante da dánominations
2 Ghang	rements de dénominations.
AU LIEU DE:	INSCRIRE:
Ahnapee	Harbor Station.
3°	Bureaux à biffer.
NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS. ÉTATS.
Haughville	

# division de l'exploitation postale. — 3° bureau. correspondance postale étrangère.

Modifications à la liste des bureaux de poste de la Grande-Bretagne.

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la liste des bureaux de poste de la Grande-Bretagne :

## 1° LONDRES.

a) Nouveaux bureaux à ajouter.

NOMS DES BUREAUX.		comtés.
Broad Street, Bloomsbury	W. C. Paddington.	

# 2 GRANDE-BRETAGNE.

# a) Nouveaux bureaux à ajouter.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Arnesby	Leicester.	Pendoylan	Cowbridge.
Banks Road (Birken-		Moreton (Cheshire)	
head).	hire.	Oakenshaw	
Cuddington	Aylesbury.		Durham.
Cwmgwrach		Penn (Staffs)	Wolverhampton.
East Štreet (Horncastle)		Portland Street	Leek.
Ecclesall Road West		Seaton Ross	
Eglwysfach	Glandovey (Car-	Springfields	
	diganshire).	Stafford Street	
Frenchay	Bristol.	Tibberton (Salop)	. <del>-</del> ·
Gentleshaw	Rugeley.	Vaughan Street (Coal-	· - · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Grenoside	Sheffield.	ville).	
Heswall Hill (Heswall).		West Ashby	Horncastle.
Hill Street (Kingswood).		West Cannock (Hednes-	
Little Budworth	Tarporley.	ford).	•
Long Burton	Sherborne.	Wrecclesham	Farnham.
Mere (Cheshire)	Knutsford.	Wood End Road (Er-	Birmingham.
Barry Island	Barry, Glam.	dington).	
Chettle	•	Yorkley	Lydney.
Cwm Penmachno	Bettws-y-Coed,	Porthill	Stoke-on-Trent.
•	Carnarvonshi -	Primrose Hill	Lancaster.
	re.	Rodsley	Gateshead.
Dungeness	<b>.</b>	Sandycroft	Chester.
200		Shotton	Flint.
Eastcote	Pinner Middle	Stanmore Road	Birmingham.
	sex.	Stone (Glos)	Falfield, Glou-
Fox Street	<b>-</b> ∼		cestershire.
Glascote		Streat	
Hulland Ward		Week St. Mary	Stratton, North
Lockeridge	<u>~</u>		Cornwall.
Lower Cathedral Road.		West Ilsley	
Lower Kingswood		Whetstone (Leicester).	
New Boston (Haydock).		Whitworth Road (Gos-	Gosport.
New Road (Chippen-	Chippenham.	port).	
ham).	-	I	

# b) Bureaux à biffer.

NOMS DES BUREAUX.	comtés.	NOMS DES BUREAUX.	COMTES.
Colchester Street High Street (Norman-		Goulceby Bloxwich Road (Willen-	Lincoln. Wolverhampton.
ton.	Yorks.	hall),	,
Rock Street	Bury, Lanc.	Glandovey	Cardiganshire.
Thorne Road	Norwich	Ů	9

# c) Changements et dénominations.

An lieu de:	Inscrire:
Endon, Staffs	Endon, Stoke-on-Trent.
Fittleworth, Pulborough, Sussex	Fittleworth, Sussex.
Melbourne Road, Leicester	Berners Street, Leicester.
Milton (Staff), Staffs	Milton (Staff), Stoke-on-Trent.
Peel Street, Ipswich	Crown Street, Ipswich.
Bridge Place, Worksop	Victoria Square (Worksop), Worksop.
Newborough, Gaerwen, Anglesey	Newborough, Bodorgan, Anglesey.
Port Dinorwic, Bangor	Port Dinorwic, Carnaryonshire.
Western Central District Office, No. 126,	Western Central District Office, New
High Holborn, W.C.	Oxford Street, W.C.
1	

En face de : Horton in Ribblesdale, remplacer : Skripton par : Settle.

## 3° écosse.

# a) Nouveaux bureaux à inscrire.

NOMS DES BUREAUX.		CO	utés.
Broomhill	Glasgow. Oban. Banf.		

# b) Changements de dénominations.

Au tien de :	Inscrire:
Boddam, Peterhead	Boddam, Aberdeen. Carradale, Carradale Pier, Argyllshire. Dunvegan, Inverness. Kingskettle, R., Fifeshire. Toward, Toward Point, Argyllshire.

#### 4° IRLANDE.

## a) Nouveaux bu eaux à inscrire.

NOMS DES BUREAUX. COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX. COMTÉS.
Baldoyle Co. Dublin. Ballysillan Belfast. Lusk Co. Dublin.	Beaufort Co. Kerry.  Dartrey Co. Monaghan.  Glenville Fermoy.

# b) Changements de dénominations.

Au lieu de : Corma Tallow, inscrire ; Corma Waterford.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. -- 3° BUREAU. -- CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

# BÂTIMENTS EN PARTANCE

#### POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réclie du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés a communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs seuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signific steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signific bâtiment à voiles. — C. signific commerce.

UMÉROS	ው ድርብ እ <u>ያ የመተ</u> ለህ ይ	DATES	PORTS	nons .	natune des	CAPITAINES, armateurs
'ordre.	DESTINATIONS.	des départs.	de départ.	des bâtiments.	bâtiments.	ou agents.
l	n A	3	4	5	6	7
	l <sup>er</sup> . — Bâtiments <sub> </sub>		, _	•	,	
1	La Pointe - à - Pitre	5 juin	Le Havre	Normandie	Voilier	H. Auger.
2	Saint-Pierro (Mar- tinique).	5	Idem	Marguerite - Am- baud.	Idem	Ambaud frères.
3	Idem	15	Idem	Saint-Michel	Idem	D. Auger.
4	Cayenne	15	Idem	x	Idem	F. Avril.
, 1	§ 2. — Bâtimei	Jaisant po	artie de l'U	Inion postale (1)	).	v
r r	Antofogosta	1	ı	1	1	I "
2	Arica	1 1	1 '	_		
3	Bahia	1 1	1	Į.	j i	1 -
4 5	Idem	l .		1	1	
ა 6	Buenos-Ayres	1 1	1	i		İ
7	Idem		ţ .	Į.	1	1
8	Gap Haïtien	E .	1	1		
9	Idem	1	l .	1	!	1
10	Garacas	Į !	<b>!</b>		1	
11	Idem	ļ	1	1	<b>.</b>	1
12	Carthagène	1	1	i	ſ	1
13	Idem	1	1	1 .	ł	į
14	Les Cayes	1 "	i	· ·	i	].
15	Ceara	1 "	1	_	i _	Į.
16	Idem	1 "	1	, .	1	1
17	Colon	} "	1			1
18	Coronel	1	1 -	1	1	
10	Coquimbo	30	Idom	Bellagio	Idem	Idem.
19		!	1	1	l	Ch. Tricot.

El aux conditions indiquées par le Tarif international.

			-			
Numéros	_	- DATES	PORTS	NOMS	NATURE	CAPITAINES,
d'ordre.	DESTINATIONS.	des départs.	de départ.	des bâtiments.	des	armateurs
			,	E	bâtiments.	ou agents.
1	2	3	4	0	0	7
		,				
21	Guração	er (uilla)	La Havra	X	Stanman	Ch Triant
22	Goneives		. ~	1.	1	
23	Itacoatiara			•		
24	Jacmel	,	·	. ~		1 <del>-</del>
25	Jérémie			X		
26	La Guayra				1	•
27	Idem			X		
28	Iquique	7	l -	1		Lamport et Holt.
29	Lima.,			Bellagio		
30 .	Maccio	28	Idem	X	Idem	Chargeurs réunis.
31	Manaos		I -	l .		
32	Idem					
33	Maragnan					
34	Idem					
35	Mollendo					1
36	Montevideo		!			1 •
37	Idem		,	1 -		1
38 39	Idem					
40	Idem	6	Idem	Paraonso	Idem	Idem
41				Jérome		
42	Idem	29	Idem	X	ldem	Idem.
43	Paranagua					
44	Pernambuco	•	•		•	
45	Idem					
46	Port-au-Prince					
47	Idem					
48	Port-Limon	4	Idem	Hungaria	Idem	Idem.
49	Progreso	15	Idem	λ	Idem	Idem.
50	Idem	30	Idem	Canadia	Idem	Idem.
51 52	Puerto-Gabello					
53	Puerto-Plata					
54	Rio-de-Janeiro					
55	Idem					
56	Idem					
57	Idem.,	28	ldem	X	Idem	Idem.
58	Rio-Grande-do-Sul.	18	Idem	Carthago	Idem	A. C. de Freitas.
59	Salaverry					
60	Sanchez					
61	Savanilla	•	1		r	
62	Idem	l 1er juillet .	Idem	X	Idem	Idem.
63	Santo-Domingo	յն յան	Idem	Ganadia	Idem	Idem.
64 65	Santos					
66	Idem					
<b>.</b>	Idem					
68	Saint-Thomas					
69	Idem	16	Idem	X	Idem	Idem.
70	Idem					
71	Idem	1 cr juillet :	Idem	X	Idem	Idem.
72	Sao-Paulo,					
73	Idem					
74	Idem					
75	Idem	ı	1	t .	t	•
76	Talcaliuano					
77	Ténérisse					
78	Idem	•	E .	1		
179	Tampico					
80 81	Idem			,	1	1
82	Valparaiso Vera-Cruz					
83	Idem				1	1 .
						,
	AND THE RESERVE AND THE PARTY OF THE PARTY O		) Killy neder witterfliche (12) in Einstelle (4)			

# DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Additions et rectifications au Tarif international des Postes.

Les agents devront apporter les modifications suivantes au Tarif international des Postes:

TABLEAU V. (Suite.)

Entre Beyrouth et Constantinople, inscrire: La Canée.

- TABLEAU VI.

A la suite de Turquie, inscrire:

1	1	.	2	3	4 .	5
	Bureau français de Canée (1	La). :	o centimes	-	Non admis.	Char gé.
		pa	r 300 francs.	:		. 0

Il y a lieu de modifier, comme suit, le tableau IX du Tarif international de postes :

Colonne 8.

A la suite de Nouvelle-Guinée : Stephansort ; ajouter : Friedrich-Wilhelms-hafen.

Il y a lieu d'intercaler le nom de *Hierapetra* entre *Candie* et *Réthymno* parm les bureaux français à l'étranger désignés dans la colonne 1, du tableau IX, du Tarif international des postes (page 116).

# DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4° BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES ET CONTRAVENTIONS.

Franchises postales. — Publication d'un 188° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 10° supplément à l'annexe à ce manuel (franchises militaires). Modifications et suppressions à opérer auxdits manuel et annexe. — Service de l'agent comptable du Trésor français à Tuni: substitué à celui de la Trésorerie d'armée dans la Régence.

Un décret rendu le 13 février 1898 a conféré la franchise postale à la correspondance officielle échangée; sous bandes, entre les sous-intendants militaires, ordonnateurs secondaires, sous-délégataires en Tunisie et l'agent comptable du Trésor français, à Tunis, emploi nouvellement créé par suite de la suppression du service de trésorerie d'armée dans la Régence.

Un second décret en date du 23 avril 1898 a, d'une part, supprimé les franchises postales concédées par décrets des 24 avril et 15 octobre 1889 au payeur général et aux payeurs (ou faisant fonctions) de la brigade d'occupation de la Tunisie et, d'autre part, transféré à l'agent comptable du Trésor français, à Tunis, les immunités de taxes postales dont jouissait ce payeur général.

En conséquence de ces décrets, il y a lieu d'ajouter au Manuel des franchises postales et à son annexe (franchises militaires), les indications figurant aux 188° et 10° suppléments publiés ci-après et d'opérer sur les mêmes documents les modifications et suppressions désignées à la suite de ces suppléments.

#### 188° SUPPLÉMENT AU MANUEL

pages du à controsigner des fran- chiese.  2 2 3 4 Agents consulaires*  Capitaina rapporteur pròs le Gansoil de guerre en Tunisie* des fonctionnaires de dis pare désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.  Agents consulaires*  Capitaina rapporteur pròs le Gansoil de guerre en Tunisie* des finandants  Agents consulaires*  Capitaina rapporteur pròs le Gansoil de guerre en Tunisie* des figgalas de gendamerie en Tunisie* des des désignés des la colonne ci-contre doit être remise en franchise.  Agents consulaires*  Capitaina rapporteur pròs le Gansoil de guerre en Tunisie* des figgalas de gendamerie en Tunisie* des des figgalas de gendamerie en Tunisie* des des désignés des la colonne ci-contre doit être remise en franchise.  Agents consulaires*  Capitaina rapporteur pròs le Gansoil de guerre en Tunisie* des figgalas de gendamerie en Tunisie* des corps militaires en Tunisie* des pastes militaires en Tunisie* des pastes militaires en Tunisie* des pastes militaires en Tunisie* des postes militaires en Tunisie* des Dounnes en Tunisie* des Dounnes en Tunisie* des Contributions diverses en Algérie* des Dounnes en Tunisie* des Contributions diverses en Algérie* des Dounnes en Tunisie* des Contributions diverses en Algérie* des Dounnes en Tunisie* des Dounnes en Tunisie* des Dounnes en Tunisie* des Contributions diverses en Tunisie* des Contributions diverses en Tunisie* des Dounnes en Tunisie* des Dounnes en Tunisie* des Contributions diverses en Tunisie* des Contributions diverses en Tunisie* des Contributions diverses en Tunisie* des Contributions des vulcitaires en Tunisie	INDICA-	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES					
Agents consulaires*  Capitaine rapporteur près le Censeil de guerre en Tunisie de la brigade d'occupation Tunisie*  (In fait dégraphie militaire en Tunisie*  (In génie en Tunisie*  (In la télégraphie militaire en Tunisie*  (In la la télégraphie militaire en Tunisie*  (In la	des pages du Manuel des fran-	à contresigner leur	à indiquer à la colonne 2 du tableau nº 3 du Manuel des franchises.	des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.			
Capitaine rapporteur près le Conseil de guerre en l'unisie*  (d'Etalemajor de la brigade d'occupation Tunisie* de la télégraphie militaire en Tunisie* de la télégraphie militaire en Tunisie* des dépâts de remonte en Tunisie* des postes militaires en Tunisie* des postes militaires en Tunisie* des postes militaires en Tunisie* des Contribuiurs étalements de toutes armés en Tunisie* des Contribuiurs étalements de toutes armés en Tunisie* des Contribuiurs étalements de fouces en Tunisie* des Contribuiurs étalements de fouces en Tunisie* des Dousnes en Tunisie* des Dousnes en Tunisie* des Dousnes en Tunisie* des Dousnes en Tunisie* des Travaux publies en Tunisie* de l'Office postal tunisiens* du pare d'artillerie en Tunisie* de l'Office postal tunisiens* du pare d'artillerie en Tunisie* Général commendant la brigade d'occupation en Tunisie Gérants de l'artillerie et du génie en Tunisie* Greffier du Conseil de guerre en Tunisie* Juges des tribunaux en Tunisie* Juges des tribunaux en Tunisie* Mélecins en chef des hépitaux militaires en Tunisie* of cheffe des services des renseignements en nisie avervice des arenseignements en nisie avervice des arenseignements en nisie de paire, dels mavine de l'État commandent les l'entre en mission*, chefs de service en Tunisie* de plaice judiciaire*  Officiers.	1	2	3	4			
Commandants  Comma				Capitaine rapporteur près le Gonseil de guerre en l'unise*  (d'État-major de la brigade d'occupation en Tunise*  Chefs. du génie en Tunisie*			
Commissaires de police* Consuls*.  Contrêleurs civils.*  de l'artillerie en Tunisie * des Contributions diverses en Algérie * des Douanes en Tunisie * des Douanes en Tunisie * des Douanes en Tunisie * des Pravaux publics en Tunis de l'Office postal tunisien * du génie en Tunisie * du pare d'artillerie en Tunisie * des Travaux publics en Tunis de l'Office postal tunisien * du pare d'artillerie en Tunisie * du pare d'artillerie en Tunisie * Général commandant la brigade d'occupation en Tunisi Gérants de l'artillerie et du génie en Tunisie * Greffier des tribunaux de première instance et de jus de paix * Juges des tribunaux en Tunisie * Juges de paix en Tunisie * Médecins en chef des hôpitaux militaires en Tunisie * Notaires *  d'administration comptables des différ services de la Guerre en Tunisie * en misse * de la marine de l'Etat commandant les l'en missie * de la marine de l'Etat commandant les l'en missie * de la marine de l'Etat commandant les l'en missie * de palice judiciaire *				d'armes en Tunisie*  des brigades de gendarmerie en Tunisie*  des corps militaires en Tunisie*  des dépats de remonte en Tunisie*  des détachements de toutes armes en Tunisie*  militaires des subdivisions en Tunisie*  des postes militaires en Tunisie*			
Agent comptable au Tré- sor français , à Tunis  M (au - dessous de ta 2° accolade).  Fonctionnaires de l'Intendance en Tunisie*.  Général commandant la brigade d'occupation en Tunisie Gérants de l'artillerie et du génie en Tunisie*.  Greffier du Conseil de guerre en Tunisie*.  Greffiers des tribunaux en Tunisie*.  Juges de paix en Tunisie*.  Médecins en chef des hôpitaux militaires en Tunisie*.  Médecins en chef des hôpitaux militaires en Tunisie*.  Médecins en chef des hôpitaux militaires en Tunisie*.  Officiers  Officiers  d'administration comptables des différ services de la Guerre en Tunisie*.  de la marine de l'Etat commandent les la ments en station*.  en mission, chefs de service en Tunisie de palice judiciaire*.				Commissaires de police* Consuls* Contrôleurs civils. *  / de l'artillerie en Tunisie *			
Fonctionnaires de l'Intendance en Tunisie*	27			des Douanes en Tunisie*  Directeurs des Douanes en Tunisie*  généraux. des Finances en Tunisie*  du génie en Tunisie*  de l'Office postal tunisien*  du pare d'artillerie en Tunisie*			
Juges de paix en Tunisie*.  Majors de garnison en Tunisie*.  Médecins en chef des hôpitaux militaires en Tunisie*.  Notaires*.  d'administration comptables des différ services de la Guerre en Tunisie*chefs du service des renseignements en nisie*.  de la marine de l'Etat commandant les l'en mission, chefs de service en Tunisie, de police judiciaire*.				Fonctionnaires de l'Intendance en Tunisie*			
Officiers de la marine de l'État commandant les l'ments en station*	A CONTRACT OF THE PROPERTY OF			Juges de paix en Tunisie*			
	District State of the Control of the			Officiers  de la marine de l'État commandant les bàt ments en station*			

#### DES FRANCHISES POSTALES.

	FORME sous laquelle la GORRESPONDANCE circulant en franchise doit	cinconso dans la valable	ONDISSEMENT, AIPTION OU RESSORT L'étendue duquel correspondance ment contresignée de en franchise.	NUM) de états de circ		DATES DES DÉCISIONS
	être présentée.	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	ministóriolles.
-	5 ************************************	. 6	7 непожинения полительной пол	8- 	9	10
				÷		
	S. B. L. F.	и	Tunisie.	H U	# #	
	L. F. L. F.	tt n	ti ii	n u	H H	
	L. F. L. F.	. // // // // // // // // // // // // //	u g	н	#	
	L. F.	## ###################################	e d	и и 8	n u	
2004	L. F. L. F. L. F.		ti ti	. 21 . 11	# # #	
	L. F. S. B. S. B.	11 **	Tunisia.  Idem.	u u		
	S. B. L. F.	EXECUTIVE EX	Idem.	u u	n n	
	S. B. S. B. S. B.	n n	# # # # # # # # # # # # # # # # # # #	и . н . <b>н</b>	# # #	
	S. B. S. B. L. F.	a a a a a a a a a a a a a a a a a a a	u	n 	n n	Décret du 23 avril
	S. B. L. F. L. F.	<i>a</i>		u 0		/ 1898.
	L. F. L. F.	**************************************	a u	"	u u	
	L. F. L. F.	u. u	t. H	. "	at H	
	S. B. S. B. S. B.	11	Tunisic.	<i>u</i>	# n	
	L. F.	tt E	u u	и с		
	S. B. L. F.	"	Toute la République.	,	-	
-	L. F.	Eritoria de la compansión de la compansi	и	"	a	
	Ь. F. L. F.	- ir	Tunisie.	a a	.,	
	S. B. S. B.		Tunisic.	a a	er .	
.		La control of the con		Name of the last o		

INDI- CATION des	DÉSIGNATI	ON DES FONCT	'IONNAIRES ET DES PERSONNES
pages du Manuel des fran- chises.	autonisés à contresigner lour correspondance de service.	sienes de renvoi à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA GORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
			Percepteurs*
			Procureurs de la République près les tribunaux de pre- mière instance en Tunisie*
			Receveurs  Receveurs    Receveurs   général des finances en Tunisie*
27	Agent comptable du Tré-	M (au-dessous, de	Résident général de France à Tunis*
	sor français, à Tunis.	la 2º accolade).	Secrétaire général du Gouvernement tunisien*
	7 24,4		Sous-intendants militaires, ordonnateurs secondaires, sous- délégataires en Tunisie*
			Trésoriers coloniaux*
			Trésorier général des invalides de la Marine*
			Trésoriers-payeurs et payeurs d'Afrique et de Cochinchine*.
			Trésoriers-payeurs généraux*
		•	Vice-consuls*

#### 10° SUPPLEMENT À L'ANNEXE AU

(FRANCHISES

INDI- GATION	DÉSIGNATI	ON DES FONCT	IONNAIRES ET DES PERSONNES	Ī
des pages du Manuel des fran- chises.	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	signes de nenvoi à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.	
151	Sous - intendants mili - taires, ordonnateurs se- condaires, sous-déléga- taires en Tunisie		Agent comptable du Trésor français à Tunis*	

	FORME sous lequelle la correspondance circulant en franchise	cinconso dans la valable	NDISSEMENT, INITION OU NESSONT l'étendue duquel correspondance nuent contresignée ule en franchise.	NUM I de états de circ	78 .	DATES  DES DÉCISIONS  ministérielles.
` , .	doit être présentée. 5	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux. 8	Pages.	10
	S. B. S. B.	U M	Toute la République.	n a	u .H	
	S. B. S. B. S. B. S. B. S. B.	# # # #	" " " Toute la République,	er v v	# # # #	Décret du 23 avril 1898.
	L. F. L. F. S. B.	n n	и и	r rr	ž.	Décret du 13 févr. 1898.
	S. B. S. B. S. B. S. B.	a u u	" Toute la République. Tunisie.	я s	n n n	Décret du 23 avril 1898.

#### MANUEL DES FRANCHISES POSTALES.

MILITAIRES.)

FORME sous laquelle la connespondance circulant en franchise doit	cinconsci dans l la c valable	NDISSEMENT, RIPTION OU RUSSORT 'étendue duquel orrespondance ment contresignée de en franchise.	des		DATES  DES DÉCISIONS  ministérielles.
étre présentée.	Ancion.	Nouveau. 7	Numéros des tableaux. 8	Pages.	10
S. B.	F		·	u -	Décret du 13 févr. 18 <b>9</b> 8.

# Modifications à opérer au Manuel des franchises postales et à son annexe (franchises militaires).

Biffer le titre «Payeur général de la brigade d'occupation en Tunisie» qui figure en regard des contresignataires ci-dessous désignés et inscrire en regard de ces mêmes contresignataires, à son ordre alphabétique, «Agent comptable du Trésor français à Tunis», ainsi que le signe de renvoi indiqué:

## A. — Manuel des franchises postales.

PAGES	CONTRESIGNATAIRES.	signes de renvoi.
27.	Agents consulaires en Tunisie	M
185.	Commissaires de police en Tunisie	C
205.	Consuls de France en Tunisie	P
200.	Contrôleurs civils en Tunisie	Q
201.	Directeurs des contributions diverses en Algérie	<u> </u>
233.	Directeurs des contributions diverses en Tunisie	ز T
247.	Directeurs des douanes en Tunisie	1). 3
200.	Directeur général des finances en Tunisic	Ď
207.	Directeur général des travaux publics en Tunisie	В
$\frac{291}{310}$	Directeur de l'office postal tunisien	Ď
	Gressiers des tribunaux de première instance et des justices de paix en	
0901	Tunisie	J
49i.	Juges de paix en Tunisie	M
	Juges des tribunaux en Tunisie	$\mathbf{N}$
	Notaires	$\mathbf{C}$
$55\overline{5}$ .	Officiers de la marine de l'État commandant les bâtiments en station	$\mathbf{E}$
555.	Officiers de police judiciaire en Tunisie	F
559.	Payeurs chefs de service de l'Annam et du Tonkin	N
<b>5</b> 59.	Percepteurs	O
63ე.	Présidents des tribunaux en Tunisie	P
655.	Procureur de la République près les tribunaux de première instance en	
	Tunisie	L
	Receveurs des douanes en Tunisie	Q
_	Receveur général des finances en Tunisie	$\mathbf{G}_{\underline{\cdot}}$
671	· ·	r
	Receveurs particuliers des finances	j.
673.		7)
670.	Receveurs des postes en Tunisie	$egin{array}{c} \mathbf{D} \\ \mathbf{M} \end{array}$
, .	Receveur principal des douanes en Tunisie	H H
	Résident général de France à Tunis	11
	Secrétaire général du Gouvernement tunisien	Ų
735.	Trésoriers coloniaux Trésorier général des invalides de la marine	Q R
735	)	10
et	Trésoriers-payeurs généraux	S
73g.	<del>-</del> • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	~
	Trésoriers-payeurs et payeurs d'Afrique et de Cochinchine	Н
	Vice-consuls de France en Tunisie	G
. 750		-

## B. — Annexe au Manuel des franchises postales (franchises militaires).

PAGES	. CONTRESIGNATAIRES.	SIGNES
=+	<del></del> · · · · · · · · · · · · · · · ·	de renvol:
3.	Capitaine rapporteur près le conseil de guerre en Tunisie	. A
7.	Chef d'état-major de la brigade d'occupation en Tunisie	A
ı 5.	Chefs du génie en Tunisie	$\mathbf{A}^{\top}$
. 19.	Chef de la télégraphie militaire en Tunisie	A
19.	Commandants d'armes en Tunisie	$\mathbf{B} = +$
31.	Commandants des brigades de gendarmerie en Tunisie	$\mathbf{C}$
45.	Commandants des corps militaires en Tunisie	A
47.	Commandants des dépôts de remonte en Tunisie	Λ
49.	Commandants des détachements de toutes armes en Tunisie	$\mathbf{A}$
59.	Commandants militaires des subdivisions en Tunisie	$\sim A^{+}$
-59.	Commandants des postes militaires en Tunisie	В
65.	Commandants supérieurs des cercles en Tunisie	]2
73.	Directeur de l'artillerie en Tunisie	$\Lambda$
89.	Directeur du génie en Tunisie	. <b>A</b> .
93.	Directeur du parc d'artillerie en Tunisie	$\Lambda$
	Directeur du service de santé en Tunisie	
	Fonctionnaires de l'intendance en Tunisie	Λ :
	Général commandant la brigade d'occupation, en Tunisie	13
.99.	Gérants de l'artilleric et du génie en Tunisie	C
101.	Greffier du conseil de guerre en Tunisie	. 3
119.	Majors de garnison en Tunisie	Α.
125.	Officiers d'administration comptables des différents services de guerre	
	en Tunisie	Λ.
127.	en Tunisie	<u>A</u> .
133.	Olliciers en mission chefs de service en Tunisie	<b>A</b> .

# Suppressions à opérer au Manuel des franchises postules et à son annexe (franchisés militaires).

Biffer le titre «Payeurs (ou faisant fonctions) de la brigade d'occupation en Tunisie» qui figure en regard des contresignataires ci-après désignés :

# A. — Manuel des franchises postules.

PAGES.

#### CONTRESIGNATAIRES.

	<del></del>
185.	Commissaires de police en Tunisie.
	Consuls de France en Tunisie.
205.	Contrôleurs civils en Tunisie.
283.	Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.
393.	Gressiers des tribunaux de première instance et des justices de paix en Tunisie.
491.	Juges de paix en Tunisie.
	Juges des tribunaux en Tunisie.
	Notaires.
555.	Officiers de la marine de l'État commandant les bâtiments en station.
555.	Officiers de police judiciaire en Tunisie.
639.	Présidents des tribunaux en Tunisie.
	Procureurs de la République près les tribunaux de première instance en Tunisie.
663.	Receveurs des douanes en Tunisie.
	Receveurs des postes en Tunisie.

## B. — Annexe an Manuel des franchises postales (franchises militaires).

3. Capitaine rapporteur près le conseil de guerre en Tunisie.

7. Chef d'état-major de la brigade d'occupation en Tunisie.

-15. Chefs du génie en Tunisie.

19. Chef de la télégraphie militaire en Tunisie.

19. Commandants d'armes en Tunisie.

31. Commandants des brigades de gendarmerie en Tunisie.

45. Commandants des corps militaires en Tunisie.47. Commandants des dépôts de remonte en Tunisie.

49. Commandants des détachements de toutes armes en Tunisie.

59. Commandants militaires des subdivisions en Tunisie.

- 59. Commandants des postes militaires en Tunisie.
- 65. Commandants supérieurs des cercles en Tunisie.

73. Directeur de l'artillerie en Tunisie.

89. Directeur du génie en Tunisie.

- 93. Directeur du parc d'artiflerie en Tunisie.
- 95. Directeur du service de santé en Tunisie.
- 97. Fonctionnaires de l'intendance en Tunisie.
- 99. Général commandant la brigade d'occupation en Tunisie.
- 99. Gérants de l'artiflerie et du génie en Tunisie.
- 101. Greffiers du conseil de guerre en Tunisie.

119. Majors de garnison en Tunisie.

- 125. Officiers d'administration comptables des différents services de guerre en Tunisie.
- 127. Officiers chefs du service des renseignements en Tunisie.

133. Officiers en mission chefs de service en Tunisie.

Supprimer également: 1° page 559 du Manuel des franchises postales, les renvois C, G, H, J, K, M, relatifs aux franchises du payeur général de la brigade d'occupation de Tunisie et des payeurs (ou faisant fonctions) de la brigade d'occupation de Tunisie;

2° Pages 135 et 137 de l'annexe au Manuel des franchises, toutes les indications relatives aux franchises des payeurs de l'armée (ou faisant fonctions) et des agents sous leurs ordres en Tunisie, — des payeurs (ou faisant fonctions) de la brigade d'occupation en Tunisie, — du payeur de la brigade d'occupation en Tunisie.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE. État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de février des années 1898 et 1897.

des Nos	DÉSIGNATION	RECOUVRE		DIFFÉR POUR	.1 🗷
arlieles	DES PRODUITS.	1898.	1897.	Augmentatoni	Diminutions.
	1º POSTES.	fr. e.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
, (	Produit net des taxes des correspon- dances postales. Soldes des comptes		-		
	avec les offices étrangers	13,920,517 33	12,951,058 35	969,458 98	
3	et internationaux	616,507 62 48,782 75	-		
A	Recettes diverses et accidentelles		27,793 92		3,332 51
	Totaux	14,610,269 11	13,611,478 51	1,002,123 11	3,332 51
	2º TÉLÉGRAPHES.	En plus	en 1898	998,79	00 f 60°
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers Remboursements par divers établisse-	2,554,964 97	2,382,852 25	172,112 72	
•	ments du traitement d'agents du ser- vice postal télégraphique, télépho- nique et frais de surveillance Contributions pour droit d'usage et frais	9,540 25	5,996 75	3,543 50	n
7 8	d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé Recettes diverses et accidentelles	1			ı,
	Тотапх	2,581,796 80	2,402,334 71	179,462 09	
	3° téléphones.	En plus	en 1898	179,4621090	
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers	218,336 52 280,713 95	,		
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone Recettes diverses et accidentelles	100 00	1		16 70 167 91
	Totaux	501,642 88	403,887 59	97,939 90	184 61
		En Plus	en 1898	97,75	55129c
32 Sec. 32	RÉ	CAPITULA	TION.		
		MOIS DE FÉVRIER		DIFFÉRENCE	es pour 1898.
		1898.	1897-	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4 5 à 8 9 à 12	Produits postaux	. 2,581,796 80	13,611,478 5 2,402,334 7 403,887 5	1 179,462 0	9 "
	TOTAUX du mois de sévrier Mois antérieurs		16,417,700 8	1 1,279,525 1	3,517 12
	Totaux généraux	35'642,125 04		2 2,587,1124	
			еп 1090	<u> </u>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

# ALGÉRIE.

État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de février des années 1898 et 1897.

Nos des	DÉSIGNATION	RECOUVE DU MOIS DE		i ,	RENCES 1898.
articles	DES PRODUITS.	1898.	1897.	Augmentatons	Diminutions.
	1º POSTES.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. e.
1 }	Produit not des taxes des correspon- dances postales. Solde des comptes avec les offices étrangers	173,635 67	173,723 63	н	87 96
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux	26,852 05	27;999 77	ji .	1,147 72
4	Droits perçus sur les hons de poste Recettes diverses et accidentelles.	137 50 33 00			85 00 116 00
	Totaux	200,658 22	202,094 90	ļi.	1,466 68
	2º TÉLÉGRAPHES.		еп 1898	1,48	36f 68°
5	Produit not des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers Remboursem <sup>1</sup> par divers établissem <sup>1</sup>	89,901 10	92,130 00		2,228 90
6 }	du traitement d'agents du service postal, télégraphique, téléphonique et de frais de surveillance	- <u>u</u>	ų		
8	d'entretion des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé Recettes diverses et accidentelles	3,387 00	1 27 1,001 00		1 27
	TOTAUX	93,288 10	93,131 27	2,387 00	2,230 17
		Ex plus	en 1898	150	31 83°
	3° TÉLÉPHONES.  Produit des conversations télépho-		1		
9	niques. Soldes des comptes avec les	1,610 19	992 34	617 85	
10	Produit des abonnements urbains et interurbains	3,029 00	1,027 56	2,001 44	
11	taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone		59 48		14 35
	TOTAUX		·	<b></b>	.
			en 1898		04194c
and the same of th	RÉ	CAPITULA	-	2,0	
		MOIS DE	FÉVRIER	DIFFÉRENCE	s roun 1898.
ere de la company		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4 5 à 8 9 à 12	Produits postaux	93,288 10	93,131 27	2,387 00	1 1
	Totaux du mois de février Mois antérieurs	1	1		, , ,
	Totaux généraux	Section of the sectio		-	
SAF CT-			en 1898	<u>;</u>	20 <sup>6</sup> 81°

## division de la comptabilité. — 3° bureau. — articles d'argent.

Annotations à porter par les receveurs des Postes aux colonies à leur Carnet n° 1 des abonnements aux journaux.

		and the second	200 (190 (190 (190 190 190 190 190 190 190 190 190 190
	DURÉE	PRIX	
TITRES ET ADRESSES	de	de	
	P,VBONNE-	L'ABON-	OBSERVATIONS.
des journaux, revues of requents.		•	• · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	MENT,	NEMEET.	
	2		
	1	fr. c.	
NOUVEAUX JOU		•	-
Aluminium (L'), l'Or et l'Argent, rue Brunel, nº 26, à Paris	} 1 an	24 00	
Bulletin Algérien et Tunisien, galerie d'Orléans, nº 15, à Paris	} 1 an	8 00	
Bulletin critique, rue Le Gost, nº 4, à Paris	1 an	10 00	
Bulletin de correspondance hellénique, rue Le Gost, nº 4, à Paris	} 1-an	22 00	
Grédit Foncier de France (Le), rue des Capucines, nº 19, à Paris	} 1 an	2 00	
Don Juan , rue Feydeau , nº 18 , à Paris	6 mois	7 00 12 00	•
Droit financier (Le), rue Rossini, nº 1, à Paris	1 an	18 00-	
France judiciaire hebdomadaire (La), rue Soufflot, nº 13, à Paris	} 1 an	18 00	
Journal (Le), rue de Richelieu, nº 100, à Paris	3 mois 6 mois 1 an	10 00 18 00 35 00	
Journal pour tous (Le), rue de Richelieu, nº 100, à Paris.	6 mois	3 50 6 00	
Mode du Journal (La), rue de Richelieu, nº 100, à Paris.	6 mois	1 50 S 00	
Mode du Journal (La), pour les abonnés du Journal	3 mois 6 mois 1 an	1 00 2 00 4 00	
Photo-Revue (édition de luxe), rue d'Assas, nº 118, à Paris	1 an	8 00	
Procès célèbres (Les), rue Soufflot, nº 13, à Paris	1 an	20 00	
Progrès artistique (Le), rue Martel, nº 12, à Paris	3 (0)	15 00	
Réformiste (Le), rue du Mail, nº 18, à Paris	!	5 00	` .
Revue bleue (La), rue des Saints-Pères, nº 19, à Paris	6 mois	20 00 35 00	
Revue blene et Revue scientifique	6 mois	35 00 55 00	
Revue de Droit internationnal et de Législation comparée, rue Soufflot, n° 13, à Paris	1 an	18 00	
<u> </u>	1	1	ι

	DURÉE	PRIX	`.
TITRES ET ADRESSES	de	de	OBCEDA CLITONO
DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	L'ABONNE-	PARON-	OBSERVATIONS
	MENT.	NEMENT.	
	2	3	
•	.	fr. c.	l
NOUVEAUX JOURNA	ux. (Suite	<u>.</u> )	
Revue de la Société des études historiques, rue Le Gost, nº à à Paris	i, } 1 an	8 00	
Revue générale de la Législation et de la Jurisprudence d France et à l'Étranger, rue Le Gost, nº 4, à Paris	$\begin{bmatrix} n \\ 1 & \text{an} \dots \end{bmatrix}$	18 00	_
Revue internationale des Assurances, rue Le Gost, nº 4, Paris	à } 1 an	25 00	
Revue scientifique (La), rue des Saints-Pères, n° 19, Paris	à 6 mois	.20 00 30 00	•
Ronue scientifique et Rovue bleue	6 mois	35 00 55 00	
COMPLÉMENT I	E TARIF.		
Yacht (Le), rue de Châteandun, n° 55, à Paris : Abonnements demandés dans les colonies françaises por être servis dans les colonies françaises	.   1 an ir   6 mois	30 00 35 00	
GHANGEMENTS DE TARI	F ET D'AD	RESSE.	
Écho des Mines et de la Métallurgie (L'), rue Brune nº 26, à Paris	l.,} 1 an	40 00	,
Science pour tous (La), rue de la Victoire, nº 41, à Pari	s. 6 mois		
Revue générale des Sciences pures et appliquées, rue Racine nº 3, à Paris		25 00.	
France médicale (La) et Paris médical, rue des Pyramides nº 9, à Paris	; } 1 an	12 00	
Voltaire (Le), rue Chanchat, no ah, à Paris	8 mois 6 mois 1 an	14 00	
CHANGEMENTS	PADRESSE.		
Tabac (Le), passage des Princes, n° 10, à Paris.  Chambre haute (La), à Bourdeaux (Drôme).  Intermédiaire des Chercheurs et Caricux (L'), avenue de Missions catholiques (Les), rue de la Charité, n° 14, à	Wagram , nº .	38 , à Pari	is.

Chambre haute (La), à Bourdeaux (Drôme).

Intermédiaire des Chercheurs et Caricux (L'), avenue de Wagram, n° 38, à Paris.

Missions catholiques (Les), rue de la Charité, n° 14, à Lyon.

Moniteur de la Banque et de la Bourse, rue du Quatre-Septembre, n° 18, à Paris.

Soir (Le), rue Chauchat, n° 24, à Paris.

Soleil (Le), rue de Richelieu, n° 112, à Paris.

#### À BIFFER AU CARNET Nº 1.

1º L'Arlequiu. — 2º L'Avenir des Travailleurs. — 3º Le Bulletin du Crédit. — 4º La Chronique judiciaire. — 5º Confiscurs, Pâtissiers et Chocolatiers (Le Journal des). — 6º L'Industrie moderne. — 7º La Liberté de Scine-et-Marne. — 8º Le Monde militaire. — 9º Le petit Electricien illustré. — 10º Le Postillon de Scine-et-Oise. — 11º Revue de comptabilité et de jurisprudence. — 12º Le Salut, à Carcassonne. — 13º Le Territorial. — 14º La Vie militaire.

#### DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. 1° BUREAU. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.

Modifications à l'Instruction générale, du 24 février 1894, sur le service intérieur de la Caisse nationale d'épargne (directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales).

Article 212. — Remplacer le texte actuel par le texte ci-après:

«212. Sur le vu de la formule n° 17 bis (art. 481), les services de comptes courants de la comptabilité et du 2° bureau passent à l'encre le virement relatif à chacun des reliquats à transférer au compte «Intérêts divers». La préposée du 2° bureau décrit, pour ordre, sans aucuné indication de somme, les décomptes n° 48 sur le bordereau n° 169 et les annexe à ce bordereau.»

Page 110, article 420. — Ajouter un alinéa ainsi conçu:

La préposée de la comptabilité signale au commis dirigeant, qui opère les rectifications nécessaires, toute erreur d'addition, de soustraction ou de report commise par un receveur sur un livret.

Article 429. 1er alinéa, 1re ligne. — Après «le directeur», ajouter « contrôle ».

Même article, même alinéa, 4°, 5°, 6° et 7° lignes. — Au texte actuel, substituer le texte suivant: «(art. 413 et 414). Il décrit sur un bordereau n° 158 blanc (2) les livrets déposés dans les bureaux de son département. Il classe les livrets et les bulletins n° 157 suivant l'ordre d'inscription aux bordereaux n° 158 et il en forme autant de liasses qu'il y a de bordereaux n° 158. Il expédie les livrets, encartés dans les bordereaux n° 158, au caissier et les bulletins n° 157 au teneur du double. Chaque envoi est accompagné d'une étiquette n° 34 p.c. rappelant le nombre des bordereaux n° 158 ou le nombre des bulletins n° 157. Le directeur prend note de l'envoi au registre de la correspondance partante.»

Même article, 2° alinéa, 3° ligne. — Après «Les livrets», ajouter, entre deux

virgules, les mots: « avec les bordereaux n° 158 dûment timbrés ».

À la suite du 2° alinéa, ajouter la phrase suivante «Le caissier rectifie personnellement les erreurs prévues par le dernier alinéa de l'article 420.»

Page 112, inscrire le renvoi (2) Articles 782 à 785.

Article 481. — Substituer le texte suivant au texte actuel :

"Des virements relatifs aux reliquats (art. 157).

reaux n° 17 ou d'extraits (art. 211). A la clôture de la contrebalance complémentaire de janvier, il inscrit les décomptes, suivant l'ordre numérique des livrets, sur une formule n° 17 bis établie par série ou subdivision de série. Il adresse au contrôle une demande de virement n° 37 p.c. tendant à transférer au compte «Intérêts divers» le montant en capitaux et en intérêts anticipés de chacune des formules n° 17 bis; la demande de virement est accompagnée de la formule n° 17 bis et des décomptes n° 48 correspondants.

La section du contrôle (1° bureau, 2° section), après avoir pointé les décomptes sur la formule n° 17 bis et vérifié les additions et les reports, délivre l'autorisation de virement et la transmet pour exécution à l'agent comptable, ainsi que la demande de virement, la formule n° 17 bis et les décomptes n° 48.

«L'agent comptable communique, en même temps que son bordereau n° 11-17 (art. 25), la formule n° 17 bis et les décomptes au 2° bureau, qui lève, pour son usage, une copie de la formule et retient les décomptes (art. 212).

«La formule n° 17 bis est ensuite rattachée à l'autorisation de virement, comme pièce justificative.»

Article 546, 2° alinéa. — Texte nouveau : «Ultérieurement et au retour de cette correspondance portant les renseignements du receveur, le directeur (contrôle) établit une demande de virement n° 13 sexiès et l'autorisation (art. 573) sur formule détachée du carnet à souches n° 13 sexiès. Les autorisations (art. 479) signées par le directeur et enregistrées au carnet n° 32 par le caissier (art. 575 bis) sont remises pour exécution au receveur principal au siège de la succursale. Le directeur conserve au dossier de l'affaire la correspondance n° 26 d. c.»

Page 141, ajouter un article 546 bis ainsi conçu:

«546 bis. — Le contrôle établit en double expédition la formule n° 17 bis dont il s'agit dans l'article 481. Les décomptes n° 48 se rapportant aux séries départementales closes sont inscrits sur la formule n° 17 bis, à la suite des décomptes concernant la série de la succursale et cumulés avec ces derniers, de manière à former un total unique pour la succursale, en capitaux d'une part, et en intérêts anticipés, d'autre part. Toutesois, dans les succursales qui comportent des subdivisions (art. 300), le contrôle dresse une sormule n° 17 bis, en double,

pour chaque subdivision.

«L'autorisation de virement n° 14 sexiès délivrée par le contrôle est passée en écritures par le receveur principal au siège de la succursale, en un seul article, aux bordereaux n° 11 et n° 17. Le timbre-épargne est collé sur le bordereau n° 11 destiné au caissier. Le receveur principal joint au bordereau n° 17 pour le caissier l'autorisation de virement, l'une des formules n° 17 bis et les décomptes n° 48; il joint au bordereau n° 17 pour le teneur la demande de virement et l'autre formule n° 17 bis. Avant de solder les comptes courants désignés sur la formule n° 17 bis, chaque comptable vérifie l'exactitude des inscriptions faites sur ladite formule, des additions et des reports et du montant du virement. L'une des formules n° 17 bis reste à l'appui de l'autorisation de virement comme pièce justificative. Le montant total des reliquats à transférer au compte «Intérêts divers » est notifié en bloc à la Direction centrale, au moyen d'un extrait n° 11 bis établi en double expédition d'après le bordereau n° 11 du receveur principal».

Article 549, 1<sup>er</sup> alinéa. — Terminer l'alinéa par les mots : «Après avoir noté le nom du bureau dans la dernière colonne du bordereau n° 158 à côté de la date du renvoi».

Article 550, dernier alinéa. — Texte nouveau : «Les bordereaux n° 158 originaux classés dans l'ordre chronologique sont mis à l'appui de l'état de répartition».

Article 573. — Ajouter l'alinéa suivant :

"Lorsqu'il s'agit d'un virement d'ordre (art. 555) il n'est fait usage ni de la correspondance n° 26 DC ni du décompte n° 48 blanc; s'il y a lieu d'imputer au compte véritable une opération provisoirement inscrite au compte « Divers », la demande de virement est établie sur formule n° 13 sexiès; dans tous les autres cas, la formule n° 37 DC est employée.

Article 574, 1er alinéa, 2e ligne. — Remplacer les mots «sauf les deux exceptions prévues» par les mots «sauf l'exception prévue».

Article 575 bis nouveau. — «575 bis. — Dans les succursales, tous les virements sont enregistrés par le caissier au carnet n° 32 (art. 948), soit au moment de l'examen des demandes n° 13 sexiès, n° 14 sexiès et n° 14 septiès (lilas), soit, s'il s'agit de demandes établies sur formules n° 37 DC, sur le vu des autorisations que le directeur communique au caissier avant d'adresser le dossier à l'agent comptable (art. 575) ou au receveur principal (art. 546 bis).



«Au retour, le directeur prend note à la souche du carnet n° 13 sexiès ou n° 14 sexiès du numéro d'enregistrement de la demande au carnet n° 32 ».

Article 786, 6° ligne, au lieu de «sauf le cas où» mettre «sauf les cas suivants : 1° la totalité de l'actif en capital est demandée à titre de remboursement partiel et il suffit....»

Terminer l'article par les mots: «2° l'actif du compte courant permet d'accorder les deux tiers au moins de la somme demandée; la section des Remboursements réduit alors le montant de la demande à la totalité de l'avoir du compte en capital, moins un franc, et adresse au bureau payeur les instructions nécessaires».

Article 829. — Mettre un point après les mots «formule n° 13», bisser le reste de la phrase et y substituer : «Le préposé se borne à épingler le télégramme-demande à la 1<sup>re</sup> partie de la formule n° 13, dont la seconde partie scule est servie et reçoit l'empreinte des timbres réglementaires. La même empreinte est en outre apposée sur le télégramme-demande».

Article 952. — Terminer le 1<sup>er</sup> alinéa par les mots: «Il n'est pas établi de formule n° 13. Le numéro d'inscription au carnet n° 32 Å, ainsi que les visas, empreintes de timbres et toutes autres indications sont portés au verso du télégramme demande».

Même article, dernier alinéa. — Supprimer la dernière ligne.

Article 960. — Ajouter l'alinéa suivant : En ce qui concerne les virements don<sup>t</sup> les demandes sont établies sur formules n° 37 DC, le directeur communique en même temps les demandes et les autorisations au caissier qui se borne à les enregistrer au carnet n° 32 (art. n° 948) et à les revêtir de leur numéro d'ordre».

Article 966. — Après les mois «Vu, sans opposition, l'Agent comptable», mettre un point, et substituer au reste de l'article le texte suivant : «La préposée du 2° bureau frappe les mêmes pièces du timbre «Vu, Double des comptes courants» (1). Elle épingle un avis n° 123 bis à l'autorisation lorsque le livret n'a pas été réglé au 31 décembre précédent, et prend note de l'envoi de l'avis, sur le compte courant, dans la forme suivante : avis n° 123 bis le....».

Article 1026 bis nouveau. — «1026 bis. En ce qui concerne les remboursements demandés par télégraphe, le compte est débité sur le vu du télégramme-demande même. Le caissier et le teneur apposent leur visa au verso du télégramme; en outre, chaque comptable porte au-dessous de son visa, après inscription au compte courant du montant du remboursement, la mention suivante : débité . . . . . . (somme en chiffres)».

Page 268. — Ajouter un article 1066 bis ainsi conçu:

«1066 bis. — Le 2° bureau remet à l'agent comptable (section des remboursements) tout livret d'une série marine rempli et remplacé par un nouveau titre (art. 162 de l'Instruction du 24 septembre 1888 sur les succursales navales).

«La section des remboursements envoie à l'avoir-net le livret épuisé, auquel elle joint les deux exemplaires de la demande de livret correspondante revêtus de la mention : «Virement au C/N° (nouveau) pour cause du remplacement du livret n° rempli». Elle classe au lieu et place des exemplaires originaux des copies

portant la même mention.

«A défaut de bordereau F fourni par la succursale navale, le préposé de l'avoir net dresse d'office et transmet à chaque service de comptes courants un bordereau (modèle F) accompagné d'un exemplaire de la demande de livret. Il établit sur formule n° 14 sexiès une demande ayant pour objet le virement sans perte d'intérêt du compte primitif au nouveau compte. L'autorisation de virement est

passée en écritures par l'agent comptable au bordereau n° 11-17. — Le livret an cien reste annexé à la demande de virement.»

Article 1082. — Ajouter un alinéa ainsi conçu:

«La remise du titre de rente au déposant ou à son représentant ou fondé de pouvoir ne peut être faite que dans un bureau de poste de France, d'Algérie ou de Tunisie.»

Page 318, appendice n° 1. — Dans le cadre des opérations, au-dessous de l'inscription «3 mars-Caisse des dépôts, bordereau n° » porter dans les colonnes 1 et 2 la mention «avis n° 123 bis le 2 avril».

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. 1<sup>er</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.

Modifications à l'Instruction générale, du 28 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.

Page 4. A la suite de l'énoncé de la loi du 26 décembre 1892 (addition prescrite par le bulletin de novembre 1894, page 257), ajouter les mots «et qui stipule que les modifications ultérieures du taux de l'intérêt auront lieu par voie de décret».

Article 3, 5° (page 5), après «achat de rente», ajouter les mots «de la revente des titres de rentes appartenant aux déposants.»

Article 55. — Ajouter l'alinéa suivant:

«Dans tous les cas, le receveur retient le premier tivret en échange d'un reçu modèle n° 21 et le joint au bordereau n° 5.»

Article 84. — Ajouter les mots : «L'autorisation du directeur du département est nécessaire pour chaque cas particulier.»

Article 163, 1° alinéa (page 50), remplacer «livret national» par «livret d'une série départementale».

Article 230, 1er alinéa, 2e ligne, biffer «2e bureau».

Article 265, 5° ligne, biffer «2° bureau».

Article 288, 7° (page 91), substituer le texte suivant au texte actuel :

«7° L'indication des procurations et autres pièces justificatives produites par les parties prenantes à l'appui des quittances; le nom du département ou de la succursale d'origine du livret, lorsqu'il s'agit d'un livret étranger au département ou à la succursale dont relève le bureau payeur.»

Article 305. — Ajouter l'alinéa suivant :

«Si le livret appartient à une série close dont les comptes courants ont été transférés au siège d'une succursale, ce livret doit être désigné dans le texte du télégramme par le nom du département indicatif de la série. Exemple :

RP. — Remboursements Toulouse.

Roux Pierre, Haute-Garonne 1450, demande cent vingt francs.

Marseille-Baille.

«Dans le premier exemple, il s'agit du livret n° 231-1450 (série de la succursale de Teulouse); dans le second, il s'agit du livret n° 31-1450 (ancienne série départementale de la Haute-Garonne, dont les comptes; tenus autrefois à Paris, sont tenus depuis le 1<sup>er</sup> avril 1898 par la succursale de Toulouse)».



Page 105, article 337, remplacer le 1er alinéa actuel par le texte suivant :

«Le bureau de poste qui fonctionne au siège de la Caisse nationale d'épargne et qui est dénomné Paris  $n^o$  89 reçoit du public les demandes de remboursement et opère les payements».

Article 338. — A supprimer.

Article 641, 5° ligne, remplacer «registre n° 4» par carnet n° 45 ».

Même article, 6° et 7° lignes, bisser les mots «les nom et prénoms du titulaire».

Article 643, 4° ligne. — Après les mots «le directeur», biffer le reste de la phrase qui sera remplacé par le texte suivant: «conserve l'une des demandes de livret à laquelle il substitue une fiche n° 178, établit un extrait du bordereau n° 5 qu'il certific conforme, et demande à la direction centrale, 1° bureau, 2<sup>me</sup> section, ou à la succursale, un livret bis en indiquant le numéro du premier livret. Au reçu du livret bis, il en remplit la première page (art. 627) et y fait inscriré le premier versement par le receveur principal (art. 636) à qui il communique la demande de livret et l'extrait du bordereau n° 5. Ultérieurement, la demande de livret est envoyée à la Direction centrale ou à la succursale, et l'extrait du bordereau n° 5 classé dans les archives de la direction».

Page 194, ajouter l'article 644 bis ci après:

«644 bis. — Quand un livret à remboursement conditionnel est demandé au nom d'un déposant déjà titulaire d'un livret non conditionnel ou d'un livret soumis à une clause différente de celle qui doit régir le nouveau livret demandé, ce dernier titre est ouvert sous le même numéro que le livret primitif, suivi du mot «bis». Le Directeur se conforme aux dispositions de l'article 643 ou à celles de l'article 644, suivant que le livret primitif appartient ou non à la série affectée au département où le nouveau livret est demandé».

Article 667, 1<sup>er</sup> alinéa, 2° et 3° lignes, biffer les mots «par correspondance sommaire (modèle n° 26 D C)».

Même article, 2° alinéa, après «départements rattachés», mette un point et biffer le reste de la phrase.

Article 683, 1er alinéa (page 208) après «intéressé (art. 677)», mettre un point et biffer le reste de la phrase.

3° alinéa, 3° ligne, biffer « 2° bureau ».

Même article, ajouter le 4° alinéa suivant:

«Le directeur remplace, à l'appui de chaque expédition du bordereau n° 5, la formule n° 34 bis rose par une fiche n° 178 dûment annotée.»

Article 689 (page 210), 6°, 7° et 8° lignes, biffer «2° bureau». Après «nouveau titre», biffer les mots «et, le cas échéant, le montant du versement en numéraire on en bulletins d'épargne sont reproduits». Y substituer «est reproduit».

Article 788, 2° alinéa, 2° ligne, après «sont», mettre «pointés sur le bordereau n° 143».

Même article, ajouter l'alinéa suivant :

«Les bulletins n° 157 non rentrés dans le délai de huit jours sont réclamés».

Article Soo. - Biffer le mot «Puis» au commencement de la dernière phrase.

# DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. 1 EUREAU. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.

Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois d'avril 1898.

Versements reçus de 227,139 déposants, dont 32,125 nou-	- 29.112.151 <sup>f</sup>	98°
Remboursements à 148,612 déposants, dont 32,823,231 21°		·.
Rentes achetées à 473 déposants pour un capital de 550,358 35	33,373,589	56
Excédent de dépenses	4,261,437	-

Nombre de comptes existant au 30 avril 1898 : 2,987,172.

SERVICE CENTRAL. - 2° BUREAU. - PERSONNEL.

#### FAITS DIVERS.

#### ACTES DE PROBITÉ.

- M. Driende, facteur-receveur à Colleret, a restitué à qui de droit un billet de 100 fr. qu'il avait reçu en trop.
- M. Lanar, gardien de bureau à Toulouse-Arnaud-Bernard, a rendu à la personne qui l'avait perdu un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent qu'il avait trouvé dans la rue.
- M. Vican, facteur-releveur de boîtes à Paris, a trouvé dans la salle d'attente du bureau n° 75 un porte-monnaie renfermant la semme de 22 fr. 50, qu'il a remis au receveur.
- M. CLAPIER, facteur-receveur à Dollfusville, a rendu au propriétaire un billet de 3,000 francs trouvé dans un livret de caisse d'épargne.
- M. Devienne, facieur à Condun, ayant trouvé sur la route un ballot de rouennerie d'une valeur de 30 francs environ, l'a déposé au bureau.
- M. Cordier, facteur de ville à Montceau-les-Mines, a restitué à qui de droit un billet de 100 francs qu'il avait reçu en trop en effectuant un recouvrement.
- M. Robert, facteur rural à Issoire, a trouvé, en cours de tournée, un porte monnaic contenant une semme de 20 francs, qu'il a déposé chez l'adjoint de la commune.
- M. Lespinasse, facteur rural à Iguerande, a rendu au légitime propriétaire, en resusant toute récompense, un porte-monnaie contenant 26 sr. 25, trouvé sur la voie publique.
- M. Buffer, jenne facteur des télégraphes à Avignon, a trouvé sur une tablette de la salle d'attente un porteseuille renfermant divers papiers et deux billets de banque de 100 francs.

M. Camus, facteur des télégraphes à Arras, a déposé entre les mains de son receveur un porte-monnaie qui contenait une somme de 23 fr. 60, qu'il venait de trouver en face l'entrée du bureau.

M. Calllaud, facteur local à Cerizay, a rapporté un portefeuille renfermant 450 fr., à un habitant de la commune de Cerizay, que ce dernier avait oublié sur la tablette du guichet.

M. Bonneil, facteur-payeur à Paris n° 6, a remis au receveur une somme de 20 fr. qui lui avait été versée en trop en cours d'opérations qu'il était chargé d'effectuer.

M. Laborde, facteur-tubiste à Paris n° 26, a trouvé sur une tablette de la salle d'attente un porteseuille rensermant un billet de banque de 100 francs, qui a pu être rendu à son propriétaire.

M. Blot, facteur local à Châteauneuf-sur-Sarthe, a fait les démarches nécessaires pour rendre à la personne qui l'avait perdue, une montre en argent qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. Cassagne, facteur des télégraphes à Batna, a remis à son receveur deux billets de banque de 20 francs trouvés par lui dans la salle d'attente.

M. Morter, facteur d'imprimés à la recette principale de la Seine, a rendu au véri table propriétaire un porteseuille contenant une carte d'électeur et un bon de poste de 20 francs, qui avait été perdu sur la voie publique.

M. Saintagne, jeune facteur à Paris n° 92, s'est empressé de déposer entre les mains du receveur une montre en or et une broche ornée de brillants, qu'il avait trouvées dans la rue.

M. Pic, facteur rural à Aumont, a trouvé la somme de 1,350 francs, qui a pa être remise le même jour au légitime propriétaire.

M. Massa, facteur-receveur à Saint-André, a déposé à la mairie un porte-monnaie contenant 22 sr. 55, qu'il avait trouvé sur la route.

M. Tréfol, courrier auxiliaire à Trouville, a remis au receveur un billet de banque de 50 francs qu'il avait trouvé dans la boîte de la gare.

M. Plaghlat, facteur rural à Chevillon, ayant trouvé sur la voie publique une montre en argent, l'a déposée à la mairie.

M. Rivière, gardien de bureau à l'Administration centrale, s'est empressé de rapporter à qui de droit, deux billets de banque de 100 francs qu'il avait trouvés dans un bureau.

#### ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. François, facteur rural à Hénin-Liétard, vient de recevoir une mention honorable du Ministère de l'Intérieur pour avoir maîtrisé un cheval emporté le 25 janvier dernier.

M. IVAN, surveillant chef d'équipe à Paris, a reçu un témoignage officiel de satisfaction de la Préfecture de police pour avoir, le 14 janvier dernier, porté secours à un homme dont les vêtements étaient en feu.

MM. FROISSANT, facteur rural à Tremblay-le-Vicomte, Tépénier, facteur rural à Aillant-sur-Tholon, Monsinion, facteur rural à Clamecy, Cahon, facteur rural à Athies, Godefroy, jeune facteur à Sens, ont arrêté des chevaux emportés.

MM. CHAZALETTE, receveur à Tournon,
Dieuzère, facteur local à Capendu,
CLouc, gardien de bureau à Toulouse RP,
se sont signalés dans des incendies.

M. Desmoulin, commis à la ligne du Nord, a reçu des félicitations du sous-préfet de Pontoise, en raison du sang-froid et du dévouement dont il a fait preuve en portant secours à une femme atteinte par les flammes d'un bidon d'essence minérale.

M. LASSERRE, facteur à Cadouin, a abattu un chien enragé.

M. Anne, facteur rural à Lisieux, a arrêté un malfaiteur poursuivi par des gendarmes et qui, sans son intervention, leur aurait échappé.

MM. Vignes, facteur-receveur à Mérens,

BIGHAMBRE, facteur surveillant à Foix,

LAPATRIE, courrier d'Aix-les-Thermes à Bourg-Madame, ont fait preuve de zèle et d'énergie pour assurer leur service à travers les neiges le 11 mars dernier.

#### SERVICE CENTRAL. — 1er BUREAU. — BUREAU CENTRAL.

Liste des candidats admis à la première section de l'École professionnelle supérieure, en 1898.

Par arrêté du 17 mai 1898, ont été admis à la première section de l'École professionnelle supérieure les agents ci-après désignés, classés sons les n° 1 à 23 et sous le n° 25 de la liste générale à la suite du concours de 1898 :

#### MM.

- 1. Poulaine, commis à Paris-central;
- 2. Dréan, commis à Paris-25;
- 3. Walter, commis à Paris-recette principale;
- 4. DEFLACELLIÈRE, commis à la réception et à la vérification du matériel;
- 5. Mas (F.-E.-I.), commis à Lyon-central;
- 6. Henny, commis à Paris-central;
- 7. Defaye, commis à l'administration centrale. 2° division;
- 8. Sauzède, commis à Paris-17;
- 9. Dugleux, commis à Paris-26;
- 10: Lassenteux, commis à Paris-15;
- . 11. Gellée, commis à Paris-2;
- 12. Mas (P.-J.-J.), commis à Lyon-central;
- 13. FLAMBARD, commis à Paris-central;
- 14. VITTENET, commis à Dijon-central;
- 15. Gille, commis à Paris-Bourse;
- 16. TAILLEMITE, commis à Paris-48;
- 17. Auglair, commis à Paris-central;
- 18. Ayral, commis à Paris-central;
- 19. Dautel, commis à Paris-central;
- 20. Lacharme, commis ambulant à la ligne de Lyon;
- 21. VÉRINE, commis à Lyon-Terreaux;
- 22. MINGELS, commis à Paris-central;
- 23. Bastif, commis à Paris-recette principale;
- 24. Perrix, commis à Paris-recette principale.

En exécution des dispositions de l'article 1et de l'arrèté du 16 décembre 1897 le candidat classé vingt-quatrième a été éliminé comme n'ayant pas obtenu la cote moyenne 9 pour les sciences mathématiques. D'un autre côté, la liste d'admission n'a pu être complétée à 25 noms, faute d'un nombre suffisant de candidats ayant réuni 135 points.

### SERVICE CENTRAL: - 2° BUREAU. - PERSONNEL.

## 18° Tableau d'avancement de classe.

### PROMOTIONS.

GROUPE 1. — En entier.
GROUPE 2. — Idem.

### GROUPE 3.

				7-11-4-4-4-4-12-12-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-
NOMS	,	RÉSIDENCES	TRAITE	EMENTS
DES AGENTS.	GRADES.	OU SERVICES.	Auciens.	NOUVEAUX
MM.		CHOCK TEXTACORPHICATION OF SECURAL MACHINES AND SECURAL MACHINES OF THE SECURITY OF THE SECURI	francs.	francs.
Mouchet	Recev prine	Oran	4,500	5,000
Gouriet	<u> </u>	Sidi-Bel-Abbès	3,500	4,000
Varachand		Issoudun	3,500	4,000
Rozé		· ,	5,000	5,500
		Langres	3,500	4,000
		Pont-Audomer	3,000	$\frac{3,500}{3,500}$
Cailland		Thouars	3,000	3,500
		Paris 57	3,500	4,000
Petit.		Reims Porte-Mars	3,500	4,000
		Vouziers	3,000	3,500
Dupuy		Fontenay-le-Comte	3,500	4,000
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Chef de centre	Toulouse	5,000	5,500
Martinat	de dépôt.	Paris 3	4500	5 000
			4,500	5,000
		Paris 4	4,500	5.000
			4,000	4,500
		Paris 69	4,000	4,500
		Paris 66	4,000	4,500
	_	Paris 43	4,000	4,500
-		Paris 70	4,000	4,500
		Nîmes Gambetta	3,000	3,500
Lemaître		Paris 1	6,000	7,000
		Villefranche de Rouergue.	3,000	3,500
Chazottes			3,500	4,000
Bienvenn	Idam	Alger-Mustapha	3,500	4,000
Bayion	Idom	Montargis	3,500	4,000
		Montceau-les-Mines	3,000	3,500
		Avesnes-sur-Helpe	3,500	4,000
		Lunel	3,000	3,500
Sian	Llam	Granville	3,000	3,500
Pongnoi	Llam	Caen-Singer	3,500	4,000
	1acm	Fontainebleau	3,500	4,000

NOMS	GRADES.	RÉSIDENCES	TRAITEMENTS		
DES AGENTS.		OU SERVICES.	ANGIENS.	NOUVEAUX	
MM.	Park to College the second second to the second of the sec	CONTRACTOR CONTRACTOR OF THE STATE OF THE ST	francs.	francs.	
Duris	Receveur	Port de la Nouvelle	3,000	3,500	
Heugas	Recev. princ	Lille	5,500	6,000	
Delsuc	Receveur	Argenteuil	3,500	4,000	
		Toul	3,500	4,000	
Duru	Idem	Clermont-de-l'Oise	3,500	4,000	
Taguel	Idem	Issoire	3,500	4,000	
		Mascara	3,500.	4,000	
Dugré	Idem	Château-Gontier	3,000	3,500	

GROUPE 4. — En entier.

GROUPE 5. — Idem.

GROUPE 6. — Idem.

SERVICE GENTRAL. — 2° BUREAU. — PERSONNEL.

#### NOMINATIONS.

Par décrets en date du 26 avril 1898, rendus sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

- 1° M. Wünschendorff (Jules-Hippolyte-Eugène), Inspecteur général des Postes et des Télégraphes, est nommé Administrateur des Postes et des Télégraphes, et chargé de la division du matériel et de l'exploitation électrique, en remplacement de M. Raymond, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite;
- 2° M. Teissien de Marguerittes (Eugène-Henri-Marie), Directeur des Postes et des Télégraphes du département de la Seine, est nommé Inspecteur général des Postes et des Télégraphes, en remplacement de M. Morin, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.
- 3° M. Pennin (Jean-Baptiste), Directeur des Postes et des Télégraphes à Toulouse, est chargé des fonctions d'Inspecteur général des Postes et des Télégraphes, en remplacement de M. Wunschendorff, nommé Administrateur.
- 4° M. TREUET (Henri-Désiré), Inspecteur adjoint à l'Inspection générale des Postes et des Télégraphes, chargé par intérim des fonctions d'Inspecteur général, est nommé Directeur des Postes et des Télégraphes du département de la Seine, en remplacement de M. Teissier de Marguerittes, nommé Inspecteur général.

Par arrêté ministériel du 27 avril 1898, rendu sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes;

- 1° Le traitement de M. Wunschendorff (Jules-Hippolyte-Eugène), Administrateur des Postes et des Télégraphes, chargé de la Division du matériel et de l'Exploitation électrique, reste fixé à 12,000 francs.
- 2° Le traitement de M. Teissier de Marguerittes (Eugène-Henri-Marie), Înspecteur général des Postes et des Télégraphes, reste fixé à 12,000 francs.

- 3° Le traitement de M. Perrin (Jean-Baptiste), chargé des fonctions d'Inspecteur général des Postes et des Télégraphes, reste fixé à 10,000 francs.
- 4° Le traitement de M. Treuet (Henri-Désiré), Directeur des Postes et des Télégraphes du département de la Seine, reste fixé à 10,000 francs.

Par décret en date du 6 avril 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

M. SÉLIGMANN LUI (Gustave-Pierre), Inspecteur adjoint à l'Inspection générale des Postes et des Télégraphes, est nommé Directeur adjoint à la Direction des services électriques de la région de Paris, en remplacement de M. Paule-Lafaurie, nommé Directeur des services électriques de la région de Paris.

Par arrêté ministériel du 6 avril 1898, le traitement de M. Séligmann-Lui, Directeur adjoint à la Direction des services électriques de la région de Paris, est fixé à 7,000 francs, à partir du 1er mai 1898.

Par décret en date du 13 avril 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

M. Mio (Louis-Alipe-Ildephonse), chef de bureau à l'Administration centrale des postes et des télégraphes, est nommé Inspecteur adjoint à l'Inspection-générale des postes et des télégraphes, en remplacement de M. Séligmann-Lui, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté ministériel en date du 15 avril 1898, le traitement de M. Mio (Louis-Alipe-Ildefonse), nommé Inspecteur adjoint à l'Inspection générale des postes et des télégraphes, à partir du 1er mai 1898, est porté à 8,000 francs à partir du 1er juin 1898.

Il reste fixé à 7,000 francs jusqu'à cette dernière date.

Par décret en date du 13 avril 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

M. LAFFAILLE (Gabriel), Directeur des Postes et des Télégraphes à Angoulème, est nommé Directeur à Tarbes, en remplacement de M. de Peytes de Montcabrié, retraité.

Par arrêté ministériel en date du 15 avril 1898, le traitement de M. Laffaille, Directeur des Postes et des Télégraphes à Tarbes reste fixé à 5,000 francs à partir du 1er juillet 1898.

Par arrêté ministériel du 15 avril 1898, rendu sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes;

M. HERMAN (Georges-Jean-Baptiste), sous-chef du service central du Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes, traitement 5,000 francs, est chargé, avec son grade et son traitement actuels, des fonctions de chef du 2 Bureau du Service central, en remplacement de M. Mio, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté ministériel du 15 avril 1898, rendu sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes;

M. Barollet (Marie-Ezéchiel-Romain), Inspecteur sédentaire à Bordeaux, traitement 5,000 francs, chargé des fonctions de Directeur à Tarbes, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1898, est chargé, avec son grade et son traitement actuels, à partir de la même date, des fonctions de Directeur à Angoulème, en rempiacement de M. Lafaille, Directeur, nommé à Tarbes.

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU. — PERSONNEL.

## PROMOTIONS.

		<u> </u>	Service of the servic	
NOMS	GRADES.	RÉSIDENCES	TRAITE	MENTS
DES AGENTS.	GIADED.	OU SERVICES.	ANGIERS.	YEAUX.
E CASACTICANA AND AND AND AND AND AND AND AND AND	# ·	AND DESIGNATION OF A SECURITION OF A SECURITIO	francs.	francs.
MM.Fro uin	Fair fanct do	Administration centrale,	· ·	
MINE TO UIII.	•	1 re division, 2° bureau.	5,500	6,000
J. D. Jamana		3° division, 2° bureau	5,000	5,500
	reau.		ŕ	
Chapusot,	Idem	2° division, 5° bureau	5,500	6,000
Montagne	Idem	Caisse d'épargne	5,500	6,000
Renaudet		Idem	5.500	6,000
21	Idem	1re division, 3° bureau	5,000	5,500
Rosier		3° division, 2° bureau	4,000	4,500
Grézel	1dem	1 re division, 3 bureau	3,100	3,500
Nivoix	Idom		3,100	3,500
Prot	Idem	2° division, 4° bureau	4,000	4,500
Perrette	Idem	3° division, 3° bureau	3,500	4.000
Allègre	Idem	Caisse d'épargne	3,100	3,500
Namin	Idem	2° division, 2° bureau	4,000	4,500
Marignac	Idem	1 re division, 1 er bureau	3,100	3,500
Guénin	Idem	Service central, 2° bureau	4,000	4,500
Mallet	Idem	2° division, 5° bureau	2,800	3,100
Belin	Idem	2° division, 5° bureau	2,800	3,100
Magail	Idem	2° division, 4° bureau	2,800	3,100
Delaporte:	1	3° division, 1° bureau	2,800	3,100
Tarbouriech	1	Service central, 2° bureau	2,800	3,100
Jasson	Idem	2° division, 4° bureau	2,800	3,100
Lacroix		3° division, 2° bureau	2,500	2,800
Penot	1	Service central, 2° bureau.	2,800	3,100
Malitourne	1	3° division, 3° bureau	2,800	3,100
Bouffier	L _	1 re division, 4° bureau	2,800	3,100
Colnard	1 _		1	2,500
Ravier	Idem	2° division 3° bureau	2.800	3,100
Carteret	Idem	3º division, 1º bureau	2,800	3,100
Chapeaud	Idem	2° division, 4° bureau	2,500	2,800
Defaye	Idem	2º division, 2º bureau	2,500	2,800
Gallin	Idem	3° division, 3° bureau	2,800	3,100
Dubois	Idem	2º division, 1ºr hureau	2,200	2,500
- Carrier Control		3° division, 1° bureau 2° division, 4° bureau 2° division, 2° bureau 3° division, 3° bureau 2° division, 1° bureau		
<b>1</b> 1	-	•		-

VIII A STATE OF THE STATE OF TH				encontrate en en unital
NOMS	GRADE.	RESIDENCES	TRAITE	MENTS
DES AGENTS.		OU SERVICES.	ANCIENS.	NOU- VEAUX.
,			francs.	francs.
MM. Pouillaude	Rédacteur	3° division, 1° bureau	2,500	2,800
Blache	Idem	Caisse d'épargne		3,100
Fort	Idem	2° division, 2° bureau	2,500	2,800
Cagniard	Idem	1 re division, 2 bureau	2,200	2,500
Robert	Idem	1 re division, 1 er bureau		3,100
Graissac	Idem	1re division, 3° bureau	2,800	3,100
Thebes			1,600	1,700
Marty	Idem	3° division, 2° bureau	1.600	1,700
Donnet	Idem	3° division, 3° bureau	2,400	2,500
Chabanne	Idem	2° division, 4° bureau	1,600	1,700
Galveyrac	Idem	3° division, 1° bureau	1,600	1,700
Fraysse	Idem	2° division, 5° bureau	1,800	1,900
Magnier	Idem	Caisse d'épargne	1,800	1,900
Gocu	Idem	Service central, 2° bureau	1,600	1,700
Chollet	Idem	Service cent., autographie	1,600	1,700
Grillot	Idem	Caisse d'épargne	1,600	1,700
Baltu	Idem	Service central, 2° bureau	2,000	2,100
Speile	Idem	Service central, 1 er bureau	1,600	1,700
Mr. Sorel	Surveillante	3° division, 3° bureau	2,100	2,200
g Esquive	Idem	Caisse d'épargne	1,900	2.000
Mars yeuve Lemercier.	Idem	Idem	1,900	2.000
g Guii10t	Empioyée	3° division, 3° bureau	1,800	1,900
Mile Breton	Idem	Idem	- 1,800	1,900
352 0,0013	!dem.,,,,,	3° division, 2° bureau	1,800	1,900
	10.6m	3° division, 3° bureau	1,800	1,900
Moliba	Idem	Caisse d'épargne	1,700	1.800
Rillon	Idem.,	Idem	1,700	1,800
Tinturion	Idem	Idem	1,700	1,800
M <sup>me</sup> Chalman	Idan	Idem	1,700	1,800
Mile Videcon	Idem	Idem	1,700	1,800
Mmes DIG	Idam	Idem3° bureau	1,700	1,800
Notter	Idam	Coiggo Passania	1,700	1,800
de Latour	Idom	Caisse d'épargne 3° division, 3° bureau	1,700	1,800
Mile Kuntz (M-D-H-	Idam	Idem	1,600	1,700
M.).	'	•	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Jacquillat	Idem	Caisse d'épargne	1,600	1,700
Mr. Hentz	Idem	Idem	1,600	1,700
Priqueler	ldem	Idem	1,600	1,700
Desbordes	Surveillante	Idem	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Touzalin	Employée	3° division, 3° hureau	1,600	1,700
Monnoye	ldem	Idem	1,600	1,700
M <sup>me</sup> veuve Gallet	Auxiliaire	ldem	1,000	R <sup>on</sup> , 1,100

.,	NOMS		RÉSIDENCES	TRAITE	MENTS
. <i>•</i>	DES AGENTS.	GRADES.	ou servi <b>c</b> es.	A NCIENS.	NOU- VEAUX
Kafiliki Tutuk	ನೀನಿ ದಾರವಾಗು ಅಭಿವರ್ಷಗಳ ಪ್ರಾಥಮಿಗಳ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಗಳು ಪ್ರಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಗಳು ಪ್ರಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ಷಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ಷಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರವಾಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ರಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ಷಿಸಿಕೆ ಪ್ರವಾಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ಷಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ಷಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ಷಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ಷಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ಷಿಸಿಕೆ ಪ್ರಿಸಿಕೆ ಪಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ಷಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ಷಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ಷಿಸಿಕೆ ಪ್ರತಿಕ್ಷಿ	fine Brandward being and an in the Control of the C	Resident to the second	francs.	france
M³les	Derny (HJM.).	Employée	3° division, 3° bureau	1,200	1,30
£1. <b>1.</b>	Touplain		Caisse d'épargne	1,300	1,40
	Gemé (MA.)		3° division, 3° bureau	1 1	1,30
	Derny (BHE.).		Idem	1,200	1,30
	Beuzit (CJ.)		Caisse d'épargne	1,200	1,30
	Archambault		3° division, 3° bureau	1,200	1,30
	Radiguet	f I	Caisse d'épargne	1,100	1,20
<b>M</b> mes	Leblond		3° division, 3° bureau	1,200	1,30
	Ballerait	l	Idem	1,100	1,20
	Jacquet	l :	Caisse d'épargne	1,500	1,60
lles	Bouteilhe	Idem	Idem.	1,400	1,50
:	<b>-</b> -	1 - 3	3° division, 3° bureau	1 - 1	1.40
Tmes			Caisse d'épargne	,	1,50
	Bidant	Idem.	Idem	1,300	1,40
			3° division, 3° bureau	1,200	1,30
Tiuc	Lalouette	Idem	Caisse d'épargne	1,400	-1.50
Miles	Galliache	Idem	Idem	. · .	1,40
			3° division, 3° bureau		1,30
			Caisse d'épargne	1,300	1,40
Mmes			Idem	1,200	1,30
			Iden	1,300	1,40
Miles	Reichel	Idem	Idem	1,500	1,60
	Lemaigne	Idem.	Idem	1,400	1,50
Mmc			Idem	1 ' 1	1,30
M Hes	Bélione	ldem	3° division, 3° bureau	1,300	1,40
		1	Caisse d'épargne	1,200	1,30
Ames			Idem	1.200	1,30
	3"			Ron	Kon
	veuve Huchet	Auxiliaire	3° division, 3° bureau	1,000	1,10
	- <u>-</u>		Caisse d'épargne	1,100	1,20
			Idem	1,400	1,50
		L _	3° division, 3° bureau	1 1	1,50
$M^{ m He}$			Idem	1,200	1,30
		1	Caisse d'épargne	1,200	1,30
		1	Idem.	1,500	1,60
Hies			Idem	1,200	1,30
			3° division, 2° bureau	1,200	-1,30
$ m M^{mes}$			3° division, 3° bureau		1,20
		1	Idem	1,200	1,30
		1	Caisse d'épargne	1,300	1,40
Mlles	Bibault	Ideni	Idem	1,400	, 1,50
			Idem	1,400	1,50
$M^{\mathrm{me}}$			Idem	1,300	1,40
$M^{\mathrm{He}}$	Chamusot	Idem	3° division, 3° bureau	• •	1,50
			,	1	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,

NOMS	GRADES.	RÉSIDENCES	TRAITEMENTS		
DES AGENTS.	GRADES.	OU SERVICES.	ANCIENS.	NOU- VEAUX	
	THE STATE OF THE CONTROL OF THE STATE OF THE	TO STATE OF MEDICAL PROPERTY OF THE PROPERTY O	francs.	francs	
Miles Beuzit (AMA.).	Employée	Caisse d'épargne	1,200	1,300	
Lepaurie	Idem.	Idem	1,200	1 .	
veuve Hubert	ldem	13° division. 3° bureau	1,200	1,30	
Perreau	Idem	Idem	1.200	1,30	
Ayard	Idem	Iden	1,400	1,50	
Honeste	ldem	Direction de la Saina	1,200	1,30	
II Marcou	Idem	Caisse d'éparone	1,500	1,60	
Kurty	1dem,	13° division 3° bureau	1,200	1,30	
Beraine	Surveil.princip.	Caisse d'épargne	2,100	2,20	
Aerieu,	idem	13° division, 3° huresu	2,000	2,10	
Ime veuvé Lemaire	Employée	3° division, 2° bureau.	2,000	2,10	
T Cacauit	ldem	Caisse d'épargne	2,000	2,100	
Jorry	Idem	3º division 3º burgan	1,900	2,000	
bille.	Idom	Idem	1,800	1,900	
Vachot	Idom	Idem	1,800	1,900	
Le Seffec	ldem	Caisse d'éngreme	1,800	1,900	
I minarceller [G,][	ldem	Hen 1	1,800	1,900	
	$aeem_{a}$ , $aee$	15" division 3º barroom 1	1,800	1,900	
t excerm	idem	Idem	1,800	1,900	
Demay	Surveillante	Caisse d'épargne	1,800	1,900	
Emenn	Smplovée	1 filem 1	1,500	1,900	
I <sup>mes</sup> Leroi	Idem.	Idem.	1,700	1,800	
Barthélémy)	$dem_{\cdots}$	Idem	1,700	1,800	
Etcvenard	$dem.\dots$	3° division, 2° bureau	1,700	1,800	
Wiarun.,	dem	3° division, 3° bureau	1,700	1,800	
Senction	dem	Idem.	1,700	1,800	
Liquet//	$dem_{*++++}$	Caisso d'énaveno	1,700	1,800	
(IIE.).	dem	idem	1,700	1,800	
[mc veuve Durantis]	dem	Idem	1,700	1 200	
Champdavoine I	dem	idem	1,700	1,800	
(MC.).			1,700	1,000	
nard,	į	Idem	1,600	1,700	
He Giflet	dom	3° division, 3° bureau	TOOD	Tann	
mes Loubet	dom	Caisse d'épargne	1,600	1,700	
Gaudin	dem	Idem	1,600	1,700	
Usclade	dem	Idem	1,600	1,700	
le Leclere	dem.	Idem	1,600	1,700	
mes Dieudonné L	dem.	ldem	1,600	1,700	
veuve Tisserand	dem.	Idem	1,600	1,700	
lle Thurct	dem	3° division, 3° bureau	1,600	1700	
	соны	o division, o dureau	1,600	1,700	

NOMS		RÉSIDENCES	TRAITE	EMENTS
DES ACENTS.	GRADES.	ou services.	ANCIENS.	NOU- VEAUX-
	entropies for the Section of Section (Section Section		francs.	francs.
M <sup>lles</sup> Philippe	Employée	Caisse d'épargne	1,600	1,700
Husson	Idem	Caisse d'épargne	1,300	1,400
M <sup>ine</sup> Gauthier	Idem	Idem	1,300	1.400
		Caisse d'épargne	1 · 1	1.500
Dievre	Idem	Idem	1,400	1.500
Berger.:	Idem	Idem	1,400	1,500
Rousselle (SE.).	Idem	Idem	1,400	1,500
		Idem		1,400
		[Idem	<b>!</b> '	1,600
M <sup>mc</sup> veuve Ollagnier	Idem	Idem	1,300	1,400
M <sup>lle</sup> Farganel	Idem	Idem	1,200	1,300
M <sup>me</sup> veuve Pauly	Idem	Idem	1,200	1,300
Mne Banvaud	Idem	Idem	1,500	1,600
E3 [	•	3° divison, 3° bureau	1	1,200
61	1	Caisse d'épargne	•	$1,300^{'}$
		3° division, 3° bureau		1,100
Vassart	Idem	Caisse d'épargne	1.500	1,600
			Rea,	Ron,
Mmes Lesaffe	Auxiliaire	3° division, 3° bureau	1,200	1,300
		Idem		1,400
Mles Briguier	Idem	Caisse d'épargne	1,500	1,600
Gancel	Idein	Idem	1,400	1,500
Maria Gorce	Idem	Idem	1,400	1,500
		3° division, 3° bureau		1,500
Miles Antoine	Idem	. Idem	1,400	1,500
Mundtweifler (H. M.).	- Idem	. Caisse d'épargne	1,400	1,500
	Idem	.   1dem	1,400	1,500
Ki i		Idem	1 .	1,400
11. 11.	1		Ron,	Ron,
Mmcs venve Dename	Auxiliaire.	. $ _{Idem}$	1	1,100
de Pereii	Idem.	. Idem	1 200	1,300
Di 1		. Idem		1,600
DI P	•	. 3° division, 3° burcau	I	1,300
5		. Caisse d'épargne	I .	1,600
		. Idem	1 '	1,500
E4 1	•	. Idem	I	1,500
		. 3° division, 3° bureau		1,400
		. Caisse d'épargne		1,400
L1 1	•	. Idem	L	1.500
		. Idem	1	1,600
N3 I	L	. Idem		1,500
EN T	1	. Idem	•	1,400
31 5	l .	. Idem	1	1,500
E DE L'OSSRETCHE	. Huem.	. Ettones e i . z	1,.100	1,000
		l		

NOMS	a h i h n n a	RÉSIDENCES	TRAITE	MENTS
DES AGENTS.	GRADES.	OU SERVICES.	ANGIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
		3° division, 3° bureau Caisse d'épargne	$1,200 \\ 1,200$	$1.300 \\ 1.300$
Mine Louvier	Idam	Idem		1,300
		Idem	1,500	1,600
		3° division, 3° bureau	1,000	1,100
e 1		Caisse d'épargne	1,300	1.400
		Idem	1,500	1,600
		3° division, 3° bureau	1,200	1,300
MHe Danous	Idam	Idem	1,200	1,300
		Idem	1,200	1,300
		Idem	1,200	1,500
M <sup>mc</sup> Borda	Idem.	Caisse d'épargne	1,400	1,500
	Llem	Idem		1,300
Winni	Idem	3° division, 3° bureau	1,500	1,600
Cérou	1		1,200	1,300
MM. Brusson	!	Nîmes	7,000	8 000
Sabde	1	Montpellier	5,000	5,500
Boyer		[	l I	7,000
Chevron		Châlons-sur-Marne	5,000	5,500
Rolland		Saint-Brieuc	4,500	5,000
Chabet	_		! · ·	5,000
Lalisse	Idem	Lille	4,000	4,500
Guerville	Inspectingén.	Rouen	5,000	5,500
		Nantes	5,000	5,500
Sabourain	Idem	Direction des services élec- triques.	4,000	4,500
7: I	-	Dijon	4,000	4,500
Pr		Toulouse	5,000	5,500
Paris	Idem	Direction des services élec- triques.	5,000	5,500
Christini	Sous-chef de sec.	Marseille	4,000	4,500
Kuntz	Inspecteur	Vesoul	4,000	4,500
Favrot	1	Direction de la Seine	4,000	4,500
£.i	· •	Marseille	5,000	5,500
i) (	1	Paris R. P	4,000	4,500
		Direction des services élec- triques.	7,000	8,000
Egeley	Chef de section.	Paris R. P	5,000	5,500
hi i	1	Agen	5,000	5,500
1:1	1 *	Télégrammes officiels	4,000	4,500
Rouquette	Inspecteur	Direction de la Seine	5,000	5,500
BI	l	1	l	1

NOMS DES AGENTS.		GRADES.	RÉSIDENCES	TRAITEMENTS		
		GRADES.	OU SERVICES.	ANCIENS.	NOU- VEAUX.	
	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH			francs.	francs.	
MM.	Fourcade	Inspecteur	Direction de la Seine	4,500	5,000	
	Berthe	Sous-chefde sec- tion.	Télégrammes officiels	4,500	5,000	
	Jouette	Idem	Paris, central, télégraphes	4,500	5,000	
	Charvin	Chef	Poste central téléphonique	4,000	4,500	
	. Bouchède	Inspecteur	Auch	4,500	5,000	
	Oudin	Idem	Vérification du matériel	4,000	4,500	
			Digne	6,030	7,000	
: .	Nizery	Iclem	La Roche-sur-Yon	6,000	7,000	
-	Bertheaume	Idem	Caen	6,000	7,000	
			Orléans	6,000	7,000	
	Grillon	Inspecteur	Montpellier	4,500	5,000	
	Lefranc	Idem	Direction de la Seine	4,500	5,000	
			Direction des services élec- triques.		4.500	
	Legros	Inspecteur-ingé- nieur.	Toulouse	4,000	4,500	
	François	Sous-ingénieur.	Nantes	3,000	3,500	
	Lenain	Idem	Lille	2,500	3,000	
	Michaut	Inspecteur	Direction de la Seine	4,500	5,000	
	Mulson	Idem	Bordeaux	4,000	4,500	
	Toussenel	Sous-chefde sec- tion.	Paris R. P.	4,500	5,000	
	Breuil	Idem	Idem	4,500	5,000	
	Baudrillard	Idem	Idem	4,500	5,000	
			Lille	4,000	4,500	
			Vérificat on du matériel.	9,000	10,000	
	Marin	Inspecteur.	Marseille	4,500	5,000	
	Ruff	Idem.	Oran	4,000	4,500	
	Chotin	Idem.	Vérification du matériel	4,000	4,500	
	Huard de la Marre	Idem	Versailles	4,000	· '	
	Dutartre	Idem.	Annecy	$\frac{4,500}{4,500}$	4,500	
	Gros	Idem	Orléans	$\frac{4,300}{4,000}$	$\frac{5,000}{4,500}$	
	Peysson	Sous-chefdesection.	Lyon R. P.	3,500	4,000	
	Maigre		Marseille R. P	3 500	4.004	
	Thiriat	Iden	Lyon, central	3,500	4,000	
	Sourris	Director	Dijon	4,500	5,000	
	Regnauli	Inspectour	Direction des services élec-	8,000	9,000	
		,	friques.	4,500	5,000	
	Manchier	Idem	Limoges	4,000	4,500	
	Déchamp	Idem	Madagascar	$\frac{4,000}{4,500}$	5,000	
	Baboulet	Inspectingén	Lyon	$\frac{4,300}{4,000}$		
	Trouhet	Sous-chefdesec-	Paris, bureau B		4,500	
			~ war, murcau is.,,,,,,,,	3,500	4,000	

(3)

## SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU. — PERSONNEL.

## NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS	SITUA	TION ANCIENNE.		SITUA	TION NOUVELLE.	
MOMB	.]	RÉSIDENCES	TRAITE		RÉSIDENCES	TRAITE
DES AGENTS.	Enades:	o u	1	GRADES.	on ·	
		services	MENTS.	Language of All Angles VI	services.	MENTS.
Market public consistence of the second state of the second secon	** whitestandard the state of t	Sentence of the sent of the se	france.	V. S. C. F. L. S. C. F. S. C.	St. And St. Comments of the Comment	francs
MM. Paillon	Sonsinenart	Mende	3,500	Inspecteur	Mende	4,000
		Office tunisien	3,500	Idem	Office tunisien	4,000
			3,500	i t	Lyon	4,000
		Lyon	-		Albi	4,000
Peytraud	Idem	Albi	3,500	: 1	•	
		Grenoble	3,500	Idem		4,000
Sirdey	Idem	Châlons-sur-Marne.	3,500	Idem		4,000
Baroier	Idem	Bourg	3,500		Bourg	4,000
Bach ré	Idem	Tarbes	3,500	Idem	Tarbes	4,000
Allenne	Idem	Bordeaux	3,500	Idem	Bordeaux	4,000
	!	Montpellier	3,500	Idem	Montpellier	4,000
		Vérificat. et récept.		ldem	Vérificat, et récept.	4,000
,		du matériel.	,		du matériel.	] .
Talkan	Llem	Peitiers	3,500	ldem	Poitiers	4,000
	1			7	Tulle	.1 1
	iaem	Tulle	17,1000	Tresure	A 11ALC-1 - 1 - 1 + 1 + 1 + 1 + 1	1 -,000
Frangue.	,,	75' (01) ]	9 ะกก	5.7	Direct <sup>on</sup> des services	4 000
Reeb	Idem	Directon des services	3,500	idem		4,000
	}	électriques.			électriques.	, ,,,,,
Rivière	Idem	Besançon	3,500	Idem	Besancon	4,000
Beraud	Idem	Idem	3,500	Idem	Idem	
Shettington	Sous-chef	3º div <sup>ou</sup> , 3º burcau.	6,000	Sous-chef	3° divon, 1er bureau.	
Estrade		Direction de la Seine	3,100	Rédacteur	Administr. centeale,	3,100
		(hors cadre).		-	2º division.	1
Deithes	Idem	Idem	2.200	Idem	Idem . :	2,200
	7	Idem'	1 .		Administr. centrale,	
20 0000 00 4 1 1 1 1 1 1 1		10010 7777777	] _,,,,,		3º division.	
Wattabled	Idam	Idem	2,200	Idem	Administr. centrale,	2,200
Watternen	, raem	1	2,200	100/11/11	2º division.	] _,
в , з	F7.	17	9 500	Idem	1	2,500
Boulard	Lacm	Idem	2,350	Riem	I	, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
<u>.</u>			0 -00	<b>,</b> ,	3º division.	9 500
		Idem		3	Idem	
Dabès	. Idem	Administr. centrala,		Idem	Administr, centrale,	2,500
		2° divon, 1er bur.	]		3º divon, 3º bur.	
Mmer veuve Lucas			11	Employee	Administr. centrale,	1,000
		1	'		3" divon, 3° bur.	1
Marignae	. Employéo	3° div n, 3° bureau	1,300	Idem	Direction de la Seine	1,30
Mile Roux		Direction de la Seine	I .	Idem	l _ a	1 7
EL COMMANDE LESS		(hors cadre).	1,000			
Mame C. H'	, <del>  T. t</del>		1 100	1200	Lilam	1,10
Mme Scellier			T	9	Idem	1
MM. Astier	· ·	Inspection générale.	1	1	Idem	1 ~ ~ ~
Pailliere	. Idem	ł .		3	Idem	
Airault	. Idem	Idem	3,100	Idem	Direction des ser	
				i	vices électriques	i
Gramont	. Commis	Poste central des té-	3,100	Idem	Idem	. 3,10
		legraphes.				
Soria		Paris		Expéditionre.	Inspection générale	.] 1.50
		Argenteuil		Idem	Directon des service	s Ron
AGHIUGG	1	111501101111111111111111111111111111111	`		électriques.	s Ron 1,50
Catacat	0	Dinasion dan assesses		Idan	Idem	1,50
Guincet	•	Directen des services	S	ittem	Titem	., 1,00
	liaire.	électriques.	1	1,,	7,	non
Ghevallier		Paris	. ] "	Idem	Idem	. Ron
				•		1,50
Morange	. Facteur	Paris R. P	. 1,000	Idem	Idem	. 1,50
	Idem	Idem	1.000	Idem.	Idem	. 1.50
Pevelit			1 7 7 7 7	1,7	l ra.	
Peyclit	Idem	Idem	. [ ] [14][53	1 Idem	. ! 1@em	
Peyclit		Idem	1,000	Idem	Idem	1.50
Peyclit Maronby Reynaud	. Idem	Idem	. 1,500	Idem	Idem	.   1,50

NOMS	SITU	TION ANCIENNE.		SITU	TION NOUVELLE.	
Des Acents.	GRADES.	RESIDENCES	TRAITE-	GRADES.	RESIDENCES	TRAITE-
		services.	MENTS.	JPANA MITTON TONION	services.	MENTS.
MM. Franjus	Gardien de bureau,	Laon, direction	fr. 1,100	Expédition**.	Laon, direction	fr. 1,500
Barret Puel	Idem	Paris II		Idem Idem	Besançon, direction Carcassonne, direct.	i ' !
Jean-Pierre Paret	1 i	Castelnau-Durban Valensolle	u .	Idem	Bourg, direction Digne, direction	
Cauquetoux		Lamazière-Basse	п	Idem	Privas. direction	1,500
Alphonse	1 3	Mans	4	Idem		• •
Espinosse		Ussel	1	Idem	Guéret Lons-le-Saunier	1,500 1,500
Bleyvie	1 1	Uzerche	l .	2	Orléans	1,500
Jeanne dit Bau- dry.		Saint-Lô	n	i	Suint-Ló	1,500
Henry	•	Kœur-la-Petite	t t	•	Annecy.	1,500
Guidé	E .	Amiens	n u	Idem	Amiens	1,500 $1,500$
quet. Pinard	Aide-méceni-	Rouen , bourse	, n	Idem	Ronen	1,500
Duflet	•	Hattencourt	ı ıı	Idem	Idem	1,500
Fargess	Employée	Tulle		E .	Lyon	
Haton	_ `	Marseille, caisse		1	d'épargue. Marseille, téléphon.	}
MM.Obin	Recevour	d'épargne. St-Maur des-Fossés.	2,700	Receveur	Etampes	3,000
Gides	Idem	Denain		Idem	S'-Maur-des-Fosses.	2,700
Degand	Idem		1		Denain	
M <sup>mo</sup> venve Labie M <sup>11e</sup> Picq	Postulunte re-	Meslay-le-Vidame	1	[ .	Vincelles	1 .
Gondin	Receveuse	Bruch	1,200	Idem	Le Cannet-du-Luc.	1,200
M. Nierle		h _	1	i	Cussy-en-Morvan.	4 - 1
M <sup>mc</sup> Berruct	Dame om-	Paris 93	r	Receveuse	Saint- Maurice- aux-	1,400
M <sup>ile</sup> Robin	płoyéc. Recovouse	Saint- Maurice - aux- Riches-Hommes.		Dame om- ployée.	Riches-Hommes. Paris 93	4
MM. Farges	Commis	1	2,700	1 4 5	Decize	2,700
	Idem		1		Valence-d'Agen	I -
Mmcs Paquotte	Damo om- ployée.	Paris, central	1,300	Receveuse	Saint - Georges - le Gaultier.	1,200
Ponsolle	Receveuse	Gonfaron	1,400	Idem	Montagnac	1,400
M. Vermillère	Receveur	Saint-Félicien	1,400	Receveur	Gonfaron	. 1,400
Mrs. Rice	I	Montagnac		1	Saint-Félicien	
	Idem	Seint-Sauves	1 '	4	La Chaise-Dieu	
MH° Lavignolle	Com aria-	Moulins	1	I _	Izon	1
M. Planté	Bacavente	Neulisc	,		Régny	
		Régny		1	Neulise	I
		Colembert		1 .	Licques	1 '
		Aire-sur-la-Lys			Colembert	1
MM. Estage	Receiveur	St-Julien-en-Gene-	2,000		Bonneville	1
Leygnes	Idem		1,400	Idem	St. Julien- en-Gene vois.	1,600
*		,			Caylux	
		Villeneuve-sur-Lot		L	Isle-sur Sorgne	1
I · I	l .	Conches-en-Ouche.		.1	Goderville	1
		S'-André-de-l'Eure		1	Conches-en Ouche	
r.l	•	Viviers		•	Billom	1
E - Aente Ospseme	1 Injent	manufall.	1,000	I acm	Réalment	. 1,600
[F]	ł	1	J	į	1	ŧ

NOME	Situa	TION ANCIENNE.		SITU	TION NOUVELL I	3.
NOMS  DES AGERTS.	GRADES.	ou	TRAITE-	GRADES.	RÉSIDENCES ou	TRAITE-
		services.			services.	
			fr.	  -		fr.
		Blan,			Montflanquin Constantine Condist	1,400
		Limoges, central Bourg		Receveur	Belley.,	$\begin{bmatrix} 2,000 \\ 3.500 \end{bmatrix}$
Granjon	Idem	Paris R. P	3,300	ldem	Saint - Eticane - Ba- douillère.	3,500
		Moulins		4	Alvis,	•
	1	Foix	3,600 3,600	Receveur	Foix	3,500 3,500
1 L	I	Hazebrouck	1	9	Béthune	1 136
4 1	1	Le Cateau	l	5	Hazebrouck	1.8
Goupé Reaugeois		Arras Amiens R. P		Idem	Le Cateau	1 11
ı) <del>V</del>	i	Paris 86	r	E	Noyon	3 500
		Brignoles		Idem	Relizane	1
		Oran R. P Saint-Martin-l'Ars .		1	Port-de-Piles	
8 <b>1</b>	i	Port-de-Piles	1	Idem	1	
4 I	Dame om-	Direct. de la caisse	1,700		Presles	
Tankana	ployée. Receveuse	nation. d'épargue Presles		Llam	Méry-sur-Oise	1 400
M <sup>11</sup> Caujolle	Idem	La Tour-de-Carol.		Idem	1	
M. Tullcou		Reims R. P		Receveur	Brignoles	2 700
Mmc Morainville		1 · .		Recevouse		
M. Lehoux M <sup>11c</sup> Reynaud	1	Solles-d'Angles Mirabeau		Recevense	1	
KT	. ldcm	Dommartin-s'-Yevre	1 ′	<b>h</b>	1 • •	
Mac venve Mercier	1			Idem		1
M <sup>II</sup> e Jorcin	Ployée. Receveuse	3° div <sup>on</sup> , 3° bur. Aigleblanche		Damo em ployéo.	Administr, centrale	
Mine Guyard	. Idem	Nancras	1,000		Taillebourg	1 1
MII. Vieuille			1.	Idem	Nancras	. 1,200
MM. Laquébe	. Sous-officier.	Lig. de la côte occi	1	6 .	La Tour-de-Carol.	, ,
g Levais	vice mari-	1 ~	1 '	vice mari	- Lignes avant leu - Foint d'attache	
	time.	à Bordeaux.		time.	Marseille.	
Dussouchet	. Idem			Idem	Lig. de la côte occi	1
		et des Antilles, Saint-Nazaure.	"		dentale d'Afrique	'1
Marandet	. Idem	Ligne du Brésil e	3,300	Idem	1	3,300
	· ·	de la Plata,	à		et des Antilles,	à
Fuencies	ldam	Bordeaux     Ligne   du Mexiq	4 2 300	Llam	Saint-Nazaire. Lignes avant for	3 200
Figure 1031	. Jack	et des Antilles,		, Macm	point d'attache	
	1	Saint-Nazaire.			Ma scille.	ĺ.
Rajade	. Idem	Ligne du Bresil	$^{et}_{5}$ 3,300	Idem	Ligne du Mexiqu	
20 E		de la Plata, Bordeaux.	"		et des Antilles, Sairt Nazaire.	a ,
Bruni	. Chef de bri	•	. 3,600	) [ Idem	Ligne du Brésil	et 3,600
en e	gade.				de la Plata,	
Charleroine	Bédactour	. Direction de la Seir	ne 3.100	Idem	Bordeaux.	3.300
E)		Lig. du Nord-Oues	1	. 1	Ligne du Nord	1 .
Vivier	Idem	. Ligne de l'Est	3,000	Com. princ.	. Lig. du Nord-Oue	st 3,000
M1	1	Ligne de Lyon			Ligne de l'Est	1
Guichard	1	.   Paris 26		1	Paris 15	
- <del>C.</del> L.		Paris 77	1 '	l l	· I	<b>I</b> .
1104111400	Idem	. Paris 79	3,390	0	. Paris 77	3.300
<b>₽</b> 4 <b>L</b>	1	Ligne de Lyon Lyon-Terreaux.		. l	Paris R. P	1
a leighoux		. Layon- 1 circuit.	5,55	·	. Lyon, central	3,300
<b>31</b>	i	•	ι	1	İ	i l

NOMS	SITU	ATION ANCIENNE.		SITUATION NOUVELLE.			
		RÉSIDENCES	TRAITE-		RÉSIDENCES	TRAITE	
DES AGENTS.	GRADES.	on .		GRADES.	ou		
	***************************************	Services.	MENTS.		services.	MENTS	
ELE OL LED	<i>~</i> • •		fr.			fr.	
MM.Chassande-Bar		Lyon R. P	3,300	ž , . •	Lyon-Terreoux	3,300	
roz.	cipal.	A	9 900	cipal.	I was D D	8 800	
Beranger Ballion		Annonay			Lyon R. P.	3,300 3,300	
Bellon		Ligne de la Médit.	,	Idem	_ "	3,000	
Boscher		Paris 67	3,000 3,000	£ .	l <b></b>	3,300	
Pette		Nancy, central	3,000	Idem	! _	3,300	
Larnac		Paris 29		Idem		3,300	
Gaussin	1	Paris, central	3,000	Idem	L		
Luquet	<b>!</b>	Lyon, contral	· '	Idem		3,300	
Tourel	Idem	Paris 18	1,800	Commis	Paris, central	1,800	
Besson		Paris 7		Idem	Ligne du Sud-Ouest		
Gieutat	, -· -	Lorient		Idem	_ **	1,500	
Bouteiller		Ligne de l'Ouest	1 '	Idem	Lannion	1,500	
Gagnard		La Rochelle		Idem	•	! -	
Lassaque		Rouen R. P		Idem		1,500	
Patry	Idem	Ligne de l'Est	1,500	Idem	Ligne de la Méditer.	1,500	
Galienne		Paris 49		Idem		1,800	
_		Mantes	ì.	Idem	1 V.		
		Alger, central		Idem	l		
_		Constantine	•	Idem	_	I - ·	
		Epinal, rue Thiers.		Z .	Lyon, central	ı	
		Châlons-sur-Marne.		I	Provins	1	
Soudans	Idem	Ligne de l'Ouest	1,500	Idem	1	Ł .	
					Ministre des co-	1	
			ì I		lonies pour le ser-		
73.1 *	2.3	F	7 500	7	vice du Tonkin.	1 500	
		Ligne de Lyon		9	Ligne de l'Ouest		
Garbal		Ligne du Sud-Ouest		•	Idem	2	
Sarrazznas	i	Evreux	I -		Ligne du Sud-Ouest		
_		Lyon R. P		<b>5</b>	Marseille R. P		
	r ·	En disponibilité		F	Lyon R. P	1,800	
	·	Le Havre, central.		K	Paris, central	3,000	
	1	Nice, central Nice R. P		Idem	1	2,700	
	,	Agen	, ,	3	Paris, central	i	
		Lunéville		Idem		l	
_	1	Paris 18	•	Idem	l	1,500	
	1	Montpellier R. P.		Idem	1	1	
		Cette	1	Idem	Montpellier R. P	1	
		Paris, central		Idem	1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	1	
	1	Tanisie	I -	Idem	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	·	
			-,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	<u> </u>	l'Office tunisien.		
Hivan	Commis	Szint-Étienne R. P.	1 500	Idan	La Pay	3 500	
		A la disposition du					
linguit,	14011	Ministre des co-	1	I acm	1 4115 16. 1	1,000	
		lonies pour la	<b>.</b>	ŀ			
		service de l'Indo-	£	<u> </u>	1		
*1		Chine,		1	1		
Beorg	Idem	Paris 6	3,000	Idem	Paris 20	3.000	
	ľ	Paris 47	1 -	Į.	Paris 6		
Aldebect		Constantine B. P		•	Marseille R. P		
		Marseille, central.		7	Constantine R. P	,	
	I	Libourne	i .	i	Marseille, central		
<u> </u>	ł	Lig. du Nord-Ouest.	1	1	Labourne	į.	
		Ligne du Sud-Ouest	1	P	Ligne du Nord	1	
<b>4</b>	•	Lig. du Nord-Onest	t .		Ligne du Sud-Onest.		
Belmont		Ligne de l'Est		)	Lig. du Nord-Ouest.		
		Ligne du Sud-Ouest		1	Ligne de l'Est	,	
		Mascara		r	Paris R. P		
		Saint-Denis-du Sig.		•	Saïda		
		Paris R. P		L		,	
2	i .		i	E	! "	ı	

NOMS	SITUA	TION ANCIENNE.			TION NOUVELLE.	74 <b>577</b> 78 880
(1(()))		RESIDENCES	TKAITE-	1	RESIDENCES	TRAITI
DES ACENTS.	GRADES.	ou services.	MENTS.	Grades.	ou sorvices.	MENT
gggaarango lagatik maku berrandak 1994.	Entractor and Astronom	GREWRAND COMPANY AND AND ADDRESS OF A	rattizitizizendosa L	www.companies.communical	English representation as an all the Appares	fr.
M Navanat	Commis	Alger, central	fr. 2.100	Commis	Bongie	
Nalin	lilem	Philippeville	3.000	idem	Sétif.	3,000
Didelin		Paris 48		ldem	Constantine R. P	2,100
Bouchet		Viacennes			Ligne du Sud-Oucet	
Thuillier		Péronne			Vincennes	
Soyer		Noyon	:	•	Péronne	1 '
Poyart	,	Enghien	, ,		Noyon	l - '
Milliez	1 _ 1	Paris 17	r		Paris 96	1 . 1
Bouzige	t 1	Ligne du Sud-Ouest	, ,	1	Ligne du Nord	· _ ·
Patte	•	Idem	I ' 1	3	Paris 66	
Collin		Commercy		1	Bar-le-Duc	
Périal		En disponibilité			Besançon R. P	
Gieules	Idem	Peris 36				
Durey	! I	Trouville	1,800	Idem	Paris 36	1,80
Leconite		Le Havre, central.		Idem	Trouville	1,50
Aigueperse		Paris 17	1		Paris R. P	
Rebulet		Vire	Í		Paris 17	
Drapier	ldem	Gournay-en-Bray	1,800	Iden.	Vire	1,80
Thomas	Idem	Montereau	2,100	Idem	Gournay-en-Bray	2,10
Hervier	Idem	Melnn	1,500	Idem	Montereau	1,50
Guyot	ldem	Nouschâteau	1,800	Idem	Melan	1 1,80
Lenetit.	Idem	Boulogne-sur-Mer.	2,100	Idem :	Paris, central	I
		Avignon R. P				
		Nantes R. P			Évreox	
	1	Paris R. P	1		Paris 2	
	L .	Paris 28	1		Paris, 75	
		Paris R. P	1	*		
		Lille R. P				
		Oran B. P		-	Laghouat	
		Laghouat		•	Oran R. P	
		Le Havre, central.				
		Rouen, central (bri- gade de réserve).	1,800			
Lades	Idem	Toulouse R. P	2.700	Idem	Tonlouse, central.	2,70
Barutel	ldem	Paris 98	2.700	Idem	Toulouse B. P	2,70
Daubie	Idera	Peris, central	2.700	Idem	Eninal, the Thiers.	2,70 $2,70$
		Lyon, central				
27.11.121.011.01.11.19		, -, 02, 20, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 1	[ "," "	1	Ministre des co-	4 -
			ĺ	, .	lonies pour le ser-	1
				ž	vice du Tonkin.	•
Gouv.	Idem	Idem	1.500	Idem	•	1
Colin	Idem !	Idem	1,500	Idem	Idem	
Repany.	Idem	Rouen B. P	1.500	Idem	A la disposition de	1.50
			-,		Ministre des co-	
					lonies pour le ser-	
		,	İ	7	vice de la Cochin	Į.
					chine.	1
Lawarde	Idem	Ligne du Nord	1.500	Eldem		1,50
		Vendôme			Idem	1,50
		Melun.		2	1	
		Besangen R. P				1
//			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	4	Ministre des co-	1
				Į.	louies pour le ser	ė.
	1		ļ	¥ 4 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	vice du Conge	
	1			1	français.	
Riboulet	Idem.	Paris 49	1.500	Idem	Idem	1.50
	<b>1</b>	Rouen, bourse	1	7	A la disposition du	
A AIUH	Augue	Transfers Inducation		a reconst.	Ministre des co	
		1			lopies pour le	1
	1	ļ			service du Com	
•		1		t .	hodge.	
•	1,7	[m]	1 300		Paris, central	1 1 80
I amalin des	1 (dom	[ [ [ [ ] ] ] ] የተመለከ	1 4	E 1/10/D1	1 150 big while	

	NOMS	SITUATION ANGIENNE.		SITUATION NOUVELLE.			
				TRAITE-		RÉSIDENCES	TRAITE
	DES AGENTS.	GRADES.	ou services.	MENTS.	GRADES.	ou services.	MENTS
34 (4 mg)		WIND WILLIAM OF STREET		fr.	Exercision WIN		·fr
1M	I. Poupard	Commis	A la disposition du Ministre des co-		Commis	Tours, central	1,800
			lonies pour le ser-				
			vice do l'Indo- Chine.	:			
			Marseille, central	1		Paris, central	
	Burnichon Gayoux		Nevers Paris R. P			Idem	
	Mothes	Idem	Narbonne	1,800	Idem	Paris, central	1,800
			Bayeux		I .	Narbonne	
			Paris R. P Besancon R. P		•	Idem	•
	Pécastaings	Idem	Ligne du Nord	1,500	Idem	Idem	1,500
		1	Paris R. P	1 -	<b>b</b>	Avignon R. P	1
	_	1	Salon	2,100 1,500	1	Arles	1 '
			Paris 7		Idem	Paris, central	1,500
	Dumas	Idem	Paris 2	1,800		Paris 32	
			Paris 32 Niert		Idem	Tours, central	1,500
	Charrier	Idem	Angers R. P	2,400		Niort.	
	Duval	Idem	Saumur	1,500	Idom	Angers R. P	1,500
٤			En disponibilité		£ _	Saumur Lyon R. P. (bri-	
	Larouge	nuem	Paris 89	2,700	Jacom	gado de réserve).	_
			Paris R. P	1	ldem	Paris 89	1,500
			Relizane.		Idem	Gambrai	1
	_	•	Lyon, central Tarbes, direction	1 .	Idem	Relizane	
		1	Évreux	_ `		Villeneuve-sur-Lot.	
		1	Privas		Idem	Même bureau	1
	-	•	Le Havre, central.  Paris, central		Idem	Idem	
		1	Toul	1	Idem	1 • .	· · · · ·
	_		Paris 2	1	Idem	1 + 1	, ·
			Tours, central	1	Idem	1 7 1	
			Lyon, préfecture	,	Idem	] <del>-</del> ,	· · · · ·
	Malbrancq	Idem	Tourcoing	,   =	Idem	Idem	1,50
	•	1 -	Paris 55		Idem	1	
		1 -	Lens	1	Idem	1 - 2	1 -
		<b>I</b>	Neufchâtel-on-Bray		Idem	i • •	1
		· ·	Paris R. P. (h. c.)	1		Idem.,,,,	
			Idem Paris 45		Idem	Idem	1,50
	Caillot		Paris 81		Idem	Idem	1,50
		•	Le Havre, central		1	Idem	
	*		Versailles R. P Neufchâtel-en-Bray		Idem	1	1 '
		I	Chartres	•	Idem	1	1 '
	Thomasson	Idem	Grenoble R. P	. B	Idem	Idem	1 .
	Dugnas	Idem	Clermont - Ferran	d #	Idem	1 7 3	i '
	Lemolt	Idem	R. P.		Idem	7.1	1 ,
	_	i	D eppe		Idem	Idem	. 1,50
	Ricros	. Idem	Paris 67	. "	Idem	(	
	Suin		Lyon-Brotteaux		Idem		· ·
	Hourton	_ •	Laval		Idem	1 + 5	
	Ferrette	. ldem	Toul	. '#	Idem	Idem	1,50
			Paris 7	1	Idem	1 -	
1	Burgant	. Idem	Paris R. P	•	Idem	Idem	1,30

	SITUATION ANCIENNE.		SITU	ATION NOUVELLE		
NOMS	5110			) President		
DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU	TRAITE-	GNADES.	rėsidences ou	TRAITE-
manganamanamanamang bans		services.	MENTS.	The state of the state of the state of	services.	MENTS.
MM. Fauchereau	Quantum ánte	Lyan Parragha	fr.	Commis	Méme burcau	fr. 1,500
		Nantes R. P	" u	Idem	l	1,500
1 ~		Privas	tt	Idem	l .	1 ' 1
Caucanas		Drenx	п	ldem	l .	B 11
	,	Philippeville	ıı	Idem		
Févat		Coulommiers	B	Idem	ì	1 ' 11
Gignoux		Constantine R. P.	¥	Idem	• •	, - 11
Masson	•	Paris 50 Rouen R. P		Idem		1 1
		Paris R. P	" "	Idem		,
Seret		Tours, gare		Idem		4 16
Becquerel		Amieus R. P	и	Idem		1 1
Velay		Lyon R. P	¥	Idem		1,500
Violleau	·	Augers R. P	п	Idem		1,500
Dupont		Lille-Sa nt-Martin	n	Idem		1 11
Perrin		Mirecourt.	В	[dem		!!
Scellos		Paris 49	fi N	Idem Idem	Idem	1,500 $1,500$
		Paris 10	H T	IdemI	77	1 11
II <del>*</del>		Marseille, central	r.	Idem	Idem	1 ' 11
		Dijon	! I	Idem		1 11
		Constantine R. P		Idem		1 H
Astruc	Idem	Paris R. P	U	Idem	Idem	
		Lyon-Guillotière	я	Idem	Idem	1,500
		Fécamp		ldem	Idem	
5	I	Mantes		Idem		1,500
mand,	lacm	Lyon R. P	ti.	laem	Idem	1,500
11	Idem	Nantes	ti	Idem	Idem	1.500
Faure		Le Puy	!	Idem	l <u>.</u> .	L 11
Lhowme		Lille, gare		Idem	l	1 · II
Rossignol	1	Paris 1/1	u u	Idem	ldem	1,500
Brocart			. н	Idem	1	1,500
<b>11</b>		Paris R. P	п.	Idem	•	
Glause		La Fère	fI	Idem	1 _	1,500
Grangier Gourrin		Lille, gare Lyon-Terreaux	" "	Idem	1	1,500 1,500
Le Cocq		Le Havre, central	ľ	Idem	Idem	1 _ ' <b>b</b>
Rora		Paris R. P		Idem	1	
<b>4 I</b>	1	Paris 68	п	Idem	·	
8 3	į.	Paris, central	u	Idem	Idem	1
KI ~	1	Paris 5		Idem	Idem	1 1
Nicolas	1	Saint-Dié		Idem		
9 (		Paris 49	1	1 .	Idem	P = 1
31 <u> </u>	1	Lyon R. P Vendôme		I	Idem	1 1
Ricart Duval	1		1		Idem	1 ' 1
a:	! .	Paris, control	1	1	Idem	
Lugan	1	Versailles R. P	1		Idem	
41 9	1	Paris, central	i		Idem	
Gures	Idem	Paris 10	1	Idem	Idem	1,500
Godefroy	1	Lyon, central	ı		Idem	
Maisonnave  Gures  Godefroy  Bouchard  Douillez  Renard  Roguet  Peretti  Baup  Poirier  Rusé.			1		Idem	-
Douillez	1 '	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		•	Idem	
Renard	1	St-Amand-Montrond   Tours R. P	1	I	Idem	
Peretti	1	I .	1	4	ldem	
Baup	1	1	1	E	Idem	
Poirier	l		1	•	Idem	
Rusć			ŀ		Idem	
Barnéoud	1	•	ļ	Idem	Idem	1,500
Desmurs	Idem	Agen	ıı	Idem	Idem	1,500
Barnéoud Desmurs Marchive	Idem	Angouléme	u	Idem	Idem	. 1,500
i l	I	l	1	i	1	1

nors	SITUATION ANCIENNE.		SITUATION NOUVELLE.			
3.62.10		RESIDENCES	TRAILE-		RESIDENCES	10 D A 71017
dus acetts.	GRADES.	ou		GRADES.	GH	TRAITI
		services.	MENTS.	Š	services.	MENTS
AND THE PROPERTY OF A PROPERTY IN THE PROPERTY OF A PARTY OF THE PROPERTY OF A PARTY OF THE PROPERTY OF A PARTY OF THE PROPERTY OF A PARTY OF THE PROPERTY OF A PARTY OF THE PARTY OF A PAR	EVENTALIZZE ZECZELASTOJE.	ord for the Board the local and a Billion of the Board of	min managa A	an permit Antonio Variation	(12) X TESS REPLY IN TERMS OF THE PROPERTY WORLD	riterante
- Na Ademona	Surveyante	Épinal R. P	fr.	Campia	70 A 1	
~ 1		Reims, porte Mars.	•	•	Même bureau	_
_	1	Angoulême	,		låem	
		Lyon, central	. "	#	Idem	,
Picette	1	Privas	i	ş	ldem	
	,	Calais, principal		,	Idem	
		Versailles R. P	I .		Idem	1,50
		Listo R. P	1	[Idem	Idem	1,50
		Paris 81			Idem	1,50
_		Paris R. P	:	2	ldem	1,50
i		Paris, central	•	<u>L</u>	Idea . ;	1,50
Pourion	_	La Roche-sur-Yon	1	7	!dom	
		Orléaus R. P	1	3	Idem	1,50
Dupont		Lille, gare		•	Idem	1,50
Desconese Rodrigaes		Toulouse R. P , Glermont-de-l'Oise .	1	•	Idem	1 -
-		Remirement		*	Idem	
		Relizane	•	•	Idem	
	l .	Bayeux	1	7	Idem	1
		La Ferté-Macé	•		Idem	
Peyriguey	l .	Bordeaux R. P	1	[	Idem	1,50
Colin		Lyon, central	ì	-	Idem	1 -
Derripon	1	nint-Quentin	1	,	Idem.,	1,50
Picot		Confolens	,	•	Mem	1,50
Ghanve	4	St. Étienne R. P			Minin	
Joyer	Idem	Roubaix	If .		Idem	
Lecenture	Idem	Bordeaux R. P	u .		Rem	1,50
Thibendet	•	Ausonne	1 "		Idems	[1,50]
Le Dà	1	Paris, central	1 -		Idem	1,50
Sémirot	)	Paris 74	1		Idem	
Parque	•		1	•	Idem	
	1	Paris R. P	1	,	Idem.	
		Paris 2	i	•	Ideni	
	1	Dreux	1	E	Iden.	1 .
		Bonifacio	1	Idem	Idem	
	t .	Paris 16	1		Idem	
Yary	•	4 4			Idem	
Eynord	•	I -	1	<b>5</b>	Même service	
Designavo	•	,	•	*	Idem	•
d'Hilly		1 5	1	2	Idem	1
-	Idem	1	3	5	Idem	
Brescon	1	I	1	II.	Idem	1 '
Appaix	1	1 37	•	21	Idem	
	7				Idem	
Cornec	Idem	Idem		•	Idem	
		Idem		ldem	Idem	1,50
		Ligne de l'Est		<b>1</b> .	. Idem	
	•	Ligne de Lyon			Idem	
-7	•	Ligne de l'Est		4	[ ldem	, ,
<b>-</b>	I	Ligne du Sud-Ouest	ſ	•	Idem	1 .
<b>+</b> -	3	Ligne de Lyon		į.	Idem	,
	1	Idem		¥	Iden	
Mierior	Idem	Ligne de la Médi-	- · · · r	Idem	Idem	1,50
ت _ع_ تا ع	17.	terranée.		£ 7.1	17	
		Ligne du Sud-Ouest		5	Idem	1 .
		Ligne de Lyon		- 3	Idem	1 .
	idem	Paris R. P	• 1	Barnumer .	Quimper	•
Bonnon	T.J.	   Tala==:	į	1.1	Idem	ĺ
		Idem		· <i>E</i> ,	Idem	
		Idem		è	Idem	
		Idem		£	Paris 18	1
	I AUCIK	Lucik	. 9	Tricing	qa «isə aQı i i i i i i i	. 1

NOMS	SITU	ATION ANCIENNE.	, ,	SITUA	TION NOUVELLE.	
DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES	TRAITE-	GRADES.	RESIDENCES	TRAITE
Probation of the Unit of the Control of the Control of the Unit of the Unit of the Unit of the Control of the C		services.	MENTS.	William Willia	SOLVICOS.	HERTS.
TM Thomassan	S	Town Towns	fr.	Communicate	Consolite P. D	fr.
		Lyon-Terreaux Lyon, central			Grenoble R. P Lyon-Terreaux	
		Paris R. P			Beauvais	
Guillemard	Idem	Idem	,		Alengon	
Poirson	Idem	Paris 4	F	Idem	Paris 2	ឆ
Petit	Idem	Paris R. P	n i	Idem	Paris 4	l te
		Idem			Paris 5	
		Idem		Idem	Paris 50	<b>.</b>
		Idem		Idem	Paris 88	=
Portai		Idem	11	Espeditionic	Paris 58	. #
. ]	faist fonct.			lais' fonct.		
	de surnu- méraire.			de surnu-		
Maneno.		Idem	,		Paris 83	Ŧ
		Idem	•		Paris 7	
		Paris 11			Paris R. P	
Petitlils	Idem	Paris R. P	tt .		Paris 11	E .
Le Gộ	Idera	Lannion		Idom	Lorient	
<b>A</b>		Paris R. P	1		Ligne de l'Ouest	
		Rouen R. P		•	Quimper	
		Paris R. P	L	4 .	Rouen R. P	,
<u> </u>		Idem	, #		Idem	
Brun		Lyon, central	ע		Paris 24	
		Paris R. P   Ligne de l'Est	·	#	Le Puy	
		Lig. da Nord-Ouest.			Ligne de l'Est :	F
		Paris R. P	•	H	Lig. dn Nord-Ovest	•
Prax	ldem	Nogent-le-Rotrou	ш	<b>1</b>	Paris 49	1
Ginesto	Idem	Paris R. P		2	Mantes	£
		Paris 28		<b>.</b>	Paris 33	1
		Paris R. P		Idem	Paris 28	,
	1	Provins	1	r	Epinal, rue Thiers.	1
- •	1 -	Lyon, central	1		Lyon R. P	
	1	Paris R. P	•		Ligne du Kord	
		Laigle   Evreux		*	Agen	7
		Paris R. P	3		Laigle   Gette	•
		Idem			Lig. du Nord-Ouest.	
		Ligne de Lyou			Ligne du Sud-Oucet	
		Paris R. P		<b>L</b>	Ligne de Lycn	
<del></del>	1	Saïda		•	Mascara	,
Condrionx	Idem	Constantine R. P.		<b>3</b>	Philipp wille	
		Belley	1.	Idem	Paris 18	1
Wartin	Idem	Lyon, central			Belley	
Rossignol	Idem	Paris 14	2		Englien	
		Lille, gare		•	Paris 14	,
		Idem		I	Romorantia	4
		Idem			Lille, gare Paris 17	•
		Paris 14		ř	Paris R. P	1
	4	Peris R. P	i		Paris 14	1
	,	Ligne du Nord	1	P	Ligne du Sad-Oucs	i
Renaud	Idem	Paris 66	. P	F	Idem	•
		Lyon, central		•	Commercy	ž.
		idem		Idom	Neufchäteau	, a
		Paris B. P		2	Nantes R. P	,
		Lyon-Terreaux		E .	Dôle.	
		Lyon, central		<b>F</b>	Lyon-Terrenuz	
		Mourmelon		<b>2</b> .	Vesoul	
Sanvore	Idem	En disponibilité Paris K. P		1	Mourmelon	
Brocauel	Auxiliaire.	En disponibilité	r r	•	Hazebrouck	
Gadonneix.	Surnuméraire	Paris 24		1	Paris 68	E.
			-   **		1 MIIO UU	-

NOMS	SITUA	TION ANCIENNE.		SITUA	TION NOUVELLE.	
DES AGENTS,	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	résidences ou scrvices.	TRAITE- MENTS.
			fr.	_		fr.
MM. Rieux	Surnumérro	Paris 68	n'	Sarnumér <sup>te</sup>	Paris 24	n
Toupet			· p	ldcm	Lyon, central	H
· •	1	Vendôme	,	Idem		r.
Pottier	1	<b>.</b> .	n		Vendôme	1 3
Lemaître			n	Idem	gade de réserve).	
		Lyon, central	U	Idem	Marseille, central	9
Cuisenier			n	-ldem	Quimper	u u
Soucaze	1		. 11	Idera	Idem	<i>n</i>
		Lyon, central	ט	ldem	Marseille, central	. "
Bertière			II	Idem	Paris, central	
Cosabianca	Idem	<b>}</b>	l	Idem	Idem	<i>"</i>
Petit	•	P .	a H	Idem		
<b>₹</b> I	•	Idem	1	Idem	Quimper	,,
		Idem	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Idem	Idem	
C1		Lyon, préfecture.	, ,		Carpentras	•
	Idem		ı	E .	Tarare	
. ► I	1 .	En disponibilité,	, , ,	•	Peris 7	
	Idem	Paris R. P	i .	Idem	Châteauroux	1
<b>13</b> 1	Idem	Tours, central	1	ldem	Paris 47	1
MIle Nepveu		Segré	1,000	Employée		
	Idem	1	-	Idem	1 45 5	
Carayol	ldem	Pezenas	1,000	Idom	Montpellier- Grand- Galion.	1,000
Trameson	Postulante		, ,	Idem	Bourges	1,000
Mmos Le Moine			1	Idem	1 _ 2	
	Employée		1,200	Idem	1 '	
Miles Agnès	. Idem	Alger, central	1,100	Idem		1,100
Lallemand	. Ex-receveuse.		1	Idem	1	
Mmer Angot			L	I.	<b>.</b>	
Guerin	.   Idem	Paris 37	1,200	ldem	•	1 '
MILE Vincenti				Idem		
Veder	. Employós	La Tremblade			1	
MmesSales			1 '		1	
	. Ex-employée.	Ì		Empl. auxi- liaire.		1,000
Jarnoux	. Employée	Nantes, central				i '
Mlles Godec	. Idem	Douarnenez	. 1,100		l .	I '
V . I	Postulanto	•	[	Idem	1	- T
Mmc Richon				k		1 -
MIles Cacré		E .		Idem	1	,
7,	•		1	Idem	<b>(</b>	, -
		Paris, central		• .	` )	
M'16.Gilium	. Ex-employée	D W	1, ,,	Idem	Paris B	1,000
Jeunet	. Emblozee.	Paris K	.   1,000	idem	. Paris II	. 1,000
	1	1990			they of Attaches and the second	l

Imprimerie nationale. — Mai 1898.

1898.

Nº 8.

Nº 6.

/3

## ANNEXE

# AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

## JUIN 1898.

SOMMAIRE.	Pages.
Créations de bureaux de poste	518
Créations de réseaux téléphoniques	519
Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques	519
Nomenclature des bureaux télégraphiques	520
Tarif télégraphique (édition de juillet 1897). — Bulletin rectificatif nº 5	522
Franchises télégraphiques	525
Rectifications et addition à la Nomenclature du matériel	526
Modifications à apporter à la Nomenclature des bureaux de poste de la Grande-Bretagne	527
Bâtiments en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer	529
Franchises postales. — Publication d'un 189° supplément au Manuel des franchises postales	<b>,</b>
et d'un il supplément à l'Annexe à ce Manuel (franchises militaires). Additions, mo-	-
difications et suppressions à opérer auxdits Manuel et Annexe. — Commandants des arron-	•
dissements de la direction d'artillerie de Tunis Professeurs départementaux et spéciaux	c c
de l'agriculture. — Contraintes et commissions extérieures. — Titre des directeurs supé	_
rieurs du génie remplacé par celui de «généraux commandant le génie des régions»	531
Арритиох à l'Instruction générale. (Appendice n° 59.)	540
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de mars des années 1898	}
et 1897. — France État comparatif des recouvrements effectués à la sin du mois de mars des années 1898	541
ETAT comparatif des recouvrements effectués à la sin du mois de mars des années 1898	}
et 1897. — Algérie	542
Annotations au Carnet nº 1516	543
Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de ma	
1898	554
Modifications à l'Instruction générale sur le service intérieur, du 24 février 1894. (Direc	
tion centrale, directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales.)	
Modifications à l'Instruction générale, du 28 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse	
nationale d'épargne	
Jugement	
FAITS divers	. 562
ABRÉTÉ, du 31 mai 1898, accordant le diplôme d'agent breveté de l'École professionnelle supérieure (11 section) à vingt-quatre élèves qui ont satisfait en 1898 aux examens de sortie	е
de l'École	. 563
Nomination d'un Administrateur honoraire des Postes et des Télégraphes	. 564
Nomination d'officiers d'académie	. 564
Nominations	
Promotions	
Nominations et mutations	573

## DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1er BUREAU. — ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

## Créations d'établissements de facteur-receveur.

DÉPARTEMENTS.	. NOMS DES LOCALITÉS	DATES
DEFARTISMENTS.	OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DES ARRÊTÉS - de création.
	OHL CIC HISTORICS.	de creation.
Kin	Saint-Martin-du-Mont	24 mai 1897.
Vosges	Lavelines-devant-Bruyères	10 janvier 1898.
Maine-et-Loire	Beaulieu	12. avril 1898.
Gantal	Drugeac (1)	Idem,
Gorrèze	Clergoux (1)	Idem,
Oise	Babœuf (2)	Idem.
Corrèze	Moussac	Idem.
Cantal	Junhac	Idem.
Charente-Inférieure	Charron	Idem.
Mourthe-et-Moselle	Fillières	Idem,
Basses-Pyrénées	Asasp	Idem.
Cantal	Laroquevieille (1)	Idem.
Maine-et-Loire	Le Longeron (i)	Idem.
Yonne	Gy-l'Évêque (i)	Idem.
		<del>- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·</del>
(1) Conversion de l'établissen	ient de facteur-receveur municipal existant dans la	commune.

#### Ouverture de recettes auxiliaires des Postes..

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DESIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Alpes-Maritimes Ardèche Gard Corrèze Seine-et-Marne Hérault	Lussas		Idem. 25 mai 1898. 1 <sup>er</sup> juin 1898. 16 juin 1898. 1 <sup>er</sup> juillet 1898.

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du 31 juillet 1896, la création d'une recette simple municipale des Postes et des Télégraphes de 1 de classe a été autorisée dans la commune d'Aubervilliers (Seine) pour la section des Quatre-Chemins. Cette recette mixte a pris la dénomination d'a Aubervilliers-Quatre-Chemins».

Par arrêté ministériel en date du 17 février 1897, la création d'une recette simple des Postes et des Télégraphes de 1<sup>re</sup> classe, à service de jour complet, a été autorisée dans la commune de Bois-Colombes (Seine).

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du 26 mars 1897, la création d'une recette simple municipale des Postes a été autorisée dans la commune de Marlhes (Loire).

Par arrêté ministériel, en date du 12 avril 1898, la recette simple municipale des Postes de Martiflac (Gironde) a été convertie en recette simple des Postes de 3° classe.

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du 14 mai 1898, la recette simple municipale des Postes de 3° classe existant à Asnières, rue des Bourguignons, sous l'appellation de «Bois-Colombes» prendra, à l'avenir, la dénomination d'«Asnières, rue des Bourguignons».

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du 16 mai 1898, la recette auxiliaire urbaine des Postes de Paris, n° 66 A, avenue de Wagram, a été supprimée.

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du 16 mai 1898, l'établissement de facteur-receveur existant à Bretagne (Gers) prendra à l'avenir la dénomination de «Bretagne-d'Armagnac».

Par arrêté du 23 mai 1898, le Gouverneur général de l'Algérie a autorisé la création d'une distribution auxiliaire de l'État à Boulhaf-le-Dyr, commune mixte de Morsott, département de Constantine.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2° BUREAU. — CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

### Créations de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	NOMS  DES LOCALITÉS  où les nouveaux résesux  doivent  êtro installés.	ETENDUE des déseaux.	DATES des arrêtés de créatien.
Aisne Basses-Pyrénées		Cercle de 1,500 mètres de rayon  Idem	

#### Ouverture de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION  DES RÉSEAUX.	DATES DE L'OUVERTURE des réseaux.
Aisne Doubs Oise Idem Vosges Seine-et-Oise Charente	Pontarlier  Morieuval.  Pierrefonds  Neufchateau.  Arpajon.	12 juin 1898. 25 mai 1898. 10 juin 1898. 10 juin 1898. 10 juin 1898. 1° juin 1898.

#### Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.

DÉSIGNATION des cincuits.	LONGUEUT:  des cincuits.	NATURE ET DIAMÈTEE des fils.	POINTS de coupure.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
Amigny-Rouy = Terguier (1)	S 053 5 985	Fer 3 m/m. Fer 3 m/m. Cu. 2m/m1/2.	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	20 mai 1898. 26 mai 1898.
Saint-Laurent-en-Royans = Saint-Jean- en-Royan (1) Pinon = Laon Orrouy = Paris Commentry = Neris = Montluçon (3).	$\frac{4500}{19750}$	ldem. ldem. Cu. 3 <sup>m</sup> /m. Idem.		10 juin 1898. 12 juin 1896. Idem. Idem.
Gramant = Avize.  Melun-Fontainebleau.  Fontainebleau = Montereau.  Arpajon = Saint-Michel-sur-Orge (4).  Talence - Bordeaux (5).	2 490 18 766 23 898	Cu. 2 <sup>m</sup> /m1/2.  Idem. Idem. Idem. Idem. Idem.		15 juin 1898. 12 mai 1898. Idem. 20 mai 1898. 12 juin 1898.
Gradignan-Talence (5) Léognan-Gradignan Cestas-Gradignan Cherves-Cognac	5 690 6 148 7 694	Idem. Idem. Idem. Idem. Idem.		Idem. Idem. Idem. Idem. Idem. Idem.

(1) Utilisé pour les transmissions télégraphiques.

(2) Circuit pourvu de relais polarisés ; la section Pierrefonds = Morienval de ce circuit est utilisée pour les transmissions télégraphiques.

(3) Gircuit pourvu de relais polarisés.

(4) Des relais polarisés ont été installés sur les circuits «Arpajon = Saint-Michel-sur-Orge = Paris». — N.-B. Le circuit Nemours = Fontainebleau a été introduit dans le Eureau de Marlotte afin de desservir cette localité. La cabine de Marlotte et celle de Bourron (bureau téléphonique municipal relié au bureau télégraphique de Marlotte) ont été mises en service le 1<sup>er</sup> juin 1898. Des relais polarisés ont été installés : sur le circuit «Nemours = Marlotte = Fontainebleau, Longueurs des sections du circuit : Nemours = Marlotte, 11 kil. 588; Marlotte = Fontainebleau, 11 kil. 712.

(5) Les postes de Talence, de Gradignan et de Bordeaux sont montés avec des rappels polarisés.

# DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — l'er bureau. — correspondances télégraphiques.

### Nomenclature des bureaux télégraphiques.

#### f. auvereures.

#### a) Burcany municipane.

Chapelle-Montbrandeix Haute-Vienne.
(La) M. 🔀 RG.
Chàtillon-la-Palud M. Ain.
RG.
Colonne M. 🔀 Jura.
Crouseilles M. M. RG. Basses-Pyrénées.
Desaignes M Ardèche.
Etréville M. RG Eure.
Lupersat M. RG Creuse.
Marval M. ⊠. RG Haute-Vienne.
Méohecq MT Indre.
Neutmanil M. Ş Ardennes.

Pagny M. ⊠ Jura.	Saint-Laurent-en-Ro- Drome.
Poussignol-Blismes M. Nièvre.	yans M. Z
RG.  The side of the RG.  Voscos	Thoiry M. ⋈. RG Savoic. Villebaudon M. ⋈. RG. Manche.
Rozières M. RG Vosges. Ruminghem M. E.R.G. Pas-de-Calais.	Vy-lès-Lure M. RG Haute-Saône.
Saint-Aulaire M. RG Corrèze.	1,7200 2201 2,000 1 2220 200 1 2220 200 1 2 2 2 2 2 2
b) Bureau	u.v militaires.
Braconne (Camp de la) Mre (6)	Charente.
Fort de Chapoly Mro (2)	Rlêpce
(6) Relié on bure	eau de Ruelle-sur-Touvre.
Weodifi	ications.
Page 22. A l'article: Aumont 1 kil. Jura	a; substituer: Aumont V. Jura.
55 Ajouter : camp de :	la Braconne m <sup>re</sup> (6). Charente.
. ,	mreau de Ruelle-sur-Touvre.
U	Hon-sur-Dordogne M. 🖂 . Gironde, ajonter l'in- r le renvoi suivant au bas de la page.
(2) Le bureau 7 h. ou 8	u de Castillon-sur-Dordogne est ouvert, en semaine, de h. du matin jusqu'à 7 h. du soir sans interruption.
_	Hérault; lire: Galargues ou Galargues-le-Petit
141 Ajouter: Khanguet	
—— 143. ——— Ajouter: La Braco	
· ·	bureau de Ruelle-sur-Touvre.
—— 144. ——— Ajouter à son ordi Montbrandeix M	re alphabétique l'article suivant: la Chapelle- I. 🖂. RG. Haute-Vienne.
	ot (cne d'Hautevelle) MT. RG. Haute-Saône.
•	M. B. RG. Loire; substituer l'indice DP à l'in-
	rault; ajouter l'indice (2) et porter au bas de la
page le renvoi si	
	à ofr. 50 de frais d'exprès pour les télégrammes à des- e la gare du même nom.
225 Ajouter à son ordr	
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Pont-du-Fahs. K. Tunisie.
- 300. Supprimer l'article : Sidi-Khal	
- 343. Ajouter à son ordre alphabétiq	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	₩
Id.—— Quatro	
— 48. — Brétigny 1 kil. Se Oise.	eine-et-Oise; substituer: Brétigny V. Seine-et-
·	orès le nom des bureaux suivants:
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Caunctie (La) M Hérauit.	Salles-sur-Mer M Charente-Inférieure.
La Cannette M Hérault.	

#### Réouvertures.

Boissière (La) M. RG	Hérault.
La Boissière M. RG.	Hérault.
Molitg BM. RG	Pyrénées-Orientales.
Preste (La) [cne de Prats de Mollo] M	
La Preste (che de Prats-de-Mollo) M	
Thorenc MT. (R.)	

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>et</sup> BUREAU. CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

> Tarif telégraphique. (Édition de juillet 1897.)

#### Bulletin rectificatif no 5.

(12 mai 1898.)

Page 5. — Indes Néerlandaises. — Lire «page 86» au lieu de «95».

Page 17. — Avant «Benguela», inscrire «Angola».

Page 23. — Entre l'exemple 22 et l'exemple 23, intercaler l'exemple 22 bis suivant:

22 bis.

#### Exprés.

Exprès Lesse Grimm, Pstruzi, Olmutz, Autriche. Pourrons-nous partir demain soir Lyon.

Rectifier comme suit l'exemple 23:

#### Exprès payé.

x p Kroning frères, Oberdor, par Bapfingen, Allemagne.
Nous quittons Paris ce soir.

Gabrielle.

Taxe.	13 mots Exprès	ι' 95° ο 5ο
	Total.i	2 45

Page 56. — Saint-Paul de Loanda. — Supprimer la taxe inscrite dans la deuxième colonne.

Page 62. — Cuba. — Voie Galveston = Jamaïque = Porto-Rico. — En regard de «Casilda Condado, Trinidad», mettre dans la colonne 7 deux astérisques à côté de la taxe «13 fr. 75» et inscrire l'indication suivante dans la colonne des observations: «\*\*Pour Condado, 15 fr. 10.»

En regard de «San Nicolas», mettre trois astérisques à côté de la taxe «13 fr. 45» et inscrire l'indication suivante dans la colonne des observations: «\*\*\*Pour Chambas, Dominguez, Piedras et San Nicolas, 15 fr. 10».

Page 62. — Cuba. — Colonne 2. — La taxe de 5 francs, en regard de Santiago, doit être en caractère gras.

Page 66. — Biffer les indications «64» et «65» dans la marge.

Page 72. — Inscrire les numéros 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, dans les huit colonnes non numérotées.

Page 72. — Guyancfrançaise. — Colonne 11. — Remplacer les taxes actuelles par les taxes suivantes :

Page 75. — Vénézuéla. — Colonne 12. — Remplacer les taxes actuelles par les taxes suivantes;

Caracas	10f o5c
La Guayra	10 05
Puerto Cabello	10 55
Autres bureaux	10 05

Pages 62, 63 et 72. — Voic Bermades. — Inscrire les taxes suivantes pour les pays en regard desquels ne figure aucune indication:

$\begin{array}{c} Cuinanera$	0
	0
	0
Caragacitic 12 U	
Marie-Galante 8 7	О
( Cap Haïtien 10 5	
République d'Haïti   Môle Saint-Nicolas	5
Port-au-Prince 10 5	5
Autres bureaux	5
République Dominicaine	0
Guyane hollandaise	0
Gayenne Cayenne Cayenne 17 i	0
Guyane française { Cayenne	So.

Page 62. — Renvoi (3), après «Key-West» = Jamaïque», intercaler « et la voie Bermudes».

Page 75. — Wénézuéla. — Voies du Nord. — Ajouter une colonne et l'intituler : « Voie Bermudes ».

Dans cette colonne, inscrire les taxes suivantes:

Caracas	$13^{\rm f}$ $95^{\rm c}$
La Guayra	13 o5
La Guayra	14 50
Autres bureaux	13 95

(Confirmation de la circulaire nº 33300, du 3' mai 1898.)

En raison des circonstances actuelles, les expéditeurs peuvent demander que pour certains pays leurs télégrammes suivent la voie «Lisbonne = Pernambone = Buenos-Ayres = Valparaiso = Colon». Ces pays et les taxes à appliquer sont indiqués ci-après.

Il n'est pas nécessaire d'inscrire ces indications au tarif télégraphique; elles devront seulement être affichées à l'intérieur des bureaux à proximité du guichet, de façon que les agents taxateurs puissent facilement les consulter à l'occasion.

	PAYS.	VOIE « LIS PERNAMBOUC = I VALPARAISO P	BUENOS-AYRES =
		L'ESPAGNE (Lignes terrestres.)	MALTE.
		. fr. c.	. Gr. c.
Antigoa	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	21 72	22 30
Barbades	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	24 02	$\frac{24}{60}$
	( Cienfuegos	18 49	19 08
Cuba	La Havane	19 54	20 13
<b>3</b> .	( Santiago		17 55
Curação	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	22 57	23 15
Dominique		$\begin{vmatrix} 22 & 57 \end{vmatrix}$	23 15
Grenade		23 92	24 50
Guadeloupe	Basse-Terre		22 73
Guaderoupe	Pointe-à-Pitre	22 24	22 83
	Môle-Saint-Nicolas		20 13
République d'Haïti.	Port-au-Prince	20 79	21 38
•	( Autres bureaux		23 98
Jamaïque	Kingstown, Holland Bay  Autres bureaux	15 69	16 <b>2</b> 8
oumarquo	Autres bureaux	15 79	16 38
Martinique	` • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	23 87	23 45
Porto Bico	San Juan	20 07	20 65
	Autres bureaux	20 37	20 95
République Dominio	caine	22 14	22 73
Sainte-Croix,	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	20 79	21 38
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		22 10
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		23 68
			20 03
<b>2</b> I	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		23 98
<b>D</b> 1	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••		25 25 .
			11 28
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		10 23
Équateur	Guayaquil	9 44	10 03
	Quito	9 64	10 23
Guyane anglaise	Georgetown	29 02	29 60
·			29 70
Guyane française	Cayenne	27 14	27 73
[]	Autres bureaux	27 34	27 93
Vénéznéla	Puerto Cabello	25 27	25 85
(	Autres bureaux	24 74	25 33

Page 90. — Renvoi (1). — Supprimer les mots «après transport postal» et ajouter l'alinéa suivant : «Les télégrammes de presse pour Madagascar peuvent être adressés aux agences de nouvelles. Ils doivent être rédigés en français et en langage clair».

Page 91. — Remplacer les indications en tête du tableau par les indications suivantes:

Les télégrammes de presse à destination de l'Amérique du Sud peuvent être adressés à une agence de publicité sous la réserve que cette agence se soit préa-lablement entendue avec la compagnie des câbles sous-marins de destination. (Voir, pour les renseignements concernant la rédaction et la transmission des télégrammes de presse à tarif réduit, la note A placée en tête de la page 88.)

Page 92. — Saint-Pierre et Miquelon (Îles). — Voir P. Q. — Inscrire «o fr. 50».

Page 93. — Rectifier comme suit le tableau afférent aux télégrammes de presse à transmettre voie Haïti.

Martinique			1 25°
Guadeloupe		. 3	<b>25</b>
Guvane française	Cayenne	4	00
Guyano manganson.	Autres bureaux	. 4	20
Cuba	La Havane	. 3	70
Susu.	Santiago	. 2	40
Marie-Galante	••••••••••	. 3	5o
Saintes (Les)		. 3	25

Errata au bulletin rectificatif nº 4 du tarif télégraphique.

Page 4. — Inscrire l'indication (3) entre «Guantamano» et «(4)».

Page 5. — Jamaïque. — Colonne 3, lire «3 fr. 75» au lieu de «3 francs».

Page 6. — Supprimer l'astérisque dans les colonnes 5 et 6.

Page 3. — La taxe pour Turk's-Island a été diminuée de 0 fr. 10 depuis la publication de la circulaire n° 7410 du 29 janvier. Elle est donc actuellement de 3 fr. 75 comme l'indique la page 3 du Bulletin rectificatif n° 4, et il y a lieu de biffer la ligne : « (Confirmation de la circulaire n° 7410, du 29 janvier 1898.) » (Confirmation de la circulaire n° 23125, du 1<sup>er</sup> avril 1898.)

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1et BURBAU. CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

#### Franchises télégraphiques.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 7 juin 1898, il y a lieu d'apporter les additions suivantes à l'état général des franchises télégraphiques :

Page 28 (ancienne édition) et page 34 (nouvelle édition).

MINISTÈRE DES FINANCES.

Direction générale des douanes.

#### Ajouter ::

Limitée en France et en Algérie, d'une part, à la correspondance nécessitée pour la notification de tout décret rendu en vertu de la loi du 13 décembre 1897 concernant les relèvements de tarif des douanes sur les céréales et leurs dérivés, les vins, les bestiaux ou viandes fraîches de boucherie; d'autre part, à la correspondance relative à l'application des dispositions de ce décret, dans les cas où les questions, incidents ou difficultés, d'un caractère urgent, ne pourraient pas recevoir une solution en temps utile par la voie de la poste, échangée entre les fonctionnaires et agents ci-dessous désignés:

•	Avec le Directeur général des douanes et avec les,
Directeurs des douanes	inspecteurs, sous-inspecteurs et receveurs sous leurs ordres, ainsi qu'avec les brigadiers et sous-briga- diers chefs de poste.

Inspecteurs, sous-inspecteurs et Avec le Directeur des douanes sous les ordres duquel receveurs des douanes.... ils sont placés.

Nota. — La franchise accordée à ces fonctionnaires prendra fin trois mois après la date de la promulgation de la loi dont le projet aura été présenté par le Gouvernement ou du rejet de ce projet par les Chambres.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 4° BUREAU.

#### Rectifications et addition à la Nomenclature du matériel.

TUNE	DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	unité ap-	PRIX
détaillés.		pti- cable.	L'UNITÉ.
	RECTIFICATIONS.	1	
9 1 16	Lire: Consoles courtes en U, pour isolateurs g. m  Lire: Toile à scellement	n uu n	00 gF
	ADDITION.		28 90
_	détaillés. 9	DESIGNATION DES MATIERES OU OBJETS.  RECTIFICATIONS.  Lire: Consoles courtes en U. pour isolateurs g. m	DESIGNATION DES MATIERES OU OBJETS.  Pdidétaillés.  RECTIFICATIONS.  1 Lire: Consoles courtes en U. pour isolateurs g. m

# DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

# Modifications à apporter à la Nomenclature des bureaux de poste de la Grande-Bretagne.

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la liste des bureaux de poste de la Grande-Bretagne :

#### 1° LONDRES.

,	74 T	7	٦.	•
اسما	111 0 2200 0 0 22 00		~	er
//	i axommunar:	mnnman	/1	anamor
U.C		v w v comando	UL	to Dutable
· · · · ·	Nouveaux	v co v conta	UU	coroccor .

Wimbledon, Merton Road..... S. W.

#### b) Changements de dénominations.

b) Chargeneers	ac actionitifications.
Au lieu de:	Inscrire :
Adelaide Road, Hampstead, N. W City Road, No. 100, E. C	Hampstead, King's College Road, N. W. Old Street, No. 224 (near City Road), E. C.
Herne Hill, Norwood Road, No. 26, S. E.	Herne Hill, Norwood Road, No. 24, S. E.
Highbury Park, near the Grange, N	Highbury Park, N.
King's Road, No. 110 (near Walpole Street), S. W. Old Street, E. C	King's Road, No. 47 (near Royal Ave- nue), S. W. Old Street, No. 99 (near St. Luke's Church), E. C.

#### 2° GRANDE-BRETAGNE.

#### a) Nouveaux bureaux à inscrire.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
		•	
Albert Road (Hford)		Long Stanton	
Altarnum	Launceston.	Market Parade	liford.
Briercliffe Road	Burnley.	Muker	Richmond, Yorks.
Broad Lane	Sheffield.	Newerne	Lydney.
Citadel Road	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	North Newbald	
Corporation Road		Nut Grove	
Daisy Hill		Orange Tree	
Darley		Oxford Street (Aberga-	Abergavenny.
Doynton	· .	venny.	. 0 .3
Dummer	1	Radyr	Cardiff.
Foleshill Road	Coventry.	Shenfield	
Gidlow Lane	Wigan.	Snape	
Graffham	Petworth.	· .	ket.
Heyfield Road	Oxford.	Uttoxeter Heath	Uttoxeter Staffs.
High Street West	1	West Street (Marlow).	
(Glossop).		Walk Mill	Burnley.
Hoveringham	Nottingham.	Yate	
Hford Lane			bury.
Keld	Richmond, Yorks.	Yspytty	
Llandinam		IV V.	Carnar von -
	shire.		shire.
	1		

## b) Bureaux à biffer.

o) Date and	
NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Lowfield Street  Portsmouth Road  Upper Neuadd	Dartford. Kingston-on-Thames. Merthyr Tydvill.
c) Changements d	le dénominations.
An lieu de :	Inscrire:
Edward Street, Sheffield	Scotland Street, Sheffield. India Road, Gloucester. Ushaw Moor Colliery, Durham. Railway Approach, Worthing.
En face de : Cransield, remplacer : Newpor	rt-Paguel par : Bletchley.
En face de: Distington, remplacer: White	chaven par: Workington.
3° ≰c	OSSE.
a) Nouveaux bus	reaux à ajouter.
NOMS DES BUREAUX.	comtés.
Cardenden	Fifeshire. Dumfries.
b) Changements of	le dénominations.
En face de : Acharacle, Moidart, Salen, r	emplacer : Ardgour par : Fort William.
4° irl	ANDE.
a) Nouveaux but	reaux à inscrire.
NOMS DES BUREAUX. COMTÉS.	noms des bureaux. comtés.
Clare Island Westport. Darragh Ennis. Gurtnahoe Urlingford, Co. Kilkenny. Julianstown Drogheda.	Kilconnell Ballinasloe.  Main Street (Cavan) Cavan.  Ravenhill Belfast.  Aughalle
b) Changements	de dénominations.
Au ·lieu de :	Inscrire:
Vernon Avenue (Clontarf), Dublin	St. John's Terrace (Clontarf), Dublin.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

## BÂTIMENTS EN PARTANCE

#### POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes sait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réclie du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs fouilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signific steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signific bâtiment à voiles. — C. signific commerce.

oméros Pordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs. 3	PORTS de départ. 4	noms des bâtiments. 5	NATURE des bâtiments. 6	capitaines, armateurs ou agents. 7			
\$ ]	l <sup>er</sup> . — Bátiments	partant des	ports de f	rance pour les	colonies fr	ançaises (1).			
1	La Pointe - à - Pitre	ı5 juillet ]	Le Havre	X	Voilier	H. Auger.			
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).								
3	Idem	15	Idem	X	Idem	Ambaud frères.			
4	Idem			1					
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).									
1	Antologasta	•	1		1				
2	Arica		1	,		1			
3	Bahia			l .		. ~			
4	Idem	1	1	l		1 "			
5	Idem	!		r	1	_			
6	Buenos-Ayres	1	i	_					
7	Idem	1	t 2.	1	1	•			
8	Idem	1		1	L	•			
9	Cap Haïtien		!			1			
10	Caracas	1			1	į.			
11	Idem	h	1	l .	l .	1			
12	Idem	1	1	<u> </u>	1				
13	Carthagène		i	1	L	1			
14	Idem	16	Idem	Calabria	Idem	ldem.			
15	Idem	31	Idem	X	Idem	Idem.			
16	Les Cayes	4	Idem	Polaria	Idem	Idem.			
17	Geara	24	Idem	Lishonnense	Idem	Gunard.			
18	Colon	4	ldem	Polaris	Idem	Ch. Tricot.			
19	Coronel	18	ldem	Gavour	Idem	Lamport et Holt			
~ ~	Coquimbo	18	Idem	Cavour	Idem	Idem.			
20			;	1	1	Gh. Tricot.			

<sup>(1)</sup> Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

	,	٠1			I		
		DATES PORTS		NOMS	NATURE	CAPITAINES,	
NUMÉROS	DESTINATIONS.			i	des	. `armateurs	
d'ordre.	DESTINATIONS.	des départs.	de départ.	des bâtiments.	bâtiments.	ou agents.	
1	2	3	4	5	6	7	
60.	Curação	. Ginillet	La Hayno	Colobia	Slamer	Ch Tricot	
22	Idem	10 Junier.	Llara	Y	Îdem	Idem	
23	Desterro	21	Idem	Y	Idem	A. C. de Freitas	
24	Desterro	10	Ittem	v	Lion	Ch Trient	
25	Gonaives	20	Tuem	A	T.l.	Cunard	
26	Iquitos	1	1aem	Cayan	T.J.	Lampart of Roll	
27	Itacoatiara	18	1aem	Dayour.	Idem	Gh. Tricot.	
28	Jacmel	4	Lacm	Polaria. Z	raem	Idem.	
29	Jérémie	20	idem	A	Idem	i · -	
30	La Guayra:	1	Idem	Ascema	100m	nem.	
31	Idem	16	Idem	Galabria	1αεπ		
32	Idem	31	Idem	λ	laem.,,,	Idem.	
33	Iquique	18.,	Idem	Gavour	Idem.,	Lamport et Holt.	
34	Lima.,	18	Idem:	Gavour	lacm	Idem:	
35	Maccio	28	Idem	X	Idem	Chargeurs réunis.	
36	Manaos	15	Idem	Ubidense	Idem	Gunerd.	
37	Maragnan	24	Idem	Lisbonnense	Idem	Idem.	
38	Mollendo	18	Idem	Cavour	Idem	Lamport et Holt.	
39	Montevideo	10	Idem	Campana	Idem	Chargeurs réunis.	
40	Idem	20	Idem	X	Idem	Idem.	
41	Idem	30	Idem	X	Idem	Idem.	
42	Para	15	Idem	Obidense	Idem	Gunard.	
43	Idem	24	Idem	Lisbonnense	Idem	Iden.	
44	Paranagua	18	Idem	X	Idem	A. G. de Freitas.	
45	Pernambuco	14	Idem	X	Idem	Chargeurs réunis.	
46	Idem	28	Idem	X	Idem	Idem.	
47	Port-au-Prince	26	Idem	X	Idem	Ch. Tricot.	
48	Port-Limon	4	Idem	Polaria	Idem	Idem.	
49	Progreso	23	Idem	X	Idem	Idcm.	
50	Puerto-Cabello	1 ex	Idem	Ascana	Idem	Idem.	
51	Idem	16	Idem	Calabria	Idem	Idem.	
52	Idem						
53	Puerto-Plata	26	Idem	X	Idem	Idem,	
54	Rio-de-Janeiro	7	Idem	Paranogua	Idem	Chargeurs réunis.	
55	ldcm	1 4	Idem	XX.	Idem	Idem.	
- 56	Idem	18	Idem	Cavour	Idem	Lamport et Holt.	
57	Idem	21	Idem	X	Idem	Chargeurs réunis.	
58	Idem.,,	28	Idem	X	Idem	ldem.	
59	Rio-Grande-do-Sul.	18	Idem	X	Idem	AG. de Freitas.	
60	Salaverry	18	ldem	Gavour	Idem	Lamport et Holt.	
61	Sanchez	26	ldem	X	Idem	Ch. Tricot.	
62	Savanilla						
63	Idem						
64	Idem						
65	Santo-Domingo	1 er	Idem	Ascania	Idem	ldem.	
66	Idem	31	Idem	X	Idem	Idem.	
67	Santos	7	Idem	Paranagua	Idem	Chargeurs réunis.	
68	Idem						
69	Idem						
70	Idem	38	Idem	X	Idem	Idem.	
71	Saint-Thomas	4	ldem	Polaria	Idem	Gh. Tricot.	
72	Idem	16	Idem	Calabria	Idem	Idem.	
73	Idem	26	Idem	X	Idem	Idem.	
74	Idem:						
75	Sao-Paulo.						
76	Idem	14	Idem	X	Idem	1	
77	Idem					· Ł	
78	Idem	28	Idem	.   x	Idem	Idem.	
. 79	Talcohuano	18	Idem	Cavour	Idem	Lamport et Holt.	
80	Tampico					1	
81	Idem	28	Idem	X	Idem.	Idem.	
82	Valparaiso	1 20	Idem	Cayour	Idem	Lamport et Holt.	
83	Vera-Cruz	1,5	Hem	Castillia	Idem	Ch. Tricot.	
1	Idem	68	T.lam	X	[idem	1 .	
	I IGEUL AARAARAAAA	.   20	. Litteritie e e e i	.	1446//6114414		
84	Victoria	1.1	Idam	! X	Idem	Chargeurs réunis.	

# DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4° BUREAU. TARIFS, FRANCHISES ET CONTRAVENTIONS.

Franchises postales. — Publication d'un 189° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 11° supplément à l'Annexe à ce manuel (franchises militaires). Additions, modifications et suppressions à opérer auxdits Manuel et Annexe. — Commandants des arrondissements de la direction d'artillerie de Tunis. — Professeurs, déparmentaux et spéciaux de l'agriculture. — Contraintes et commissions extérieures. — Titre des directeurs supérieurs du génie remplacé par celui de « généraux commandant le génie des régions ».

Plusieurs décrets en date des 4 mai et 6 juin 1898 ont accordé la franchise postale :

- 1° A la correspondance de service que les commandants de l'artillerie des arrondissements de la Direction d'artillerie de Tunis auront à échanger, sous bandes, avec les gardiens de batterie gérants d'annexes en Tunisie;
- 2° À la correspondance de service que les professeurs départementaux et spéciaux de l'agriculture auront à échanger, sous bandes, avec le Préset de leur département et avec les Sous-Présets et les maires de seur circonscription;
- 3° Aux contraintes extérieures et aux commissions extérieures, ainsi qu'à la correspondance officielle y relative, placées sous bandes, que les Receveurs particuliers des finances auront à échanger entre eux et avec les Trésoriers-payeurs généraux, dans toute la République.

Un autre décret en date du 6 juin 1898 a transféré aux généraux commandant le génie des régions les franchises postales concédées aux Directeurs supérieurs du génie.

En conséquence de ces décrets, il y a lieu d'ajouter au Manuel des franchises postales et à son annexe (franchises militaires) les indications figurant au 189° et au 11° suppléments publiés ci-après et d'opérer sur les mêmes documents les modifications et suppressions désignées à la suite de ces suppléments.

#### 189° SUPPLÉMENT AU MANUEL

#### DES FRANCHISES POSTALES.

INDI- CATION des pages du Manuel	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES  AUTORISÉS  à indiquer à contresigner à la colonne 2  des fonctionnaires		AND MALES AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE PA	FORME sous laquelle la correspondance circulant en franchise	ARRONDISSEMENT, circonscription ou ressort dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRGONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS	
des fran- chises.	lour correspondance de service.	du tableau nº 3 du Manuel des franchises. 3	et des personnes désignés dans la colonne ci-contro doit être remise en franchise. 4	OF THE SALVING	doit être présentée. 5	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux. 8	Pages.	ministérielles.
		P .		Water States						
499	Maires	D (on regard du contresignataire*)	Professeurs départementaux et spéciaux de l'agriculture*.		S. B.	77	Circ. des professeurs.	THE CONTRACT OF THE CONTRACT O	A	Décret du 6 juin 1898.
569	Préfets	C (en regard du contresignataire)	Idem		S. B.	- E	Département.	л.	B	Idem.
657	Professeurs départemen- taux et spéciaux de l'agriculture	N (au-dessous de la 6º accolade).	Mairos*. Préfets*. Sous-préfets*		S. B. S. B. S. B.	F. A.	Circ. des professeurs. Départemen!. Circ. des professeurs.	a u	a a	Idem . Idem . Idem .
671 -	Receveurs particuliers des	   J (en regard du   contresignataire) 	Généraux commandant le génie des régions*		S. B.	ц	Région militaire.			Idem.
673	Receveurs particuliers des	   H (on regard du   contresignataire) 	Receveurs particuliers des finances* (6)		S. B. S. B.		Toute la République.  Idem.	II N	,	Iden. Idem.
715	Sous-préfets	B (en regard du contresignataire)	Professeurs départementaux et spéciaux de l'agriculture*.		S. B.	ŧi	Circ. des professeurs.	N.	ar ar	ldem.
739	Trésoriers-payeurs géné-	I (en regard du contresignataire)	Receveurs particuliers des finances* (8)		S. B.	n	Toute le République.	, #		ldem.
(6)	Pour l'envoi des contraintes	extérieures et des co	ommissions exterieures, ainsi que de la correspondance offi-		(8) Pour l'env	oi des contrainte	s extérieures et des commis	Sions extéri ures	, sinsi que de l	correspondence offi-

## 11° SUPPLEMENT À L'ANNEXE AU MANUEL DES FRANCHISES POSTALES.

INDI- CATION des pages du Manuel	SIGNES DE RENVOI  AUTORISÉS  À indiquer  À la colonne 2  des fonctionnaires		SIGNES DE RENVOI AUTORISÉS à indiquer à la colonne 2 des fonctionnaires		TORISÉS : SIGNES DE RENYOI ATXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires		CORRE	ORME laquelle la spondance reulant ranchise	cinconsc dans l la c valable	ONDISSEMENT, RIPTION OU RESSORT L'étendue duquel correspondance ment contresignée de en franchise.	NUMÉ de ÉTATS DE GIA	5	DATES DES DÉCISIONS
des fran-	leur correspondance de service.	du tableau nº 3 du Manuel des franchises.	et des per	sonnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.		doit présentée.	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	ministérielles.		
1	2-	3		Á		5	6	7	8	9	10		
						1			·				
13	Chefs du génie (19° corps)	A (en regard du contresignataire)	Généraux co	mnandant le génie des régions*		5. B.	r	Région militaire.	B.	B	Décret du 6 juin 1898.		
21	Commandants de l'artille-	A (au-dessous de la 2º accolade)	Gardiens de Tunisie*.	batterie ou gérants d'annexes d'artillerie en	S	. В.	n		-	e.	Décret du 4 mais		
	de la direction d'artil- lerie de Tunis	A (en regard du		mmandant le génie des régions*	9	. В	n	Région militaire.		ø	1898. Décret du 6 juin		
63	Commandants des subdi- { visions de région }	contresignataire)	Commandan	s de l'artillerie des arrondissements de la di							1898.		
99	Gardiens de batterie ou) gérants d'annexes d'ar-	D (au-dessous de la 2º accolade).	rection d'a	artiflerie de Tunis*		. В.	n .	п	n .	. u	Décret du 4 mai		
	tillerie en Tunisie)		Adjoints du	génie chargés du service dans les places*	8	. В.	<i>"</i>	Toute la République.	ti .	u .	Décrei du 6 juin 1898.		
				rs en chef*	<b>建業</b> -	. В.	. "	Idem.	#	v	Idem.		
			Casemiers 1	oréposés à la garde et à la conservation des ba nilitaires* (7)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Б. В	#	Idem.	v	n .	Idem.		
			Chefs	des bataillons territoriaux du génie* du génie du génie du 19° corps		6. B. 6. B. 6. B.	л п	Région militaire. Toute la République. Algérie.	r s	u u	Idem Idem Idem		
				de l'artillerie des corps d'armée*		5. B. 5. B.	a a	Région militaire. Toute la République.	<i>y</i>	u u	Idem. Idem.		
			Com-	des corps d'armée et des régions militaires		S. B. S. B.	и - и	Idem . Idem .	, ,	n n	Idem. Idem.		
09	Généraux commandant le génie des régions	E (au-dessous de La géaccolade).	mandants	des places, forts et postes ou d'armes* des subdivisions de régions* supérieurs du génie en Algérie*		S. B. S. B. S. B.	u u	Région militaire. Idem. Idem.	H H U	1 n.: U B	Idem . Idem . Idem .		
No.			Commissair	res généraux de la marine*	23743	S, B.	v	Région milit, et arr. mar.	· a	"	Idem.		
				urs des forets*		s. B.	. #	Conser. forest.		٠ .	Idem.		
23 C			Conservate	urs des hypothèques*	199419	S. B.		Région militaire.	n .	. "	Idem.		
STOCK THE				d'artillerie*des douanes*	. 1833	S. B. S. B.	. U	Idem. Idem.	" 	. #	Idem. Idem.		
				des écoles régimentaires du génie* de l'école de service de santé militaire	.模塊	S. B.	et .	Toute la République.	ti .		Idem.		
of an article		į	Directours	Lyon* des domaines et	design	S. B.		es es	II	и	Idem .		
		,	, in coours	timbre*		S. B	B	Région militaire. Toute la République.	n'	<i>a</i> .	Idem . Idem .		
				de l'Imprimerie nationale, à Paris*	復意	S. B. S. B.	п	Région militaire,		n	Idom. Idom.		
West West				des postes et télégraphes*des travaux hydrauliques de la marine*	Town West	S. B.	n H	Idem.		#	Idem.		
							1				1 ,		

<sup>(7)</sup> Cette concession s'applique sculement aux caserniers résidant dans les places où il n'existe ni officier, n'adjoint du génie.

AUTORISÉS À contresigner leur rrespondance dè service.	signes de nenvoi à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE  des fonctionnaires  et des personnes désignés dans la colonne ci-contre  doit être remise en franchise.  4  Fonctionnaires de l'intendance militaire*  Gardiens de batterié* (7)  Généraux commandant le génie des régions*	goue laquollo la connespondance circulant en franchise doit étre présentée. 5	la e valable	l'étendue duquel correspondance ment contresignée de en franchise. Nouveau.	Numéros des tableaux.	CONSCRIPTION. Pages.	DATES  DES DÉCISIONS  ministérielles.
rrespondance de service.	du Manuel des franchises.	doit être remise en franchise.  4  Fonctionnaires de l'intendance militaire*	être présentée. 5	ł	Nouveau.	des tableaux.		ministerienes.
2	3 .	Gardiens de batterié* (7)		6	7	8		/ IZ
		Gardiens de batterié* (7)	 S. B.				9	10
			3 I		Région militaire.	И	п	Décret du 6 juin
		Généraux commandant le génie des régions*	S. B.		ldem.	# .	· · ·	1898. Idem.
			S. B.	ø	Toute la République.	,	u	Idem.
		des travaux hydrauliques de la marine*	S. B. S. B. S. B. S. B. S. B.	B B 	Région militaire. Toute la République. Idem. Région militaire. Idem.	# # # # # # # # # # # # # # # # # # #	Н И И	Idem. Idem. Idemc Idem. Idem.
	Head of the second	Inspectours  des électro-sémaphores*  des forèts* généraux d'armes*	S. B. S. B. S. B.		Idem. Idem. —Toute la République.	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	n #	Idem. Idem. Idem.
		des côtês*	S. B.		Idem.		•	Idem.
		Maires*	S. B.		Région militaire	,	u	Idem'.
·		Majors généraux de la marine*	S. B.	" -	Idem.	u e	,,	Idem.
Génémux commandant le génie des régions	E (au-dessous de la 9º accolade).	Officiers de gendarmerie*	S. B.	. ,	Toute la République.	- в	Ð	Idem.
		Officiers du génie*	S. B.	θ.	Région militaire.		•	· Idem.
			S. B.	. н	Idem		. "	Idem.
			S. B.		Arrond, maritime,	u	и	Idem.
		Président de la commission des communications par void aérienne*	S. B.		Toute la République.		. " .	Idem .
		Présidents des conseils d'administration des corps du génie et militaires*	S. B.	u	Idem.	u	· "	Idem.
		Procureurs généraux*	S. B. (8)		Rég. mil. et Cour d'appel.	*		Idem.
		Procurcurs de la République*	S. B. (9)	и.	Région militaire,	er	•	Idem.
		Receveurs particuliers des finances*	S. B.	.,,	Idem;			Idem.
-		Sous-préfets*	S. B.		Idem.	н	, *	Idem.
		Trésoriers-payeurs généraux*	S. В.	ŧ	- Idem.	ι	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	I'em.
	B (en regard du contresignataire)	Généraux commandant le génie des régions*	S. B.	r r	Idem.	•		I.¹em.
Officiers du génic	A (en regard du	Idem	S. B.		Toute la République.			Idem.
-	résidents des conseils)	fliciers du génie	Président de la commission des communications par voit aérienne*.  Présidents des conseils d'administration des corps du génité et militaires*.  Procureurs généraux*.  Procureurs de la République*.  Receveurs particuliers des finances*.  Sous-présets*.  Trésoriers-payeurs généraux*.  Généraux commandant le génie des régions*	Président de la commission des communications par voit aérienne*.  S. B.  Président de la commission des communications par voit aérienne*.  S. B.  Présidents des conseils d'administration des corps du génit et militaires*.  S. B.  Procureurs généraux*.  Procureurs de la République*.  S. B. (9)  Receveurs particuliers des finances*.  S. B.  Sous-préfets*.  S. B.  Généraux commandant le génie des régions*.  S. B.   Préfets maritimes*	Préfets maritimes*	Préfets maritimes*	Président de la commission des communications par voin aérienne*.  Présidents des conseils d'administration des corps du génit et militaires*.  Procureurs généraux*.  Procureurs de la République*.  S. B.   Toute la République.  ""  S. B.   Idem.  ""  Rég. mil. et Cour d'appel.  Région militaire.  Recuveurs particuliers des finances*.  S. B.   Région militaire.  ""  S. B.   Région militaire.  ""  Sous-préfets*.  S. B.   Idem.  ""  Trésoriers-payeurs généraux*.  S. B.   Trésoriers-payeurs généraux*.  S. B.   Trésoriers-payeurs généraux*.  S. B.   Trésoriers-payeurs généraux*.  S. B.   Trésoriers-payeurs généraux*.  S. B.   Trésoriers-payeurs généraux*.  S. B.   Trésoriers-payeurs généraux*.  S. B.   Trésoriers-payeurs généraux*.  S. B.   Trésoriers-payeurs généraux*.  Trésoriers-payeurs généraux*.  S. B.   Trésoriers-payeurs généraux*.  S. B.   Trésoriers-payeurs généraux*.  Trésoriers-payeurs généraux*.  S. B.   Trésoriers-payeurs généraux*.  S. B.   Trésoriers-payeurs généraux*.  S. B.   Trésoriers-payeurs généraux*.  S. B.   Trésoriers-payeurs généraux*.  S. B.   Trésoriers-payeurs généraux*.  S. B.   Troute la République.	

<sup>(7)</sup> Cette concession s'applique seulement aux caserniers résidant dans les places où il n'existe ni officier, ni Ban. F. Dans le ressort de la cour d'appel adjoint du génic.

# Modifications à opérer au Manuel des franchises postales et à son annexe (franchises militaires).

Biffer l'indication Directeurs supérieurs du yénie qui figure en regard des contresignataires ci-dessous désignés et inscrire en regard de ces mêmes contresignataires, à son ordre alphabétique, Généraux commandant le génie des régions, ainsi que le signe de renvoi indiqué:

## A. — Manuel des franchises.

PAGES. CONTRESIGNATAIRES.	signes de renvoi.
7 (	
43. Agents payeurs on chef	
173. Commissaires généraux de la marine	
197. Conservateurs des forêts	
201. Conservateurs des hypothèques	
247. Directeur des douanes	
271. Directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
399. Directeur de l'Imprimerie nationale	A -
329. Directeur des postes et télégraphes	
343. Directeur des travaux hydrauliques de la marine	
395. Ingénieurs en chef des mines	
395. Ingénieurs en chef des mines attachés au service de contr	
veillance d'un chemin de fer	**
397. Ingénieurs en chef des ponts et chaussées	
399. Ingénieurs en chef des ponts et chaussées attachés au	
trôle et de surveillance d'un chemin de fer	
405. Ingénieurs en chef des ponts et chaussées chargés du	
d'un canal	<u> </u>
407. Ingénieurs en chef des ponts et chaussées chargés du	-
d'une rivière navigable	
407. Ingénieurs en chef des ponts et chaussées chargés du	
d'une route	
413. Ingénieurs ordinaires des mines	noutually at all
415. Ingénieurs ordinaires des mines attachés au service de	
surveillance d'un chemin de fer	
4.15. Ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées	G
419 Ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées attachés au	service de con-
et ( trôle et de surveillance d'un chemin de fer	
421.)	-
1/23. Ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées attachés au	
d'un canal	
423. Ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées attachés au	service special
d'une rivière navigable	
425. Ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées attachés au	
d'une route	
431. Ingénieurs des travaux hydrauliques de la marine	
449. Inspecteurs des électro-sémaphores	E
453	13
et Inspecteurs des forêts	E
455.)	. r . T
465. Inspecteurs généraux permanents des travaux d'armeme	n des cotes J.

PAGES	. CONTRESIGNATAIRES.	signes de renvei.
497: 513. 563)	Majors généraux de la marine	J B
	Présets	В
	Préfets maritimes	
645.	Procureurs généraux	., E
·651.	Procureurs de la République	<b>B</b> ,
•	Sous-Préfets	$\mathbf{D}$
737.	Trésoriers-payeurs généraux	$\mathbf{D}$
	B. — Annexe au Manuel des franchises postales (franchises militaires).	
	Adjoints du génie chargés du service dans les places	A
. +	taires	. J3 . A
	Chefs des bataillons territoriaux du génie	G A.
	Chefs du génie	
19.	Commandants d'armes ou de place faisant fonctions de sous-intendant militaire dans les lieux où il n'en existe pas	$^{\circ}$ G
21.	Commandants de l'artillerie dans les corps d'armée ou les régions militaires	В
27.	Commandants de brigade	
30.	Commandants des corps d'armée	$\overline{\mathbf{C}}$
51.	Commandants de division	Å
63.	Commandants des écoles militaires	A.
	Commandants de places, forts et postes ou commandants d'armes	$\mathbf{C}$
.,,	Directeurs de l'artillerie et directeurs des écoles d'artillerie des 4°, 5°,	
2	12º et 13º corps d'armée	<b>А</b> В
73.	Directeur du dépôt des fortifications, à Paris	1) A ·
	Directeurs des écoles régimentaires du génie	
	Directeur de l'école du service de santé militaire de Lyon	A
$\frac{79}{23}$		<b>۸</b>
	Directeurs du génie	
07.	Directeurs du génie en Algérie	д. Т.Т
99.	Gardiens de batterie	<b></b>
307.	Inspecteurs généraux d'armes	A.
110.	Intendants militaires	A A
120.	Ministre de la guerre	Ą
129	Officiers de gendarmerie	A
437	Président du Comité des fortifications	A D
	. Président de la Commission des communications par voie aérienne . Présidents des conseils d'administration des corps du génie	
	<b>1</b>	

Suppressions à opérer à l'annexe au Manuel des franchises postales (franchises militaires).

Pages 95 et 97, supprimer toutes les indications relatives aux franchises des Directeurs supérieurs du génie.

# DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4° BUREAU. TARIFS, FRANCHISES ET CONTRAVENTIONS.

Addition à l'Instruction générale (Appendice nº 59).

Les agents devront compléter de la manière suivante l'appendice n° 59 de l'Instruction générale :

En regard de : «Les Doyens des facultés» piquer un renvoi (2) et reproduire ce signe de renvoi au bas de la page, accompagné de l'indication ci-après:

«Les Doyens des facultés de droit, des lettres, des sciences et de médecine de Paris sont autorisés à contresigner les lettres de convocation aux examens au moyen d'une griffe fournie par l'Administration.» DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de mars des années 1898 et 1897.

Nos	DÉSIGNATION	RECOUVE DU MOIS		DIFFÉR POUR	
erticles	DES PRODUITS.	1898.	1897.	Augmentatons	Diminutions.
	1º POSTES.	fr. e.	fr. e.	fr. a.	fr. c.
1 }	Produit net des taxes des correspon- dances postales. Soldes des comptes	15,137,724 54	19 011 650 61	1 000 00472	
£	Droits perçus sur les mandats français et internationaux	674,002 26		29,754 34	
5	Droits perçus sur les hons de poste Recettes diverses et accidentelles	45,241 50 27,815 26	22,861 00	22,380 50	
	Тотапт	15,884,783 56	14,599,661 94	1,285,121 62	n
	2º TÉLÉGRAPHES.	En plus	en 1898	1,285,12	1162*
5 {	Produit not des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers Remboursements par divers établisse- ments du traitement d'agents du sor-	2,754,828 43	<b>2,</b> 691,842 71	<b>62,</b> 985 72	
6 (	vice postal télégraphique, télépho- nique et frais de surveillance Contributions pour droit d'usage et frais		2,686 27	u	1,048 00
8	d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé Recettes diverses et accidentelles	<b>3</b> 5,945 27			41,953 30.
	Тотапх	2,823,118 92	2,789,463 60	76,656 62	43,001 30
	3° tílíphones.	En plus	еп 1898	33,6	551 32°
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers		167 698 85	59,661 87	
10	Produit des abonnements urbains et interurbains	1,021,939 82		210,824 57	•
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone		1	L	g.
12	Recettes diverses of accidentelles		1,579 44	4,884 11	
	Тотлих	1,255,997 06	980,573 42	275,423 64	"
	n က်	EN PLUS CAPITULA	en 1898	275,42	31 64c
	ne.	MOIS DI		différence	:s pour 1898.
		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.
1 1 4 5 1 8 9 1 12	Produits posteux	2,823,118 92	14,599,661 94 2,789,463 66 980,573 45	76,65662	43,001 30
	Totaux du mois de mars Mois antérieurs		18,369,698 96 33,071,467 95		1 - 1
	Totaux généraux	1 ' '	51,441,166 88		
		Ek plus	en 1898	4,164	,8571 70

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

## ALGÉRIE.

État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de mars des années 1898 et 1897.

No.	DÉSIGNATION	RECOUVRE DU NOIS DE	•	DIFFÉR POUR 1	120	
articles	DES PRODUITS.	1898.	1897.	Augmentalons I	Diminutions.	
	1º POSTES.	fr. c.	fr. e.	fr	fr, c.	
1 }	Produit net des taxes des correspon- dances postales. Solde des comptes avec les offices étrangers	195,986 62	186,941 62	9,045 00		
2 3	Droits perçus sur les mandats français et internationaux	29,825 47	30,230 93	, ,	.405 46	
4	Droits perçus sur les bons de poste Recettes diverses et accidentelles.	1,446 25 56 00	167 50 625 67	F . 7 '- 1	569 67	
	TOTAUX	227,314 34	217,965 72	10,323 75	975 13	
	2º TÉLÉGRAPHES.	En Plus en	1898	9,348	162c	
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers Remboursem <sup>ts</sup> par divers établissem <sup>ts</sup>	109,407 85	106,401 85	3,006 00	II	
6	du traitement d'agents du service postal, télégraphique, téléphonique et de frais de surveillance Contributions pour droit d'usage et frais		"		ı,	
8	d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé Recettes diverses et accidentelles	5 01 2,870 00	1,000 25	5 01 1,869 75		
	Totaux	112,282 86	107,402 10	4,880 76		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	En plus e	n 1898	4,880° 76°		
	3° TÉLÉPHONES. Produit des conversations télépho-	. 1		/	•	
9	niques. Soldes des comptes avec les	1,365 65	1,240 70	124 89	•	
10	Produit des abonnements urbains et interurbains	1,727 26	2,803 60	5	1,076 40	
11	taires pour la transmission de télégrammes par le téléphone		'E			
12	Recettes diverses et accidentelles	.24 26	38 5	4	14 28	
	Тотачх	3,117 17	4,082 9	6 - 124 89	1,090 68	
		Er moins	en 1898	. 963	5179c	
	RÉ	CAPITULA	TION.			
		MOIS DI	E MARS	DIFFÉRENCE	s pour 1898.	
Marie Constitution of the		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.	
114	1	112,282 86	107,402 1	0 4,880 76	n.	
9 à 12	Produits téléphoniques  Totaux du mois de mars  Mois antérieurs	· [	329,450 7	15,329 40	2,065 81	
	Totaux généraux	CONTRACTOR AND VALUE OF THE PARTY.	Batta Mariana and Carlos			
2000			an 1898		1,140c	

## division de la comptabilité. — 3° bureau. — articles d'argent.

## Annotations an Carnet nº 1516.

		SOMME	MON	TANT	
TITRES ET ADRESSES  des  journaux, revues ou recueils.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	à verser par l'abonné	du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT  à perce- voir.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	NOUVEAU	X JOURS	NAUX.	1	
Agriculture pratique (Journal d'), 26, rue Jacob, à Paris.  France	(3 mois 6 mois 1 an	6 00 10 50 20 00	5 84 10 29 19 70	0 16 0 21 0 30	
Annales d'Électrobiologie, d'Électrothéra- pie et d'Electro-diagnostic, 108, boule- vord Saint-Germain, à Paris.  Paris  Départements	1 an	26 00 28 00	7 25 64 27 62	0 36 0 38	Revue paraissant tous les 2 mois. Les abonnements par- tent du 15 janvier de chaque année.
Annales de la Brasserie et de la Distil- lerie, 19, rue Hautelenille, à Paris. France		15 00	14 75	0 25	Revue bi-mensuelle.
Assureur et de l'Assuré (Journal de l'), 19; boulevard Montmartre, à Paris. France	<u> </u> :	12 00	11 78	0 22	
Aurore $(L^{\prime})$ , 142, rue Montmartre, à Paris.					
Scinc et Scinc-et-Oisc	3 mois 6 mois	10 00	4 85 9 80 19 70	0 15 0 20 0 30	
Autres départements et Algérie.	3 mois 6 mois	6 00 12 00 24 00	5 84 11 78 23 66	0 16 0 22 0 34	
Avocat du clergé (L'), 10, rue Cassette, à Paris.					
France	1 an	2 00	1 88	0 12	

			rnom	TANT	
TITRES ET ADRESSES  des  JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE  de  L'ABONNE-  MENT.	somme à verser par l'abonné 3	du NANDAT  trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	<u>.</u>
Beauté (Journal de la) 34, rue de Liste, à Paris.  France	3 mois 6 mois 1 an	1 75 3 50 6 00	1 63 3 36 5 84	0 12 0 14 0 16	
Bibliographie musicale française, 25, rue de Londres, à Paris.  France	1 an,	2 50	2 37	0 13	
Cote industricle de Paris (La), 44, rue Lafayette, à Poris.  France	1 an	5 00.	4 85	0 15	Journal paraissant les 5 et 20 de chaque mois.
Courrier national (Le), 13, passage Jouffroy, à Paris.					
France	   1 mois   3 mois   6 mois   1 an	I	2 87 4 85 8 81 17 72	0 13 0 15 0 19 0 28	
Dernières nouvelles (Les), 1, boule- vard Montmailler, à Limoges.					
Limoges	3 mois 6 mois	1	3 86 5 84 9 80	0 14 0 16 0 20	
-Départements	3 mois 6 mois 1 an	6 00 8 00 15 00	5 84 7 82 14 75	0 16 0 18 0 25	
Don-Juan, 18, ruc Feydeau, à Paris. France	6 mois	1 40 00.	6 83 11 78	0 17 0 22	·
Étoile du Foyer (L'), 5, avenue de l'Observatoire, à Paris.	1 an	ŀ	1	0 20	
Départements	ı an	12 00	11 78	0 22	

			MON'	ТАПТ	
TITRES ET ADRESSES	DURÉE - de	SOMME	du MANDAT	du DROIT	OBSERVATIONS.
des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	L'ABONNE- MENT.	verser par	à trans- mettre	à perce-	ODSERVATIONS.
1	2	l'abonné 3	au journal. 4	yoir.	6
Finance (Journal de la), 8, place Ven-		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
dôme, à Paris.  France	1an	10 00	9 80	.0, 20, .	
France horticole et viticole (La), 324, boulevard de Caudéran, à Bordeaux.					
France	1 an	2 00	1. 88	0-12	
Gendarme (Le), à Fontenay-aux-Roses (Seine).					Il sera fait en outre une
France.  Pour les veuves pensionnées par la Caisse du Gendarme	1 an	1. 50	1 38	0 12	diminution à tout obonné qui père de famile décla- rera être l'unique soutien
Pour les pères de 7 enfants et plus  de 5 ou 6 enfants  de 3 enfants  Pour les autres abonnés	1 an	2 00 3 00 4 00 5 50 5 50	1 88 2 87 3 86 4 85 5 34	0 12 0 13 0 14 0 15 0 16	de ses vieux parents (père et mère, grand-père et grand'mère ou de l'un d'eux seulement).
Gazette du Village (La), 26, rue Jacob, à Paris.					
France	3 mois 6 mois 1 an	2 00 3 50 6 00	1 88 3 36 5 84	0 12 0 14 0 16	
Illustré national (L'), 106, boulevard Saint-Germain, à Paris.					
France	6 mois 2 ans	2 00 3 50	1 88 <b>3 36</b>	0 12 0 14	
Internationals representation (L'), 4, rue des Beaux-Arts, à Paris.					
France { Abonnement ordinaire. Abonnement spécial	6 mois 6 mois 1 an	12 00 20 00 20 00 36 00	11 78 19 70 19 70 35 54	0 22 0 30 0 30 0 46	
Issondun (Journal d'), à Issoudun, (Indre).					
France	6 mois	5 00 9 00	4 85 8 81	0 15 0 19	

			MONT	TANT	
TITRES ET ADRESSES	DURÉE de	sonne à verser par	du MANDAT  à trans- mettre	du DROIT à perce-	OBSERVATIONS.
JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	MENT.	l'abonné 3	au journal. <i>L</i>	voir.	6
Lectures pour tous (les), 79, boulevard		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Saint-Germain, à Paris.  Paris  Départements	1 an	6 00 7 00	5 84 6 83	0 16 0 17	Publication mensuelle devant paraître à partin du mois de mars 1898.
Livre d'or de la France au xix <sup>e</sup> siècle (le), 10, rue de Nesles, à Paris.  Paris	100 fas	1	100 88 102 86	1 12 1 14	Il paraît un fascicule par semaine.
L'yon Républicain (supplément hebdoma- daire du).[chromo], 34, rue Fer- raudière, à Lyon.		1 00	0 89	0 11	
France, Corse, Algérie et Tunisie	ı	!	1 88 5 36	0 12 0 14	
Messager de Seine-et-Marne (Le), Melun (Seine-et-Marne).					Journal hebdomadaire.
Seine-et-Marne et dép <sup>t</sup> limitrophes Autres départements	I .	1	2 87 3 86	0 13 0 14	·
Messager de l'épargne, 17, rue Lalitte, à Pàris.  France:		2 00	1 88	0 12	Journal paraissant le dimanche.  Les abonnements partent du 1 <sup>ex</sup> ou du 16 de chaque mois.
Messager du Midi (Le), 47, rue Vacon , à Marseille.				0.30	Les abonnements par- tent du 1er de chaque mois.
France	6 mois 1 an	1 - 4	1	0 13 0 15	
Mondaine (La), 217, rue Saint-Ho- noré, à Paris.			ALTOGRAPHICAL PROPERTY.		Journal paraissant le 161
Paris	1 numéro. 6 mois 1 an 6 mois 1 numéro. 1 an	24 00 45 00 2 00 27 00	23 66 44 45 1 88 26 63	0 34 0 55 0 12	Les abonnements par tent du 1 <sup>cr</sup> de chaque mois.
		-			

		SONNE	MON	TANT	
TITRES ET ADRESSES	DURÉE de	verser	du MANDAT  i trans-	du DROIT	OBSERVATIONS.
JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	HERT.	par L'abonné	mettre au journal.	a perce- voir.	<b>G</b>
1	2	3	4	5	6
Nouvelle revue parisienne, 14, rue de Beaune, à Paris.		fr. c.	fr. c.	fr. e.	
Édition ordinaire  France Édition de luxe Édition de grand luxe.	[ 1 an	10 00	5 84 9 80 7 82 14 15 49 40	0 16 0 20 0 18 0 25 0 60	The state of the s
Nouvelles scientifiques et phot ographiques (Les), 14, rue Rotrou, à Paris.  France	1 an	4.00	3 .86	0 14	Journal mensuel illus- tré.
Ocuvie internationale (L'), 6, rue Ja- cob, à Paris.					
France	6 mois 1 an		2 37 3 80	0 13 0 14	
Opinion médicale (L'), 64, rue de Sèvres, à Paris.					
France	{ 6 mois { 1 an	!	2 87 5 84	0 13 0 16	
Peintare (La), à Dijon, (Côte-d'Or). France	6 mois	1 2 22	4	0 14 0 16	Journal paraissant le 15 de chaque mois.
Peinture sur verre (Journal de la), 31, rue de l'Orangerie, à Versailles.					
France	1 an	3 00	2 87	0 13	
Petit journal du rentier (Le), 23, bou- levard Beaumarchais, à Paris.		2 00			
France	1 an	$-\begin{vmatrix} 2 & 00 \\ -\end{vmatrix}$	1 88	0 12	
Praticions (Journal des), [Revue géné rale de clinique et de thérapeutique] 58, avenue de Saxe, à Paris.	-	<u>.</u>			
France	. l an	. 12 00	11 `78	0 22	
Control of the Contro			1	-	

行機器は指導機器を持ち受ける場合は対象を持ちのではないできない。これでは、これでは、これでは、これでは、これでは、これでは、これでは、ないには、これでは、これでは、これでは、これでは、これでは、これでは、

AND THE PROPERTY OF THE PROPER

		COMIT	MONT	TANT	
TITRES ET ADRESSES  des  JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE  do  L'ABONNE-  MENT.	SOMME  k  Verser  par  l'abouné	du MANDAT  à trans- mettre au journal.	du  DROIT  à  perce-  voir.  5	OBSERVATIONS.
Prédicateur (Le), à Vals (Ardèche).		fr. c.	-fr. c.	fr. c.	
	1 an	5 00	4 85	.0 15	
Relèvement Social (Le), 89, rue de la Bichaudière, 2, rue Balay, à Soint- Étienne.			· •		
France. : sans supplément		1 00	0 89 1 38	0 11 0 12	
Revue biographique des notabilités fran- çaises contemporaines, 2, rue Rotrou, à Paris.					Publication mensuelle formant un dictionnaire complet en 3 volumes.
France.	1 an	50 00	49 40	0 60	tomprot on o volumes.
Revue Braille (La), 31, avenue de Breteuil, à Paris.				. , .	
France	1 an	7 00	6 83	0 17	
Revué de théologie, fanbourg du Mous- tier, à Montauban (Tarn-et-Garonne). France		5 00	4 85	0 15	
Revue des hybrides franco-américains, à Vals (Ardèche).					
Ardèche et départements limitrophes Autres départements	6 mois 1 an 6 mois	3 50 2 25	1 88 3 36 2 12 3 86	0 12 0 14 0 13 0 14	
Revue foncière et agricole (La), 85, rue de Rivoli, à Paris.					Journal paraissant le
France	1 an	10 00	9 80	0 20	
Revue horticole (Lu), 26, rue Jacob , è Paris.	i				
France	3 mois 6 mois	10 50	5 84 10 29 19 70	0 16 0 21 0 30	

		SOMME	MON1	ANT	
TITRES ET ADRESSES  des  JOURNAUX, REVUES ET RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE-	verser par	du MANDAT  à trans- mettra au	du DROIT  i porce-	OBSERVATIONS.
	MENT.	l'abonué 3	journal.	voir. 5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Revue internationale de musique, 3, rue Vignon, à Paris. France		20 00	19 70	0 30	
Spiritualisme moderne (Le), 16, rue Séguier, à Paris. France		5 00	4 85	0 15	
Vic au grand air (La), 106, boulevard Saint-Gormain, à Paris.  Paris	6 mois 6 mois	8 00 4 50	3 86 7 82 4 35 8 81	0. 14 0. 18 0. 15 0. 19	Journal paraissant 2 fois par mois.
Vivarais (Le), à Largentière (Ar- dèche). Ardèche et départements limi trophes	- } 1 an		3 36 3 86	0 14	
	I CHANGEM	ENTS DE	TARIF.	l	
Bien public (Le), a Dijon (Côte d'Or).	-			1	1
Côte-d'Or et départements li mitrophes.,	6 mois (1 an (3 mois	. 10 00 . 20 00 . 6 00 . 12 00	9 80 19 70 5 84 11 78	0 20 0 30 0 16 0 22	
Chasseur illustré (Le), 19. boulevar		-		-	
Montmartre, à Paris. France, Corse, Algérie et A	$\begin{bmatrix} 3 \text{ mois (essential sai)} \\ sai \end{pmatrix} \dots$	3 00			Journal hebdomadaire.
Écho des mines et de la métallurgie 26, fue Brunel, à Paris. France		. 30 00	29 60	0 40	
Méthodo financière (La), 22. rue d Châteaudun, à Paris. France	1	. 5 00	4 · 85	0 15	·
	-	-	-		- <b> </b>

		SOMME	MONT	IANT	
TITRES ET ADRESSES  des journaux, nevues et recueils.	DUREE de LABONNE- MENT.	verser par Pabonné	da MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Mondaine (La), 217, rue Saint-Honoré, à Paris.	-				
Paris  Paris  Paris	1 an 1 numéro. 6 mois 1 an 1 numéro.	$\begin{array}{c cccc} 30 & 00 \\ & 1 & 25 \\ 17 & 00 \\ & 32 & 00 \end{array}$	e.	0 12 0 26 0 40 0 12 0 27 0 42 0 11 0 23 0 34 0 11 0 24 0 36	Avec gravures hors texte.  Sans gravures hors texte.
Montmédy (Journal de), à Montmédy (Meuse). Meuse et départements limi- trophes	1 an	5 50 10 00 6 50 11 00	5 34 9 80 6 33 10 79	0 16 0 20 0 17 0 21	
Nouvelle Mode (La), 5, boulevard des Capucines, à Paris.  France	6 mois.,.	5 50 10 00	5 34 9 80	0 16 0 20	Le tarif ci-contre est applicable à partir du 8 mai 1898.
Navigation (La), Journal des transports par eau, 29, quai des Grands-Augus- tins, à Paris.  Édition quotidienne  Édition hebdomadaire	1 mois 3 mois 6 mois 3 mois 6 mois 1 an	4 00 8 00	3 86 9 80 19 70 35 54 3 86 7 82 14 75	0 14 0 20 0 30 0 46 0 14 0 18 0 25	
Petit Bourguignon (Le), à Dijon (Gôte d'Or).  Côte-d'Or et départements limitrophes		18 00	4 35 8 81 17 72 6 83 12 77 23 66	0 15 0 19 0 28 0 17 0 23 0 34	

:	- (	201117	MONI	TANT	
TITRES ET ADRESSES des dournaux, revues ou recueils.	DURÉE  de  L'ABONNE-  MENT.	a verser par l'abonné	du MANDAT  à trans- mettre	du DROIT à perce-	OBSERVATIONS.
1	3	3	jou.nal. 4	voir. 5	- 6
Progrès de la Côte-d'Or (Le), à Dijon (Côte-d'Or).	horaco con con con con con con con con con c	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Côte-d'Or et départements li- mitrophes.	3 mois 6 mois	4 50 9 00 18 00	17 72	0 15 0 19 0 28	
Autres départements	3 mois 6 mois 1 an	7 00 13 00 24 00	6 83 12 77 23 66	0 17 0 23 0 34	
République de l'Oise (La), à Beau- vois.		// 50	1. 0 %	0.15	
France	(3 mois 6 mois	8 00	4 35, 7 82 14 75	0 15 0 18 0 25	
Revue de France, 55, avenue de la Bourdonnais, à Paris.  France	6 mois	1	5 84 9 80	0 16 0 20	
Roanne (Journal de), à Roanne (Loire).  Loire	6 mois	10 00 6 00	4 85 9 80 5 84 11 78	0 15 0 20 0 16 0 22	
Siècle (Le), 12, rue de la Grange Batelière, à Paris. Seine et Seine-et-Oise Autres départements et Algérie	3 mois 6 mois 1 an 3 mois	14 00 25 00 8 00 15 00	6 83 13 76 24 65 7 82 14 75 29 60	0 17 .0 24 .0 35 0 18 0 25 0 40	
Solcil (Le), 112, rue de Richelieu à Paris.	,				
France et Algérie	1 mois. 3 mois. 6 mois. 1 an	. 4 50 . 8 00	4 35 7 82	0 18	
RAPP	EL DE GI	HANGEME	NT DE T	ARIF.	
Matin (Le), 25, rue d'Argenteuil, Paris.	a 3 mois		1		

AND AND IN THE SECRET SECRET WITH A PROPERTY OF A PROPERTY	Control Control Control		15011	1	
<del>-</del>	DURÉE	SOMME	MON'	TANT	
TITRES ET ADRESSES	DOREE	3011111	du	du	
des	de	verser	TADKAM à	DROIT	OBSERVATIONS.
	T, YBONE-		trans-	à	ODDIM(VATIONS.
. JOURNAUX, REVUES ET RECUEILS.	MENT.	par Pabonné	mettre a u	perce-	·
		onnous r	journal.	voir,	
	2 <del></del>	9	4	0	V
. <del>.</del> .		fr. c.	fr. c.	fr. e.	
CHANGEN	IENTS DE	TARIF 3	ET D'AD	RESSE.	
Econome financier (L'), 43, rue de Turbigo, à Paris.					
France.	1 an	0 60	0 49	0 17	· .
					**************************************
Famille (La), , 7, rue Cadet, à Paris		-			~
( Edition simple avec un pa-		5 00	4 85	0 15	
France. Edition complète avec un	(1 an (6 mois	8 00 6 00	7 82 5 84	0 18 0 16	
Gil-Blus (Le), 33, rue de Provence, à	1 an	10 00	980,	0 20	
Paris.					
Seine et Seine-et-Oise	3 mois	13 50 26 00	13 26 $25 64$	0 24	
	( 1 an	50 00	49 40	0 60	
Autres départements	3 mois 6 mois	15 00 28 00	14 75 27 62	$\begin{bmatrix} 0 & 25 \\ 0 & 38 \end{bmatrix}$	
	( 1 an:	54 00	<b>5</b> 3 36	0 64	
Revue des Revues et Revue d'Europe et d'A- mérique, 12, avenue de l'Opéra, à					
Paris. France	6 mois	21 00 20 00	11 78 19 70	0 22 0 30	
Au-dessous de : Intéréts financiers (Jour- nal des) France ajouter : Pour abonnés aux Annales politiques et littéraires		2 00	1 88	0 12	Joindre au mandat d'a- bonnement une bande du journal «les Annales», etc.»
Compléter les prix de La Mode du Jour- nal de la manière suivante: Mode du Journal (La), 106, rue Ri- chelieu, Páris.					
France	3 mois	•	1 88	0 21	
110000000000000000000000000000000000000	6 mois	3 50 6 00	3 36 5 84	0 14 0 16	
Pour les obonnés du Journal	(3 mois 6 mois	0 50	0 39 9 80	0 11 0 11	
2 our los obsantes (tu sourma,	an	2 00	1 88	0 12	
		<b> </b>	<b> </b>	<b> </b>	
OH UNO TERMINATE	The manner	ן אינער ער			s See to
CHANGEMENTS Au lieu de: Petit Jardin, 13, rue de		85 , DE 1	.aigir El I	. D'ADKE  -	JOSE .
Bruxelles, etc., porter:	j				
Petit jardin illustré (Le), 167, boule- vard Saint-Germain, à Paris.					
France	6 mois	3 00	2 87	0 13	,
	1 an	5 00	4 80	0 15	
				I	

			MON	TANT	
TITRES ET ADRESSES	DURÉE de	somme à verser	du MANDAT à	du Droit	OBSERVATIONS.
JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	L'ABONNE- MENT.	par Pabonné	trans- mettre an	à perce-	
1	2	3	journal.	voir.	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
- CHANGEME	NTS DE S	OUS-TITR	E ET DI	E TARIF.	
Au fieu de : Réveil (Le), journal des arrondissements de Cherbourg, etc. lire :					
Réveil (Le), journal du département de la Manche, à Cherbourg, (Man- che).	,				
Manche et départements limi- trophes	lan	2 50 5 00 3 50	2 37 4 85 3 36	0 13 0 15 0 14	
Antres départements	) 1 an	7 00	6 83	0 17	
CHANGEMENT DE NUMÉR  Messager de l'Épargne, 11, rue Lassitte, à Paris.  France		PEL D'I	NSCRIPTION 1 88	ON AU C	ARNET 1516.  Journal paraissant le dimanche.  Les abonn's partentles 1° et. 15 de chaque mois.
	 CHANGEME	NTS D'AE	RESSE.		
Balletin médical de Paris, 9, rue Jacob Écho du vingtième arrondissement (L'), En regard des journaux La France mili le siège est et reste, 118, boulevare	338, rue de Lière et L'É	es Pyrénée cho de la	s au lieu gendarmer	de «51, r iv, dont	
colonne d'observations la mention su $Gros\ lot\ (Le)$ , «18», au lieu de : «31		NOBER (	· , *	. (	vauzelle, à Limoges, ! Haute-Vienne).
Louis Braille (Le), «31, avenue de Be L'Œuvre internationnale, «16, rue Sain Sports (Journal des), «4, rue du Faul	retouil« , au t-Gilles« , a	lien de . a lien de :	6, rue Ja	acob » 📜	
Univers (L'), «17, rue Cassette», au l Sont transférés 118, boulevard Saint- Écho de la gendarmerie nationale (L') France militaire (La)	ieu de «10 , Germain : ]	, rue des l	Saint-Pères	S ».	•
Revue militaire universelle (La)  Territorial (Le)	(	Ü	•		ndré-des-Arts , à Paris.
OBSERVATIONS					
Revue des revues et Rovne d'Enrope et d'	Amérique	· { Les a	bonnemen simple titt	ts doivent e de Revu	être recus également sous e des Revues.
A B	IFFER AU	CARNET	N° 151	6.	
L'Octroi , à Abbeville (Somme) , etc. Revue biographique des notabilités franc	aises contemp	noraines,	, rue Ro	trou , etc.	_
None Cas modifications sont in	1				ant Affil del matifician ann

Nota. — Ces modifications sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires. Les receveurs doivent vérifier à l'aide du Bulletin mensuel, si leur carnet nº 1516 est au courant.

## DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

# Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de mai 1898.

Versements reçus de 224,803 déposants, dont 33,093 nou veaux	- 28.098.168 <sup>1</sup> .77°
Remoursements a 130,000 deposants, dont	
22,781 pour solde	31,208,453 70
Excédent de dépenses	3,110,284 93

Nombre de comptes existant au 31 mai 1898 : 2,997,484.

## DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Modifications à l'Instruction générale sur le service intérieur, du 24 février 1894, (Direction centrale, directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales).

Article 10, 5° (page 15). — Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

- «5° La Caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique. Le service international comprend les opérations suivantes :
  - «Les transferts de France en Belgique;
  - «Les transferts de Belgique en France;
  - «Les remboursements en Belgique sur livrets de la Caisse nationale d'épargne;
- «Les remboursements en France sur livrets de la Caisse genérale d'épargne et de retraite de Belgique».
- Page 15. Modifier comme suit le renvoi (5): «(5) Convention franco-belge du 4 mars 1897; décret du 6 septembre 1897».
- Article 23, 1er alinéa. Remplacer les mots «Office belge» par «Caisse d'épargne belge».

Même article, paragraphe a). — Remplacer les mots «portant la date à laquelle le transfert est effectué» par les mots «indiquant comme date de valeur pour le calcul des intérêts anticipés le dernier jour du mois pendant lequel le transfert a été demandé».

Article 28, 3° à modifier comme suit :

«3° Par la Caisse d'épargne et de retraite de Bolgique et par l'Office tunisien».

Article 29, 2°. — Remplacer les mots «l'Office belge» par les mots «la Caisse d'épargne belge».

Article 131, 2° alinéa. — Remplacer les mots « Office belge » par les mots « Caisse d'épargne belge ».

Page 47. — Modifier comme suit le renvoi (1): «(1) Convention franco-belge de 4 mars 1897; décret du 6 septembre 1897».

Article 554. — Remplacer le 2º alinéa par le texte suivant : «Les virements, par suite de demandes de changement de série déposées dans les bureaux de poste, sont demandés sur formule n° 14 septiès lilas.»

Article 888, dernier alinéa. — Remplacer «l'Office belge» par «la Caisse belge».

Article 898, 1<sup>er</sup> alinéa, 2<sup>e</sup> ligne. — Remplacer les mots « l'office belge » par « la Caisse belge ».

Article 889, 1er alinéa. — Remplacer les mots «sous chargement d'office» par les mots «sous recommandation d'office».

Même article. — Ajouter la phrase suivante : «La section des remboursements fait préalablement régler le livret, à moins qu'il ne s'agisse d'une demande de remboursement integral».

Page 220, renvoi (1). — Substituer le texte suivant au texte actuel : «(1) Règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de la Convention franco-belge du 4 mars 1897.»

Article 890, dernier alinéa. — Remplacer les mots «M. le Directeur général des postes de Belgique (service de la Caisse d'épargne à Bruxelles» par les mots «M. le Directeur général de la Caisse générale d'épargne et de retraite à Bruxelles».

Article 894, 2° alinéa. — Remplacer les mots «sous pli chargé d'office» par les mots «sous pli recommandé d'office».

Article 895, 1er alinéa, 1er ligne. — Aux mots «l'Office belge», substituer «la Caisse belge».

Article 928, 5° et 6° lignes. -- Biffer les mots «qu'elles soient sur formule n° 14 sexiès ou n° 14 septiès», y substituer la mention «(formule n° 14 septiès)».

Article 961, second alinéa, texte nouveau des 2° et 3° lignes : « . . . après visa de la formule n° 14 septiès »,

Article 1006, 2° alinéa, 2° et 3° lignes, remplacer les mots «l'Office belge» par les mots «la Caisse belge».

Article 1018, 1er alinéa, 5e et 6e lignes. — Bisser les mots «qu'elle soit établie sur formule ne 14 sexiés rose ou sur...»

Article 1019, second alinéa, 4° ligne. — Bisser les mots «de la demande n° 14 sexiès ou...»

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÒLE. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Modifications à l'Instruction générale, du 28 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.

Article 35, 4° alinéa. — Après la phrase finissant par les mots : « Portent le même naméro », ajouter la phrase suivante : « Ils frappent immédiatement chaque bulletin de dépôt de l'empreinte des timbres horizontaux du bureau ».

Article 129, 2° alinéa. — Ajouter la phrase suivante : «Il frappe immédiatement chaque quittance de l'empreinte des timbres horizontaux du bureau».

Article 303. — Terminer la dernière phrase par les mots: «Et il contresigne cette mention».

Article 322 quater, 2° alinéa. — Mettre à la fin de l'alinéa un point et virgule et ajouter les mots : «Le receveur contresigne cette mention».

Article 348, 1er alinéa. — Substituer le texte suivant au texte actuel : «Le receveur des postes transmet, sous pli recommandé d'office, la demande de remboursement international n° 13 bis et le livret belge à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur Général de la Caisse générale d'épargne et de retraite (Belgique.) à Bruxelles.

Article 350. — A la suite du 1<sup>er</sup> alinéa, ajouter la phrase suivante : «Au besoin, il se procure les fonds de subvention nécessaires pour procéder au remboursement dans le plus bref délai».

Page 109. — Inscrire en marge l'article 350 bis ci-après : «350 bis. — Il n'est pas délivré d'ordre de payement supérieur à 2,000 francs. La Caisse belge transmet au receveur plusieurs ordres de payement au nom du déposant, lorsque la somme à rembourser dépasse 2,000 francs. Chaque ordre de payement acquitté fait l'objet d'une inscription distincte sur le livret du bénéficiaire».

Page 151. — Au-dessous du titre : «Remplacement des livrets déclarés perdus», mettre en sous-titre : «Section I».

Article 434, 4° alinéa, biffer les mots «reçues par les bureaux relevant d'un département siège d'une succursale ou rattaché à une succursale».

Article 482. — Dans le titre qui précède cet article, remplacer «1 à 93» par «dont les comptes courants sont tenus par la Direction centrale à Paris».

Article 486, 2° alinéa (addition prescrite par le Bulletin mensuel de juillet 1892, page 612). — Biffer les mots: «Dans les bureaux relevant d'une succursale de plein exercice». Cet alinéa commencera dès lors par les mots: «Le receveur met à l'appui....»

Article 488, 1er alinéa. — Biffer les mots: « (Nº 14 sexiès rose ou nº 14 septiès lilas, selon le cas)» et les remplacer par les mots: « N° 14 septiès lilas».

2° alinéa, remplacer «(art. 679)» par «(art. 690)».

Article 488. — Ajouter l'alinéa suivant :

«Le receveur reporte sur la souche du registre n° 4 (art. 485) les renseignements complémentaires et, le cas échéant, les conditions de remboursement que la Direction centrale ou la succursale a inscrits sur les formules n° 36 d'après la demande de livret».

Article 450. — Biffer les mots : «N° 14 sexiès rose ou» et les mots «et les autres pièces» qui terminent l'article.

Même article (490). — Ajouter un second alinéa ainsi conçu : «L'autorisation de virement (2° partie de la formule n° 14 septies lilas) et l'ancien livret, qui se trouve soldé, sont joints à l'une des expéditions du bordereau n° 17».

Article 491. — Dans le titre qui précède cet article, remplacer les mots « de la série nationale 1 à 93 » (1<sup>re</sup> ligne) et les mots « de l'une des séries nationales 1 à 93 » (5<sup>e</sup> ligne) par les mots « de l'une des séries dont les comptes sont tenus par la Direction centrale à Paris»; après le mot « Algérie » ajouter « et de Tunisie ». Biffer la conjonction « et » entre « France » et « d'Algérie » et la remplacer par une virgule.

Dans le texte de l'article 491, 3° ligne, après «double expédition», mettre «et

d'une formule n' 14 septiès illas ».

Article 492. — Modifier comme suit le titre qui précède cet article : « Conversion d'un livret de l'une des séries dont les comptes sont tenus par la Direction centrale à Paris on par une succursale de France, d'Algérie ou de Tunisie, d'un livret d'une des séries marines en un livret de l'une des séries étrangères 111 à 117 ».

Article 493. — Modifier comme suit le titre qui précède cet article.

«Conversion en un livret de l'une des séries marines 101 à 105 d'un livret de l'une des séries dont les comptes sont tenus par la Direction centrale à Paris ou par une succursale de plein exercice, ou d'un livret de succursale étrangère».

Article 494. — Dans le titre qui précède cet article, après «d'une série» (2° ligne), biffer les mots «nationale ou d'une série de succursale».

Dans le texte du même article, 2° et 3° lignes, après les mots «contre un livret d'une série», biffer les mots «nationale ou d'une série de succursale».

A la sin de l'article, ajouter la phrase suivante : «Le receveur épingle au livret une formule n° 14 septiès lilas dont il remplit la 1<sup>re</sup> partie et sur laquelle il bisse les mots «enregistrée sous le n° du carnet n° 4 des premiers versements».

Page 153, au-dessous de l'article 508, inscrire le texte suivant :

### «SECTION II.

## «Livrets belges déclarés perdus.

508 bis. — Le receveur fait remplir et signer par le titulaire ou son représentant une déclaration de perte de livret (modèle n° 33). Le receveur remplit luimème la formule n° 33, si le déposant est illettré. Il la transmet, sous pli recommandé d'office, à M. le Directeur général de la Caisse générale d'épargne et de retraite, à Bruxelles.

A l'arrivée du nouveau livret délivré par la Caisse belge, le receveur en opère la remise au titulaire et transmet à ladite Caisse l'accusé de réception daté et signé par ce dernier».

Article 544, 1 er alinéa, 5 ligne remplacer «quinze» par «dix».

Article 554. — Modifier comme suit le 3° alinéa :

«Le dépôt est constaté par la remise au titulaire d'un récépissé extrait du carnet à souche n° 21. Le livret est expédié, sous pli recommandé d'office, à l'adresse suivante : «Monsieur le Directeur général de la Caisse générale d'épargne et de retraite, à Bruxelles (Belgique).

Article 556. — Ajouter les trois alinéas nouveaux suivants :

« Ces avis sont accompagnés d'une liste des livrets réclamés, sur laquelle le receveur pointe les livrets au fur et à mesure qu'ils lui sont remis, et indique la date de leur envoi au règlement. Il transmet les livrets, le jour même du dépôt, dans les conditions et à l'adresse indiquées par l'article 554.

Il réclame à nouveau les livrets non recneillis dans les quinze jours qui suivent la distribution de l'avis.

Enfin, il renvoie au service d'origine, dans le délai d'un mois, la liste des livrets réclamés après y avoir mentionné, le cas échéant et s'il est possible, pour chaque livret non recueilli, les motifs pour lesquels le dépôt n'a pu en être obtenu.

Page 167. — Au-dessous de l'article 557, inscrire le texte suivant :

## «SECTION IV.

Livrets belges remplis ou hors d'usage à remplacer.

« 557 bis. — Lorsqu'un déposant de la Caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique demande le remplacement de son livret épuisé ou hors d'usage, le receveur se conforme aux dispositions de l'article 554, 3° et 4° alinéas».

Page 270. — Inscrire en marge la mention suivante : « Voir Bulletin mensuel de juin 1898, page 144 ».

Inscrire la mème mention en marge de la page 273.

Article 561, 1° alinéa, 3° ligne, après les mots «en un livret d'une série», biffer les mots «nationale ou d'une succursale».

Article 518, page 156, 2° ligne, après les mots «du département» intercaler : «et au plus tard le dernier jour du mois qui suit l'expiration du trimestre».

Même article, page 157, ajouter un deuxième alinéa ainsi conçu:

«Lorsque la totalité des remises du trimestre appartient au comptable décédé ou constitué en déficit, aucune dépense n'est inscrite au sommier n° 1102 par le receveur en exercice. Le payement des remises aux ayants droit ne peut avoir lieu qu'après ordonnancement de la dépense par la direction centrale (art. 597 et 712).»

Article 519. — Remplacer le texte du premier alinéa par le suivant : «Le receveur prélève sur sa caisse, s'il y a lieu, la part de remises qui lui revient et acquitte le décompte n° 127, sur lequel doit être apposé un timbre quittance de 10 centimes lorsque la somme portée en dépense excède 10 francs».

Article 574. — Substituer au texte actuel le suivant :

«Ce récépissé, représentant le montant total des versements encaissés tant par le receveur principal que par les receveurs ordinaires du département et centra-lisés en fin de mois à l'article 25 du Livre récapitulatif n° 1205 (caisse nationale d'épargne, versements), doit dès lors être égal au total de l'état récapitulatif des dépôts reçus (mod. n° 25) et au total du relevé mensuel n° 149 établi d'après la récapitulation du carnet d'ordre n° 7 (art. 745 et 748).

«Le receveur principal se charge en recette du montant du récépissé à l'article 39 du sommier n° 1101 intitulé : «Fonds reçus de l'agent comptable», et il en fait dépense à l'article 13 du sommier n° 1102 intitulé : «Versements à la caisse nationale d'épargne». La recette est justifiée par le talon du récépissé délivré (mod. n° 26 bis) et la dépense par une déclaration détachée de ce même récépissé (mod. n° 26 ter).»

Article 575, 2° ligne, après les mots: «receveur principal», intercaler: «(art. 15 ou 16 du Livre récapitulatif n° 1205 «Remboursements français ou remboursements internationaux».

Même article, page 174, texte nouveau des trois dernières lignes : «du relevé mensuel n° 148 établi d'après la récapitulation du carnet d'ordre n° 7 (art. 745 et 748)».

Article 576. — Ajouter un deuxième alinéa ainsi conçu:

«A l'arrivée de ce récépissé, qui lui parvient dans le courant du mois suivant, le receveur principal en fait dépense à l'article 28 du sommier n° 1102 intitulé : «Fonds envoyés à l'agent comptable»; il en fait en même temps recette au sommier n° 1101, à l'article 27 : «Remboursements français» ou à l'article 28 : «Remboursements internationaux», selon le cas.

«La dépense est justifiée par le récépissé de l'agent comptable et la recette par une fiche (mod. n° 1210 de la poste) portant référence à la ligne correspondante de la dépense.»

Article 577. — Texte nouveau du premier alinéa :

«Les recettes et les dépenses corrélatives aux versements et aux remboursements figurent au livre récapitulatif n° 1205 et au bordereau mensuel n° 1206, parmi les opérations de trésorerie, sous les titres ci-après :»

Articles 579, 581 et 582. — A supprimer.

Article 586, 3° ligne, après les mots : «bulletins d'épargne», intercaler : «art... 14 du livre récapitulatif n° 1205).»

Article 587. — Ajouter un deuxième alinéa ainsi conçu:

«A l'arrivée de ce récépissé, le receveur principal en sait dépense à l'article 28 du sommier n° 1102 intitulé: «Fonds envoyés à l'agent comptable»; en mêmetemps, il s'en charge en recette à l'article 26 du sommier n° 1101 intitulé: «Timbres-poste affectés aux bulletins d'épargne».

«La dépense est justifiée par le récépissé de l'agent comptable et la recette par une fiche (mod. n° 1210 de la poste) portant référence à la ligne correspondante

de la dépense.»

Article 588. — Texte nouveau du premier alinéa:

«Les opérations corrélatives aux versements en timbre-poste figurent au livrerécapitulatif n° 1205 et au bordereau mensuel n° 1206, parmi les opérations de trésorerie, sous les titres suivants :»

Article 590. — A supprimer.

Article 591, 2° alinéa, 4° ligne, remplacer le mot «précédent» par le nombre «587».

Article 592. — Remplacer le texte actuel par le suivant :

«Les remises allouées aux receveurs des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne dont le montant a été porté en dépense, tant par le receveur principal que par les receveurs ordinaires, à l'article du sommier n' 1102 intitulé: «Avances à charge de recouvrements ou de régularisations», dans le courant du mois qui suit l'expiration du trimestre (art. 518), sont reprises par le receveur principal sur le livre récapitulatif n° 1205, à l'article :: «Avances à charge de recouvrements ou de régularisations».

«Le montant de la dépense, pour l'ensemble du département, doit être égal

au montant de la troisième partie du bordereau n° 128 (art. 714).

- Article 593. — Biffer le second alinéa.

Article 594, 2° alinéa, 3° et 4° lignes. — Remplacer les mots entre parenthèses par les suivants : «Payements effectués pour le compte de la Caisse nationale d'épargne.»

Article 595. — Biffer le texte actuel et y substituer la rédaction suivante : . Les recettes et les dépenses corrélatives aux remises touchées par les receveurs figurent au livre récapitulatif n° 1205 et au bordereau mensuel n° 1206 parmi les les opérations de trésorerie sous les titres ci-après :

### «RECETTE.

« Recouvrements et régularisations d'avances;

\* Payements faits pour compte de la Caisse nationale d'épargne.

## « DÉPENSE.

«Avances à charge de recouvrements ou de régularisations;

«Payements faits pour le compte de la Caisse nationale d'épargne.

### « MOUVEMENTS DE FONDS.

« Fonds envoyes à l'agent comptable de la Caisse nationale d'épargne. »

Article 596, 1er alinéa, 2e ligne. — Remplacer les mots : «Allocations aux agents» par les mots : «Avances à charge de recouvrements».

Même article, 1et alinéa, 4e ligne. — Remplacer les mots «Remboursemente par la caisse» par les mots : « Payements faits pour le compte.»

Mème article, 2° alinéa, 1'e ligne. — Remplacer les mots: «Allocations aux agents» par les mots: «Avances à charge de recouvrements».

Article 597. — Texte nouveau du premier alinéa :

«Les ordres de payement individuels concernant soit des indemnités au directeur du département (art. 709), soit des remises payables à des tiers (art. 712), sont établis, payés et passés en écritures comme il est dit à la section IV ci-après».

Même article. — Biffer les trois dernières lignes de la page 180 et les trois premières lignes de la page 181.

Article 602. — Texte nouveau:

«Les payements effectués pour frais d'administration de la Caisse nationale d'épargne sont constatés en dépense soit par le receveur principal, soit par les receveurs ordinaires, à l'article du sommier n° 1102 intitulé : «Payements faits pour le compte de la Caisse nationale d'épargne».

Article 605. — Remplacer le texte actuel par la rédaction ci-après :

«A l'arrivée de ce récépissé, le receveur principal en fait dépense à l'article du sommier n° 1102 intitulé : «Fonds envoyés à l'agent comptable de la Caisse nationale d'épargne»; en même temps il s'en charge en recette à l'article du sommier n° 1101 intitulé : «Payements effectués pour le compte de la Caisse nationale d'épargne».

Article 605 bis (nouveau):

«Les recettes et les dépenses corrélatives aux payements de frais d'administration effectués pour le compte de la Caisse nationale d'épargne figurent au livre récapitulatif n° 1205 et au bordereau mensuel.n° 1206 parmi les opérations de trésore ie, sous les titres ci-après :

### «RECETTE.

\*Payements saits pour le compte de la Caisse nationale d'épargne.

## «DÉPENSE.

«Payements faits pour le compte de la Caisse nationale d'épargne; «Fonds envoyés à l'agent comptable de la Caisse nationale d'épargne.»

Article 606, page 183. — Texte nouveau du dernier alinéa:

«La ligne de la recette intitulée «Payements faits pour le compte de la Caisse nationale d'épargne est appuyée d'une fiche (mod. n° 1210 de la Poste) portant référence à la dépense correspondante.»

Article 612, 1° alinéa, 5° ligne. — Après le mot «d'épargne» remplacer le texte actuel par le suivant : «à l'article de son sommier n° 1102 intitulé : «Payements faits pour le compte de la Caisse nationale d'épargne et produit pour justifier la dépense une copie de l'ordre reçu».

Mème article. — Biffer tout ce qui suit le premier alinéa et y substituer le texte ci-après :

«L'agent comptable de la Caisse nationale d'épargne lui délivre un récépissé de mouvements de fonds (mod. n° 28) dont il fait emploi simultanément :

«En recette, à l'article du sommier n° 1101 intitulé «Payements effectués pour «le compte de la Caisse nationale d'épargne»;

«En dépense, à l'article du sommier n° 1102, intitulé «Fonds envoyés à l'agent

« comptable de la Caisse nationale d'épargne ».

«La recette et la dépense sont justifiées comme il est dit à l'article 576, 2° alinéa.».

Article 688. - Substituer le titre suivant au titre qui précède cet article « Con-

version d'un livret de l'une des séries dont les comptes courants sont tenus par la Direction centrale en un livret d'une autre de ces séries».

Article 689. — Biffer le 1<sup>er</sup> alinéa et y substituer le texte suivant : «Le directeur adresse à la Direction centrale, sous le timbre de l'agent comptable (remboursements), avec le livret à échanger, la demande de virement intégral n° 14 septiès lilas (art. 434) et les deux exemplaires de la formule n° 36 revêtus de l'indication du numéro du nouveau titre.»

2º alinéa. - Sans changement.

Article 690, 1° alinéa. — Texte nouveau : « La Direction centrale établit le solde du compte correspondant à l'ancien livret et délivre l'autorisation de virement intégral (2° partie de la formule n° 14 septiès lilas) au débit du livret à changer de série et au crédit du nouveau livret ».

Article 691. — Texte nouveau du titre « Conversion d'un livret de l'une des séries dont les comptes sont tenus par la Direction centrale en un livret de l'une des succursales de plein exercice».

Dans le texte de l'article 691, 1<sup>er</sup> alinéa, 2° ligne, après les mots «le directeur» biffer le reste de l'alinéa et y substituer les mots «se conforme aux dispositions

des articles 688 à 690».

Même article. — Biffer les 2° et 3° alinéas.

Article 692. — Dans le titre qui précède cet article, biffer le mot «nationales» et le remplacer par les mots «dont les comptes courants sont tenus par la Direction centrale».

Article 692. — Texte nouveau: «Le directeur établit le nouveau livret, dont il reproduit les numéros sur le bordereau n° 5 et sur les formules n° 36 et n° 14 septiès lilas; il envoie le livret au receveur qui le remet au déposant sans indication de somme, sauf le cas où la demande de changement de série a été accompagnée d'un premier versement. Le directeur adresse ensuite, au directeur qui tient le compte correspondant au livret ancien, les deux expéditions de la la formule n° 36, la formule n° 14 septiès lilas et l'ancien livret.»

Article 693. — Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

«693. — Le directeur de la succursale fait compléter, s'il y a lieu, d'après la demande de livret, les deux expéditions de la formule n° 36, qu'il renvoie, avec l'ancien livret et la formule n° 14 septiès lilas (1<sup>16</sup> et 2<sup>6</sup> parties) au directeur qui a établi le nouveau titre.»

Article 694, 1er alinéa, 2e ligne. — Après «le directeur» biffer les mots «de la succursale».

Article 695. — Texte nouveau du titre, 2° et 3° lignes : « . . . d'une des séries étrangères 111 à 117 en un livret de l'une des séries dont les comptes courants sont tenus par la Direction centrale à Paris.»

Article 696. — Texte nouveau du titre, après «séries étrangères»: ... «111 à 117 en un livret de l'une des séries de succarsales de plein exercice».

Article 697. — Texte nouveau du titre «Conversion d'un livret d'une série quelconque en un livret de l'une des séries étrangères 111 à 117».

Article 698. — Texte nouveau du titre «Conversion d'un livret d'une série quelconque en un livret de l'une des séries marines 101 à 105».

Article 699. — Dans le titre qui précède cet article, 2° ligne, biffer les mots anationale ou d'une série de succursales».

Article 711, page 217, 4° ligne. — Remplacer les mots « afin que celui-ci en passe écriture » par les mots « assez tôt pour que celui-ci en passe écriture, dans le courant du même mois ».

Article 712. — Ajouter au 2° alinéa la phrase suivante: «Lorsque la totalité des remises du trimestre appartient au comptable décèdé ou constitué en déficit, aucune dépense ne peut être inscrite au sommier n° 1102 par le receveur en exercice. Le décompte n° 127 non acquitté est décrit par le directeur à la 2° partie de l'état n° 127 bis (art. 713) et du bordereau n° 128 (art. 714).»

Article 714, 3° alinéa, 5° et 6° lignes. — Biffer les mots entre parenthèses «allocations aux agents pour opérations de la Caisse nationale d'épargne» et les reniplacer par les mots «article 592».

Article 715. — Ajouter un deuxième alinéa ainsi conçu:

«La somme en toutes lettres qui figure dans l'arrêté signé par le directeur, sur chaque décompte n° 127 et sur le bordereau n° 128 doit être approuvée lorsqu'elle subit une rectification.»

## DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. DIRECTION DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

## Jugement.

Par arrêt de la cour d'assises du département des Basses-Pyrénées en date du 21 mai 1898, M<sup>ma</sup> X , ex-recevense à a été condamnée, par contumace, aux travaux forcés à perpétuité et à trois mille francs d'amende pour faux et détournements.

SERVICE CENTRAL. - 2° BUREAU. - PERSONNEL.

## FAITS DIVERS.

## AGTES DE PROBITÉ.

- M. Brusc, facteur local à Vergonghéon, a remis au chef de gare un porte-nonnaiecontenant la somme de 80 francs qu'il avait trouvé sur la tablette du guichet de la gare.
- M. Letellier, facteur de ville à Rouen, a trouvé un porte-monnaie renfermant 14 fr. 50 sur la banquette d'un tramway et l'a remis au conducteur de la voiture.
- M. Roussmau, entreposeur à Château-du-Loir, a déposé à la mairie une montre à remontoir qu'il venait de trouver sur la voie publique.
- M. Teyssèdre, facteur de ville à Rodez, ayant trouvé sur une place de la ville un porte-monnaie contenant une somme de 80 francs, l'a déposé au commissariat de police, où il a pu être remis au propriétaire.
- M. GUILLAUMET, facteur rural à Ay, a restitué à qui de droit une somme de 50 francs qu'il avait reçue en trop en effectuant un recouvrement.
- M. Monin, facteur rural à Champigny-sur-Veude, a remis au véritable propriétaire un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé.
- · M. Mouny, facteur rural à Montcornet, a trouvé, en rentrant d'effectuer sa tournée, une pièce de 20 francs qu'il a déposée à la mairie.
- M. Point, facteur rural à Montcornet, a déclaré à la mairie avoir trousé un billet de 50 francs sur la voie publique.

M. Cortay, gardien de bureau à Lyon-Guillotière, a pu restituer à qui de droit un porteseuille qu'il avait trouvé sur la table de la salle d'attente et qui contenait une somme de 250 francs en billets de banque.

M. Jacquet, facteur rural à Moussières, s'est empressé de remettre entre les mains de la receveuse une montre en argent avec sa chaîne qu'il avait trouvées en cours de tournée.

M. Chassaigne, facteur à Bougival, a rendu à la personne qui la lui avait donnée en trop une somme de 20 francs reçue en effectuant un recouvrement.

## ACTES DE DÉVOUEMENT ET DE COURAGE.

- M. Lenoy, facteur de ville à Fontainebleau, a arrêté un cheval emporté.
- M. FAURY, facteur rural à Massignac, a contribué à l'arrestation d'un malfaiteur.

## SERVICE CENTRAL. - 1er BUREAU. - BUREAU CENTRAL.

ARRÊTÉ, du 31 mai 1898, accordant le diplôme d'agent breveté de l'École professionnelle supérieure (1<sup>re</sup> section) à vingt-quatre élèves qui ont satisfait en 1898 aux examens de sortie de l'École.

LE Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

Vu le décret du 29 mars 1888;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juillet 1888, portant organisation de l'École pro-

fessionnelle supérieure (1re section);

Vu le rapport du président du jury institué par l'arrêté du 24 février 1898, en vue de procéder au classement de sortie des élèves de la 1<sup>re</sup> section de l'École professionnelle supérieure (promotion 1896-1898),

## ARRÊTE:

ART. 1°. Le diplôme d'agent breveté de l'École professionnelle supérieure (1° section) est accordé aux élèves qui viennent de satisfaire aux examens de sortie de l'Ecole et dont les noms suivent, pour leur servir ce que de droit :

		· MENTION
	MM.	obtenue.
1.	LEBON	Très bien.
2.	Hainaut	. Idem.
3.	Davaze	. Idem.
4.	LESTIENNE	. Idem.
ā.	Pasquet	. Bien.
6.	BARLES	. Idem. 🗀
7.	Veurier	. Idem.
8.	Le Roux	. Idem.
9.	LAFFONT	. Idem.
10.	Copin	. Idem.
11.	Jean	. Idem.
12,	Guéru	. Idem.
	Dubled	
	LABORDE	

15. Defrance	. Assez bien.
16. Rollot	. Idem.
17. Husson	. $Idem$ .
18. Guérin	. Idem.
19. Barasc	. Idem.
20. Foix	. Idem.
21. GRANIER	. Idem.
22. Bustarret	. Idem.
23. Asselin	
24. Plumereau	. Idem.

ART. 2. Le présent arrêté sera déposé au 2° bureau du Service central qui sera chargé d'en assurer l'exécution.

Paris, le 31 mai 1898.

ED. DELPEUCH.

SERVICE CENTRAL. - 2° BUREAU. - PERSONNEL.

Nomination d'un Administrateur honoraire des Postes et des Télégraphes.

Par décret en date du 1<sup>er</sup> juin 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

M. Cornelle (Jules), chef de bureau à l'Administration Centrale des Postes et des Télégraphes, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, est nommé Administrateur honoraire des Postes et des Télégraphes.

SERVICE CENTRAL. - 2° BUREAU. - PERSONNEL.

## Nomination d'officiers d'académie.

Par arrêté du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en date du 28 mai 1898, sont nommés officiers d'académie :

MM. Barolet (Marie-Ézéchiel-Romain), inspecteur chargé des fonctions de directeur à Angoulème.

Marignac (François-Xavier-Albert), rédacteur à l'administration centrale des postes et des télégraphes.

Ductou (Pierre-Marius-Anaclet), commis principal à la recette principale de la Seine.

## SERVICE CENTRAL. -- 2° BUREAU. -- PERSONNEL.

### NOMINATIONS.

Par décret en date du 24 mai 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Les Inspecteurs chargés des fonctions de Directeur, désignés ci-après, sont nommés Directeurs des Postes et des Télégraphes, savoir :

- 1º M. Pujor (Louis), à Albi;
- 2º M. Vallance (Gabriel-Nicolas-Théophile), à Nevers;
- 3° M. Borelli (Antoine-Jérôme), à la ligne de Lyon, à Pacis.

Par arrèté ministériel en date du 26 mai 1898, le traitement des Directeurs cidessus désignés est fixé à 6,000 francs, savoir :

- 1° A partir du 1er janvier 1898:
- M. Pujol (Louis), à Albi;
- 2º A partir du 1er juin 1898:
- M. Vallance (Gabriel-Nicolas-Théophile), à Nevers;
- M. Borelli (Antoine-Jérôme), à la ligne de Lyon.

Par arrèté ministériel en date du 28 mai 1898, M. Tongas (Gaston), chef de bureau à l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes, 1<sup>16</sup> division, 3<sup>6</sup> bureau, traitement: 7,000 francs, est chargé, à partir du 1<sup>67</sup> août 1898, des fonctions de Directeur-Ingénieur du service de la Vérification et de la Réception du Matériel à Paris, même traitement, en remplacement de M. Clérac, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Par arrêté ministériel en date du 28 mai 1898, rendu sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes :

- 1° M. Pegneaux (Philogène-Léon), Inspecteur des Bureaux ambulants de la ligne de l'Ouest, à Paris, traitement : 4,500 francs, est nommé, sur sa demande, avec son grade et son traitement actuels, à la ligne du Nord, en remplacement de M. Joyeux, nommé Directeur.
- 2° M. LAPOUGNE (Pierre), rédacteur à l'Administration centrale, service central, 3° bureau, traitement: 4,000 francs, est nommé Inspecteur des Bureaux ambulants à la ligne du Sud-Ouest, hors cadres, même traitement.
- 3° M. ARISTIDE (Jean-Pierre-Louis), Chef de brigade des bureaux ambulants de la ligne de Lyon, traitement: 4,000 francs, est nommé Inspecteur des bureaux ambulants de la même ligne, traitement: 4,500 francs, en remplacement de M. Borelli, nommé Directeur.
- 4° M. Berthuy (Pierre-Venance-Raphaël), rédacteur à la Direction des bureaux ambulants de la ligne du Nord-Ouest, traitement : 3,600 francs, est nommé Sous-Inspecteur des bureaux ambulants de la ligne de Lyon, hors cadres, traitement : 3,500 francs.

5° M. ROUSSEL (François-Henri), rédacteur à la Direction des bureaux ambulants de la ligne du Sud-Ouest, traitement : 4,000 francs, est nommé Inspecteur des bureaux ambulants à la ligne de l'Ouest, traitement : 4,500 francs, en remplacement de M. Pégneaux.

Le présent arrêté aura son effet à partir du 1er juillet 1898.

Par décret en date du 3 juin 1898 rendu sur la proposition du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Sont nommés directeurs des Postes et des Télégraphes :

- 1° A Toulouse, M. Morin (Gérémie-Victor), directeur des postes et des télégraphes à Arras, en remplacement de M. Perrin, appelé à d'autres fonctions.
- 2° A Lille, M. Chevaller-Lemone (Charles-Toussaint-Camille), directeur des postes et des télégraphes à Mézières, en remplacement de M. Gréterin, retraité.
- 3° A Melun, M. Braive (Georges), directeur des postes et des télégraphes à Tours, en remplacement de M. Sillet, retraité.
- 4° A Tours, M. Bourg (Julien), directeur des postes et des télégraphes à Privas, en remplacement de M. Braive.
- 5° A la Rochelle, M. Guibert (Louis), directeur des postes et des télégraphes à Tulle, en remplacement de M. Blanc, retraité.
- 6° A Besançon, M. Crépix (Jules-Victor), directeur des postes et des télégraphes à Montauban, en remplacement de M. Ragot, retraité.
- 7° A Avignon, M. FIRMIN (Étienne), directeur des postes et des télégraphes à Ajaccio, en remplacement de M. Debaisieux, décèdé.
- 8° A Ajaccio, M. Olivieri (Joseph-Marie), directeur des postes et des télégraphes à Gap, en remplacement de M. Firmin.

Par arrêté ministériel en date du 3 juin 1898.

- 1. Les traitements des directeurs des postes et des télégraphes, désignés ci-après, sont fixés, à partir du 1<sup>ex</sup> juillet 1898, savoir :
  - 1º A 9,000 francs, M. Chevalier-Lemore (Charles-Toussaint-Camille), à Lille.
- II. Les traitements des directeurs des postes et des télégraphes, désignés ci après, restent fixés, savoir :
  - 1° A partir du 1° juillet 1898:
  - A 8,000 francs, M. Braive (Georges), à Melun.
  - A 7,000 francs, M. Guibert (Louis), à la Rochelle.
  - A 6,000 francs, M. Bourg (Julien), à Tours.
  - A 6,000 francs, M. Firmin (Étienne), à Avignon.
  - A 6,000 francs, M. Olivieri (Joseph-Marie), à Ajaccio.
  - 2° A partir du jour de leur installation :
  - A 9,000 francs, M. Morin (Jérémie-Victor), à Toulouse.
  - A 6,000 francs, M. Crépin (Jules-Hector), à Besançon.

Par arrêté ministériel du 3 juin 1898:

Sont chargés des fonctions de directeur des postes et des télégraphes, avec leur traitement actuel :

- 1° A Clermont-Ferrand, M. Labadille (Aimé), sous-chef de bureau à l'Administration centrale, service central, 2° bureau, traitement : 5,000 francs, en remplacement de M. Lacroix, retraité.
- 2° A Tulle, M. TALBOUTIER (Paul), sous-chef de bureau à la direction de la Caisse nationale d'épargne, traitement : 5,000 francs, en remplacement de M. Guibert, nommé à la Rochelle.
- 3° A Chambéry, M. DE BOISSONNEAUX DE CHEVIGNY (Louis-Pierre), inspecteur des postes et des télégraphes à Valence, traitement : 5,000 francs, en remplacement de M. Lavy, retraité.

Par décret en date du 3 juin 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sont nommés directeurs des Postes et des Télégraphes savoir :

- 1° A Mézières, M. Chevron (Joseph-François), Inspecteur des Postes et des Télégraphes à Chalons-sur-Marne, en remplacement de M. Chevalier-Lemore, nommé à Lille;
- 2° A Privas, M. Lavaurs (Antoine-Gaspard-Achille), Inspecteur des Postes et des Télégraphes à Périgueux, en remplacement de M. Bourg, nommé à Tours;
- 3° A Montauban, M. Connu (Simon), Inspecteur des Postes et des Télégraphes dans la même résidence, en remplacement de M. Crépin, nommé à Besançon;
- 4° A Gap, M. Mané de la Villeglé (Gustave-Jean-Marie), Inspecteur des Postes et des Télégraphes à Laval, en remplacement de M. Olivieri, nommé à Ajaccio;
- 5° A Mende, M. Aymerich (Jean-Joseph-Sauveur), Inspecteur des Poster et des Télégraphes à Orléans, en remplacement de M. Le Borgne, retraité.

Par arrèté ministériel en date du 3 juin 1898, les traitements des Directeur des Postes et des Télégraphes désignés ci-après sont fixés à 6,000 francs, savoir :

- 1. A partir du 1er juillet 1898 :
- MM. Lavaurs (Antonin-Gaspard-Achille), à Privas; Chevron (Joseph-François), à Mézières; Mahé de la Villeglé (Gustave-Jean-Marie), à Gap; Aymerich (Jean-Joseph-Sauveur), à Mende.
- II. A partir du jour de son installation :
- M. Connu (Simon), à Montauban.

Par décret en date du 4 juin 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, M. Perrix (Jean-

Baptiste), chargé des fonctions d'Inspecteur général des Postes et des Télégraphes, en remgraphes, est nommé Inspecteur général des Postes et des Télégraphes, en remplacement de M. Wünschendorff, nommé Administrateur.

Par arrêté ministériel du 4 juin 1898, le traitement de M. Perrin (Jean-Baptiste), Inspecteur général des Postes et des Télégraphes, est fixé à 12,000 francs, à partir du jour de son installation.

Par décret en date du 4 juin 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, M. de Pydemarc (Raoul-Louis-Félix), sous-chef de bureau à l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes, 3° Division, 2° Bureau, est nommé Directeur des bureaux ambulants de la ligne de l'Ouest, à Paris, en remplacement de M. Parisot, retraité.

Par arrêté ministériel en date du 4 juin 1898, le traitement de M. de Pydemarc (Raoul-Louis-Félix), Directeur des bureaux ambulants de la ligne de l'Ouest, à Paris, est fixé à 6,000 francs, à partir du 1<sup>ér</sup> juillet 1898.

## SERVICE GENTRAL. — 2° BUREAU. — PERSONNEL.

## PROMOTIONS.

NOMS		RÉSIDENCES	TRAITE	MENTS
DES AGENTS.	GRADES.	ou services.	ANCIENS.	NOA-
		-	francs.	francs.
MM. Lebon	Commis	Paris R. P. (hors cadres),	2,100	2,400
		breveté de l'école profes- sionnelle supérieure.		
Parles	Idem	Idem	2,100	2,400
- Dubled	Idem	Idem	2,700	3,000
3 L	•	Idem		2,400
		[Idem]	1,800	2,100
n I	1	ldem	1,800	2,100
		Idem	2,100	2,400
Laffont	Idem.,	Paris , P. C. (hors cadres) . breveté de l'école profes-	2,100	2,400
-		sionnelle supérieure.		
Fois	Idem	Paris . B. P. (hors cadres), breveté de l'école profes-	2,100	2,400
		sionnelle supérieure.	9.100	0.400
<del>5.1</del>	l .	Idem	2,100	2,400
N I	,	<i>Idem</i>	2,100	2,400
31 5		Idem	2,100	2,400
21	1	Idem	1,800	2,100
R (	_	Idem	2,700 1,800	3,000 $2,100$
I	1	Idem	3,000	$\frac{2,100}{3,300}$
		Idem	3,000	3,300
R 1	1	Idem	3,000	3,300
X )	•	Idem	3,300	3,600
KC !	ř .	Paris, P. C. (hors cadres).	$\frac{3,300}{2,400}$	2,700
Dalasc		breveté de l'école profes- sionnelle supérieure.	.2,400	2,700
Rampant	Idem	Direction de la Seine	4,000	4,500
	1 -	Vérification et réce du matériel.	4,000	4,500
Fumey.	Idem	Direction de la Seine	4,000	4,500
		Direction des services élec- triques.		4,500
D'Ennery de la Chasnaye.	Idem	Direction de la Seine	4,000	4,500
	1dem	Idem	4,000	4,500
a i	I .	Rennes, direction	4,000	4,500
	,	Valence, direction	1 '	4,500
		Direction de la Seine		4,500
-				}

NOMS	d n t n m a	RÉSIDENCES	TRAITE	MENTS
DES AGENTS.	GRADES.	OD SERVICES.		
•		Joseph Committee of the	ARCIENS.	NOU-
			******	VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Sambuc	Rédacteur	Direction de la ligne de la	4,000	4,500
		l Méditerranée.	_,,	
Allaire	Idem	Nantes, direction	4,000	4,50
Bellego	Idem	Vannes, direction	3,600	4,000
Lacroix	Idem	Marseille, direction	2.800	3,100
Bonhoure	Idem	Nimes, direction	2,800	3,10
Lafontaine	Idem	Direction des services élec-	2,800	3,10
Dattana	· F7	triques.		
Datteroze	ldem	Bourg, direction	2,800	3,10
oumaumet	Idem	Saint-Etienne, direction	2,800	3,10
Wian and	Laem	Arras, direction	2,800	3,10
Vignon	10em	Châlons-sMarne, direction	2,800	3,10
rromont.,,	raem	Idem	2,800	3,10
130 y	Idem	Direction des services élec-	2,800	3,10
Vinaslass	T.7	triques.		
Paulan	Lacm.,.,.,.	Digne, direction	2,800	3,10
nomaran	Idem.,	Direction des services élec-	2,800	3,10
T7	. r t	triques.		
raure	Idem	Saint-Étienne, succursale	2,800	3,10
The oils at	r 7	de la caisse d'épargne.		
Vall4-	ldem	Saint-Étienne, direction	2,800	3,100
Paran	ldem	Chaumont, direction	2,800	3,100
boyer	Idem	Fabrication des timbres-	2,800	3,100
Vázinat	[.]	postes.	2 0 7 5	
VUZINGIA	10000	Vérification et réception du	2,800	3,100
Lancon	Llans	matériel.	2 2 2 2	
Borran	1.1	Annecy, caisse d'épargne.	2,800	3,100
Ronal	Llam	Troyes, direction	2,800	3,100
Donat	1acm.,.,,,,	Direction des services élec-	2,800	3,100
Rognes	Idan	triques.	0.000	
Le Rone	Idom	Toulouse, direction	2,800	3,100
Mangapat	Idem	Saint-Brieuc, direction	2,800	3,100
Ecoitation	Idem	Moulins, direction	2,800	3,100
Romafond	Richt	Marseille, direction	2,800	3,100
Movino	raem	Périgueux, direction	2,800	3,100
Lucat	Laem	Versailles, direction	2,800	3,100
Ineforce.	Idem	Nimes, direction	2,800	3,100
Mala Mala	raem	Pau, direction	2,800	3,100
Bookst	taem	Nice, caisse d'épargne	2,800	3,100
Longiques	1(lem , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Mézières, direction	2,800	3,100
		Direction des services élec- triques.	2,800	3,100
Ribaud	Idem	Alger, direction	2,800	3,100
Baudrillard	Idem	Lille, direction	2,800	3,100
Sicard	Idem	Alger, direction	2,800	3,100
Loustalet	Idem	Nantes, caisse	2,800	3,100

NOMS		RÉSIDENCES	TRAITEM	ENTS
DES AGENTS.	GRADES.	OF SERVICES.	ANGIENS.	NOU- VEAUX.
<u>etinggi, daga mengapakan mengapangan pengapakan dan dan dan dan pengapan dan dan dan dan dan dan dan dan dan d</u>	**************************************	<u> </u>	francs.	francs.
MM. Ollivier	Bédacieur	Marseille, caisse d'épargne	2.800	3,100
Clerbout		Saint-Lò, direction	2,800	3,100
Huard	1	La Rochelle, direction	2,800	3,100
Vergne		Direction de la Seine	2,800	3,100
Odet	Idem	Mâcon, caisse d'épargne	2,800	3,100
Perrot	•	Avignon, direction	2,800	3,100
Leautier		Usine de la Seyne	2,800	3,100
Pascal	•	Grenoble, direction	2,800	3,100
Brané		Marseille, direction	2,800	3,100
		Dijon, direction	2,800	3,100
Orappii	Idem	Alger, caisse d'épargne	2,800	3.100
		Chambéry, direction	2,800	3,100
Corcon	Idem	Saint-Brieuc, direction	2,800	3,100
Laguarra	Idam	Carcassonne, direction	2,800	3,100
Bassiànas	Idem	Direction des services élec-	2,800	3,100
Dessieres	Lacin	triques.	2,000	0,200
Pasquion	Idem	Usine de la Seyne	2,800	3,100
Morcaux,	Idem	Mézières, direction	2,800	3,100
		Nancy, direction	2.500	2,800
		Gaen, direction	2,500	2,800
Portais	. Idem	Saint-Lô, direction	2,500	2,800
		Bordeaux, direction	2,500	2,800
		Oran, caisse d'épargne	2,500	2,800
Lambrigot	. Idem	Gap, direction	2,500	2.800
Dubreuil	. Idem	Vérification du matériel	2,500	2,80
Boucher	. Idem	Évreux, direction	2,500	2,80
Repelin	. Idem	. Grenoble, caisse d'épargne	2,500	2,80
Bérenger	. Idem	Draguignan, direction		2,80
Ragot	. Idem	. Chaumont, direction	2,500	2,80
Trenillé		. Alger, direction	2,500	2,80
		. Le Puy, direction	1	2,80
		. Bar-le-Duc , direction	1	2,80
		Laon, direction		2,80
		Lyon, direction		2,80
		. Constantine, caisse	,	2,80
h .	•	. Bordeaux, direction	[· -	2,80
	•	. Oran, direction		2,80
		. Direction des services élec	1	مان ا
Į.		triques.		
Parizot	Idem	Direction de la Seine	. 2,500	2,80
		Lyon, direction		
Remadon		. Montauban, direction		٠
Palhole		. Aurillac direction	1 1	بم م
7 1	I	Direction des services élec	I	ر ح کما
1) \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	. Tayle College Cost Sole From Clot		-, -, -

THE PARTY OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH

MM. Wathier   Rédacteur   Nancy, caisse d'épargne   2,200   2   2   2   2   2   2   2   2   2	500,500,500,500
MM. Wathier       Rédacteur       Nancy, caisse d'épargne.       2,200       2         Guillot.       Idem.       Ciermont-Ferrand, caisse d'épargne.       2,200       2         Warrant       Idem.       Direction des sérvices électriques.       2,200       2         Martin.       Idem.       Idem.       2,200       2         Cérède.       Idem.       Vérification du matériel.       2,200       2         Favriou       Idem.       Niort, directeur.       2,200       2         Colin.       Idem.       Lyon, directeur.       2,200       2         Jouve.       Idem.       Le Puy, direction.       2,200       2         Borgnes.       Idem.       Nîmes, direction.       2,200       2         Marigot       Idem.       Saint-Bricuc, caisse d'épargne.       2,200       2         Féraud.       Idem.       Draguignan, caisse d'épargne.       2,200       2         Wieljeux.       Idem.       Evreux, direction.       2,200       2         Direction des services électriques.       2,200       2         Vieljeux.       Idem.       Direction des services électriques.       2,200       2         Masson.       Idem.       Vévoul, direction.	,500 ,500 ,500 ,500 ,500
Warrant   Idem   Clermont-Ferrand   caisse   2,200   2	,500 ,500 ,500 ,500
Guillot.   Idem.   Clermont-Ferrand, caisse   2,200   2     Warrant   Idem.   Direction des services élec   2,200   2     Triques.   Idem.   Idem.   2,200   2     Cérède.   Idem.   Vérification du matériel.   2,200   2     Favriou   Idem.   Niort, directeur.   2,200   2     Colin.   Idem.   Lyon, directeur.   2,200   2     Jouve.   Idem.   Le Puy, direction.   2,200   2     Borgnes   Idem.   Nîmes, direction.   2,200   2     Marigot   Idem.   Saint-Bricuc, caisse d'épargne.     Féraud.   Idem.   Draguignan, caisse d'épargne.     Féraud.   Idem.   Evreux, direction.   2,200   2     Garraud.   Idem.   Direction des services électriques.     Masson.   Idem.   Direction des services électriques.     Masson.   Idem.   Vesoul, direction.   2,200   2     Evreux, direction.   2,200   2     Lem.   Direction des services électriques.     Vesoul, direction.   2,200   2     Evreux, direction.   2,200   2     Lem.   Direction des services électriques.     Vesoul, direction.   2,200   2     Evreux, direction.   2,200   2     Evreux, direction.   2,200   2     Evreux, direction.   2,200   2     Evreux, direction.   2,200   2     Evreux, direction.   2,200   2     Evreux, direction.   2,200   2     Evreux, direction.   2,200   2     Evreux, direction.   2,200   2	,500 ,500 ,500 ,500
Warrant       Idem.       d'épargne.       2,200       2         Martin.       Idem.       Idem.       2,200       2         Cérède.       Idem.       Vérification du matériel.       2,200       2         Favriou       Idem.       Niort, directeur.       2,200       2         Colin.       Idem.       Lyon, directeur.       2,200       2         Jouve.       Idem.       Le Puy, direction.       2,200       2         Borgnes.       Idem.       Nîmes, direction.       2,200       2         Marigot       Idem.       Saint-Bricuc, caisse d'épargne.       2,200       2         Féraud.       Idem.       Draguignan, caisse d'épargne.       2,200       2         Bigot.       Idem.       Evreux, direction.       2,200       2         Vieljeux.       Idem.       Montpellier, direction.       2,200       2         Garraud.       Idem.       Direction des services électriques.       2,200       2         Masson.       Idem.       Vésoul, direction.       2,200       2         Évreux, direction.       2,200       2         Évreux, direction.       2,200       2	,500 ,500 ,500 ,500
Warrant         Idem.         Direction des services électriques.         2,200         2           Martin.         Idem.         Idem.         2,200         2           Cérède.         Idem.         Vérification du matériel.         2,200         2           Favriou         Idem.         Niort, directeur.         2,200         2           Colin.         Idem.         Lyon, directeur.         2,200         2           Jouve.         Idem.         Le Puy, direction.         2,200         2           Borgnes.         Idem.         Nîmes, direction.         2,200         2           Marigot.         Idem.         Saint-Bricuc, caisse d'épargne.         2,200         2           Féraud.         Idem.         Draguignan, caisse d'épargne.         2,200         2           Wieljeux.         Idem.         Evreux, direction.         2,200         2           Montpellier, direction.         2,200         2           Lidem.         Direction des services électriques.         2,200         2           Lidem.         Vesoul, direction.         2,200         2           Evreux, direction.         2,200         2           Evreux, direction.         2,200         2 <td>,500 ,500 ,500</td>	,500 ,500 ,500
Martin.       Idem.       Idem.       2,200       2         Gérède.       Idem.       Vérification du matériel.       2,200       2         Favriou       Idem.       Niort, directeur.       2,200       2         Colin.       Idem.       Lyon, directeur.       2,200       2         Jouve.       Idem.       Le Puy, direction.       2,200       2         Borgnes.       Idem.       Nîmes, direction.       2,200       2         Marigot       Idem.       Saint-Bricuc, caisse d'épargue.       2,200       2         gne.       Draguignan, caisse d'épargne.       2,200       2         Bigot.       Idem.       Évreux, direction.       2,200       2         Montpellier, direction.       2,200       2         Lidem.       Direction des services électriques.       2,200       2         Lidem.       Vesoul, direction.       2,200       2         Evreux, direction.       2,200       2         Evreux, direction.       2,200       2	,500 ,500
Gérède.         Idem.         Vérification du matériel.         2,200         2           Favriou         Idem.         Niort, directeur.         2,200         2           Colin.         Idem.         Lyon, directeur.         2,200         2           Jouve.         Idem.         Le Puy, direction.         2,200         2           Borgnes.         Idem.         Nîmes, direction.         2,200         2           Marigot         Idem.         Saint-Bricuc, caisse d'épargne.         2,200         2           Féraud.         Idem.         Draguignan, caisse d'épargne.         2,200         2           Bigot.         Idem.         Évreux, direction.         2,200         2           Wieljeux         Idem.         Montpellier, direction.         2,200         2           Masson.         Idem.         Vésoul, direction.         2,200         2           Levreux, direction.         2,200         2           Evreux, direction.         2,200         2	,500 ,500
Favriou       Idem.       Niort, directeur.       2.200       2         Colin.       Idem.       Lyon, directeur.       2,200       2         Jouve.       Idem.       Le Puy, direction.       2,200       2         Borgnes       Idem.       Nîmes, direction.       2,200       2         Marigot       Idem.       Saint-Bricuc, caisse d'éparge.       2,200       2         gne.       Draguignan, caisse d'épargene.       2,200       2         gne.       Évreux, direction.       2,200       2         Montpellier, direction.       2,200       2         Lidem.       Direction des services électriques.       2,200       2         Lidem.       Vésoul, direction.       2,200       2         Lidem.       Lidem.       Lidem.       2,200       2         Lidem.       Lidem.       Lidem.       2,200       2         Lidem.       Lidem.       Lidem.       2,200       2         Lidem.       Lidem.       2,200       2         Lidem.       Lidem.       2,200       2         Lidem.       Lidem.       2,200       2         Lidem.       Lidem.       2,200       2 <tr< td=""><td>,500</td></tr<>	,500
Lyon, directeur.   2,200   2   2   2   2   2   2   2   2   2	-
Jouve	,500
Borgnes	,500
Marigot       Idem       Saint-Bricuc, caisse d'épargne.       2,200       2         Féraud       Idem       Draguignan, caisse d'épargne.       2,200       2         Bigot       Idem       Évreux, direction       2,200       2         Vieljeux       Idem       Montpellier, direction       2,200       2         Garraud       Idem       Direction des services électriques       2,200       2         triques       Vesoul, direction       2,200       2         Delouye       Idem       Evreux, direction       2,200       2	,500
Féraud	500
Vieljeux	,500
Garraud         Idem         Direction des services électriques de services électriques.         2,200         2           Masson         Idem         Vesoul, direction         2,200         2           Delouye         Idem         Évreux, direction         2,200         2	,500
Masson       Idem       triques.       2,200       2,         Delouye       Idem       Évreux, direction       2,200       2	,500
Delouye [ldem Evreux, direction 2,200 2.	,500
Delouye   ldem   Évreux, direction   2,200   2,	,500
[]	,500
	,500
	,500
	,500
	,500
	,500
	,500
	,500
	,500
	,500
	500
Prestat	500
Sud-Ouest.	000
dière.	,700
	000,
	400
	400
	600
Chomenit Commis de dir Laval, direction 2,400 2,	700
Olivier   Idem   Angers, direction   2,100   2	- 1
Caplat	400
Blanc Idem Gap, direction 2,100 2,	1

## SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU. — PERSONNEL.

## NOMINATIONS ET MUTATIONS.

<b>N</b> I∧n#	c l	SITU	ATION ANCIENNE.		SITUA	TION NOUVELLE.	•
NOM.		SPADES.	RESIDENCES OU SCLVICES	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou sorvices.	TRAIT MENT
	EMPACE-ILE	<del> </del>	Chronical and Street property Conference Conference	francs.	ARCHES EN LA MANAGEMENT DE LES		fran
MM. Thoms	18	Sous-chef	ı <sup>re</sup> division, 4° bu- reau.	Ī	gé des fonc-	1 re division, 3 e bu- reau.	1
					tions de chef de bu- reau.		   
			l urcau.		Sous-chef	3° division, 3° bu- reau.	1
Æstaur	iié	Inspect <sup>r</sup> - In - génieur.	Directou dos services électriques.	4,500	Idem	re division , 4° bu- reau.	5,0
, Dupin	· • • • • · ·	Rédacteur	Direction de la caisse nation, d'épargne.		Idem	Direction de la caisse nation, d'épargne.	
			Service central, 2° bureau.	1,500	de schef.		-
Rosice		Idem	3° div ", 3° bureau	4,500	Faisaut fonc. de schef de bureau.	3° division, 2° bu- reau.	4,5
Bougu	et	Idem	Direct <sup>on</sup> des services électriques.	4,000	1	2º division, 1ºt bu-	4,5
Courte	is	Idem	Direction de la Scine (bors cadre) dé- taché au service		Idem	Service central, 1 re bureau.	1,9
Graza <sup>l</sup>	œnil	Expéditionre.	rentral. 1 <sup>ex</sup> bur. 1 <sup>xe</sup> division , 3° bur.		Expédition <sup>re</sup> .	3º diy <sup>on</sup> , 3º burcau.	1,5
Laure	րէ	Idem Sous-chef, de	3º division , 3º bur. Auxerre	1,590	Idem	1° div <sup>on</sup> , 3° bureau. Vérificat. et récept.	1,5
. Piogey		section.	Montbard	,,	Expédition's.	du matériel. Direct <sup>en</sup> des services électriques.	1,5
		1	Fourchambeu!! Seilhac	E .		Dijon	
Guich	on	Com. de dir.	Châteauroux	3.00	Rédacteur	Rouen	3,1
			3º division , 3º bur.   Rennes , téléphone.			1	
* Roque	s		Toulouse	n	Idem	d'épargne. Cureassonne, caisse	1,0
Ridar	l	Employée	Goutances	1,100	Idem	Saint-Lô, caisse	1,:
veuve gne		Iden	Port de la Nouvelle.	1,000	Idem	d'épargne. Carcassonne, caisse d'épargne.	1,0
		Idem	La Rochelle	1,100	Idem	La Rochelle, caisse d'épargne.	: 1,1
Gache	l	Idem	Valence	1,350	Idem		1,
•	-		En disponibilité	<u> </u>	Idem	Marseille, caisse d'épargne.	
			Ssrvice central, 2' bureau.		burean.	Direction de la caisse nation, d'épargne.	
Viller	ру	Idem	Service central, 1et bureau.		1	Service central, 2° bureau.	
		1	Høzebrouck Le Gateau	•	Receveur	I	1 -
			La Bazoche Gouet		Receveuse	1	1 *
	ent	[Idem	Maillebois	1.200.	ldem	La Bazoche-Gouet	. 1,3
From		'Dame empl	Lyon-Saint-Just	1,200 $1,200$		Haute-Rivoire   Chasselav	

<u>r.</u> ...

では、100mmので

NOMS	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.			
DES AGENTS.	GRADES.	résidences ou services.	TRAITE-	GRADES.	résidences ou services.	TRAITE MENTS	
M <sup>Hes</sup> Ribelin	Rocoveuse	Chasselay	fr. 1,400		_	fr. 1,400	
Dubois (Lucie).	Idem	Saint-Jorioz	1,400	ployée. Receveur	gne. Ugine	1,400	
Duhois (Louise)	Idem	Meillerie	1,200	Idem	Saint-Jorioz	1,200	
		Toulouse R. P					
Drion	Receveur Dame om- ployée.	Canly	1,200	Idem Receveuse	Canly	1,030 1,200	
Millier	Receveuse	verizet	1,400	Idem	Saint - Léger - sur - d'Heune.	1,100	
Perret	Idem	Le Chablé - Beau - mont.	1,400	Idem	l .	1,400	
M <sup>11es</sup> Servet	Dame em- ployée.	Bonnoville	1,100	Idem	Le Chablé - Beau -	1,200	
	Receveuse	Lullia					
•	receveur.			Ì	Lullin		
Muc Hodoyer	Receveuse	Donvaine	1,400	Idem	Biol		
Mine Priquet	Idem	Alby-sur-Chéron	1,400			1	
Mas vonna Panda	Dame empl.	En dispontbilité	1 900		Alby-sur-Chéran		
		Les Loges		Idem	'/	1	
Mme venue Duccel	Idem.	Rupt	1,400	Idem	<u> </u>		
		Paris, poste centr.		1 .	Boucoiran	Į.	
		Fournels		k	Meyrucis		
		Grandricu		•	Fournels		
		Moulins		(	Grandrieu		
		Asnières, rue des Brurguignons.	1 _	Receveur	Bois-Colombes	$\frac{1}{2},70$	
		Beaulieu		Receveuse	Nice, Gimiez	1,10	
	1	Biot	1	•	Beaulieu		
	•	Lille, direction	•	<b>5</b>	Orchies		
		Gardanne		<b>S</b>	Port-Saint-Louis	1 -	
		Nexon		2	Ghalus		
~	1 ~ .	Bruges		1	Morlans	1	
		Genterels		7	Pézenas	,	
		Pont-l'Évêque Le Cateau		2	Annebault		
		Bordenux, Saint - Projet.		1	Bruch		
Vigneau	Idem	Panillac	1,100	Idem	LaGue	1.20	
Vez	Receveuse	Mornaz	1,200		Contamine-sur-Arve		
Mariet	Idem	Contamine-sur-Arve	1,200	Idem	Mornaz	1.20	
Mme Buré	Danie empl	Paris 100	1,200	Idem	Maillebe is	1,20	
Mnes Lemétais	Heceveuse	Emanville	1.1,200	ldcm	Meslay-le-Vidame	1,20	
		Cambrai			Norrent-Fontes	1,10	
Fenci	Idem	Calais (Fontinettes)	1,200	\$	La Recousse		
		Meulan		Idem	1	, .	
		Gauro		Idem	•	1 '	
M. Luciani	Idem	Aléria	1.700	h	Gauro	1 '	
Martin	Dame empl.	Bordeaux , S'-Projet	1.200		Moulen	1	
Mine Bouscailloux	Idem	Bergevac	1,100		Le Buisson	1 '	
Mile Lefevre	Receveuse	Charmant	1.200		Maizières		
M <sup>xx</sup> veuve Poulin.	Dame empl	Montpellier, caisse d'épargne.	1,200		Palavas		
MM. Richardeau	Ex - sous-offi-		. h	Receveur	Émanville	. 1,00	
Roux			, u	Idem	Clans	.   1.01	
		Paris 13			Calris		
		Sons-secrétaire d'E		,	Paris 13		
I	ticulier.	lat.	I	i	į.	1 '	

	NOTE	SITU	ATION ANCIENNE.		SITUA	TION NOUVELLE.	
No treate	NOMS		RESIDENCES	TRAITE-		RESIDENCES	TRAITE-
V 28/2/	DES AGENTS.	GRADES.	ou services.	MENTS.	GRADES.	ou services.	MENTS.
e en en en		Party (2010) (1910) (1910) (1910) (1910)	30111001	······			f n
A SAME	MM. Davernoy	Com. priec.	Blois R. P	fr. 3,300	Receveur	Saint-Mibiel	fr. 3,500
2000	Robert	Commis	Paris R. P	2,400	[dem	Audincourt	2,200
	Mmc Roque		Mormant		i l	Gujan.	1,600
经额	M <sup>11e</sup> de Vassal M <sup>me</sup> Vernet		Morterolles	1,200 $1,200$	Idem	Sei hac	· 1987
	M. Werner		Le Camp-d'Avord	1,400	Receveur	Coursan	197
	Mmc Depardieu	Receveuse	Ury	1,000		Valenton	
	M. Dousse		Villard-sur-Doron	1,200	Receveur	Saint-Jean-de-Pos.	1,200
	Mme Molinié	ployée.	Toutouse - Arnaud - Bernard	1,500	Receveuse	May-sur-Evre	1,400
No.	MHe Pluet		Argentau	1,200	ldem	Moutiers-au Perche.	
		1	Saint-Yrieix	1,000	Idem	Nexon	
	, <i>v</i>	E .	Oyonnax	1,800 2,600	Receveur Receveuse	Ovomusz	
			Bourg-et-Comin	1,400	ldem	Beaurieux	1,490
1	Mile Conseil	Dame empl.	Paris', central	1,200	Idem	Bonrg-ct-Comin	
STATE OF	M. Vaillant	1		l	Receveur	Juniville	
	Mlts Rousselet		LaChartre-s*-le-Loir		Receveuse Idem	Buzancais Villard-sur-Doron	. 194
STATE OF		commis.					
	MM, Laurain	* -			Receveur	1	
	1	Idem	Paris 47	4,000	Idem Idem	Paris 21	1
	· 7	Idem	Paris 94	1	•	Paris 47	
	II * *	Commis prin-	L	1	Idem	Paris 94	3,500
		cipal.	Présidence de la République.				
2	Klecker	Receveur		4,000	Idem	Paris 45	4,000
2	Georget	Idem	Saint-Mihiel	4,000		Courbevoie	1 1
		Idem	I	<b>!</b>	1	Neuilly-sur-Scine.	3,590 3 500
	,,	Ghef de brig. Com. princ.	J .	1 '	4	Orléans-Colombier.	1 18
	Miles Grenouilloux.		1 ~	1,600	Receveuse	LaChar re-st-le-Loir	1.800
	9 )	Idem	1		Idem	1	1
	Men veuve Daval.	1	Urciers	1	Idem	Chabris Ligne du Nord	
1			Lig. du Nord-Ouest			Ligne de l'Ouest 7.	
	Barande	, Idem	Ligne de Lyon	3,600	Com. princ	Paris B. P	3,600
	B1 ₽.	I .	Beauvois	44 000		Paris SG	
	8 I	I	Paris 54 Le Havre, principa	. 1	7	Dijon, central	9 ' 11
			Ligne de la Médit.	1		Ligne de Lyon	1 - 1 - 1 - 1 :
-	Audibert	. Idem	Idem	. 3,000	<b>D</b>	Idem	4 1
	<b>2</b> 1		Brest, central	1	4 .	Beauvais   Moulins	.1 1
	արտե		Clermont - Ferrand central.	1			
	Biguet	.   [dem . :	Arras	3,000	· 1	Arras.	
			Bourg,		B.	Bourg	
	Bordel-Perron cel.	- Autht. S	meaux	7,000	Table 1	TAK CONTACT A	
	21	1	Paris 74	4		Paris 54	
	¥		Paris 3	l	1	Paris 60	
	A!	l l	Brest, central Ligne de l'Est	· I	•	Lig. du Nord-Oues	1 ,
	Bousquet	. Idem	Ligne de Lyon	. 1,500	Commis	. Marseille R. P	1.500
	PF I	•	Paris R P			Ligne de Lyon	
			Marseille R. P Toulon			. Ligne de la Médit. . Marseille R. P	
	EE 1	,	Marseille, central.	1	4	. Toulon	1 '
	51	4	Narbonne	. 1,800	Jdem	. Marseille, central	. 1,800
	Blandinières.	- ldem	. Versailles R. P	1,500		·	
	raicon	· laem · · · · ·	. Clermont - Ferran B. P.	a] 1,500	) laem	.   Clermont - Ferrand central.	, 1,500
			1		ļ		
					-		

Fra.

NOMS	SITU	ATION ANCIENNE.		SITU	ATION NOUVELLE	•
DES AGENTS.		NESIDENCES	TRAITE-		RÉSIDENCES	mn
2110 11011, 120	. GRADE .	on	MENTS.	GRADES.	ાા	TRAITI
Complete and the first of the second specific to the second secon		Services.	ED-ALTON AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN		services.	MENTS
MW D L.1		T	fr.			fr.
MM. Béal	Idem		1,500	Commis	Glormt Ferrand R.P.	1,500
Geffroy	Idem	Saint-Brieuc Lannion	2,400	Idem	Brest, central	2,400
Ley	Idem	Nice, central (bri-	1,800 2,400	Idem	Saint-Brienc.	1,800
•		gade de réserve l.		100m	Lide, central (bri- gade de réserve).	
Lavaivre	Idem	Glermont - Ferrand, central (brigade	2,700	Idem	Iden	2,700
Couret	Idem	de réserve). Rouen, central (bri- gade de réserve).		Idem	Clermont - Ferrand, contral (brigade	
		Montargis		Idem	de réserve). Dijon, central (bri-	
	1	Paris, central	i	Idem	gade de réserve). Marseille, central (brig. de réserve)	1,500
L'Herbier	ldem	Draguignan	1,800	Idem	ldem	1,800
Charanon:	[ Idem	Paris 18	1 800 1	ldem	ldem	1,800
Baronès	ldem	Paris, central	1,500	$Idem \dots$	Idem	1,500
2741g alost	Aught	Salon	1,500	Idem	Marseille R. P. (bri-	
Andrei	Idem	Мопасо	1.500	Idem	gade de réserve).	] KAA
Ripaux	Idem	A la disposition du	2,400	Idem	Paris 32	1,300 9 400
		Ministre des co- lonies pour le ser-			02	, 2,41CU
Ortolo	ldem	vice du Tonkin. A la disposition du	0.100	<i>‡</i> 7	D	
0110.0.1.1.1	taem	Ministro des co- lonics pour le	2,100	Idem	Paris 49	2,100
		service de l'Indo- Chine.				
Espeinque	Idem	En disponibilité	. <i>u</i>	Idem	Marseille, central	1,500
Riglet Portier	Commis	Λ la disposition de	t/ H	Idem	Melun	1,500 $1,800$
	. ,	l'Oflice tunisien.	ļ		· · ·	1,000
(10221, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Idem	Marseille R, P	3,000	Idem	Ajaccio	3,000
Trifford	ldem	Paris, central Neuilly-sur-Scine	2,100	Idem,	Monaco	2,100
Montagnol	Idem	Tours, gare	1,000	Idem	Paris, central	1,500
Gibert	Idem	Ligne de Lyon	_	Llen	Cette	3,000
Laton	Idem	Ligne do l'Est	3.000		Ligne de Lyon	$1,500 \\ 3,000$
Nathal I	[Idem]	Ligne de Lyon	1.500		Ligne de l'Est	1,500
(anal;	I (cm	Paris R. P	$-1.500$ $\bullet$		Paris 10	1,500
liuity	Idem	Paris 2	3.000 I		Paris R. P	3,000
Boussesses	Idem	Pontivy			Paris 2.	1,800
Loh	Idan	Chartres.			Moulins	2,400
Cazenave.	Idem	Paris 88 Bordeaux, central		Idem	Paris R. P.	
	ĺ	Bordeaux, central			(brig. de réserve)	
cour.		( brig. de réserve)			Bordeaux, central.	1,800
Delannoy Mouriès	1	ArrasLaon		Idem	Douai	1,500
		Sa nt-Quentin	_ 1	Idem	Gaen R. P	1,800
Dubois	Idem	Vervins	2.700	Idem	Cambrai	$\frac{1,500}{2,700}$
Thomas	Idem	Toul	2,400		Nancy, gare	$\frac{2,700}{2,400}$
Bouchard	Idem	Mourmelon	1	I	Chalons-sur-Marne.	1,500
André	Idem	Marseille R. P			Marseille, préfect	1,500
Gueydan	Idem	Grenoble R. P	1,500	Idem		1,500
1 onneitier	<i>Idem</i>	Rennes R. P	_	Idem	Saint-Malo	1,500
Louvel	Idem	Vitre		Idem	Rennes R. P.	1.500
Jeandel,	Idom	Rennes R. P			Rennes, central	2,400
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	лист	Redon		Idem	Rennes R. P	1,500
Pouerh	ldem !	$P_{axis}$ 18 1	ገ Έለለለ ፣	Llan	Ligne de Lyon	1,500

NAMES	SITUATION NOUVELLE			
MN. Rohert.   Commis   Paris 51   1,800   Fr.   1,800   Rems   Paris 18   Rems   Rem	NCES			
MM. Robert.   Commis   Paris 54   1,800   Idem   Paris 18   Paris 54   1,800   Idem   Paris 54   1,800   Idem   Paris 54   Ministre des colonies pour le service du Sénégal   Périsé   Idem   Paris 14   1,500   Idem   Paris 16   Idem   Paris 16   Idem   Paris 17   Idem   Paris 18   Idem   Paris 14   I,500   Idem   Paris 16   Idem   Id	1	-ATIA		
MM. Robert.   Commis   Paris 54   1,800   Commis   Paris 18   Porrin (C.)   Idem	LU3.	ENTS.		
Perrin (C.)   Idem.	f	fr'		
Périssé   Idem   Pauillac   1,800   Idem   Ligue da I		800		
Périssé   Idem   Pauillac.   1,800   Idem   Bordeaux-   Sentis   Idem   Paris R. P   1,500   Idem   Ligae du Intende   Idem   Ligae du Lyon   1,500   Idem   Paris et al     Brazier   Idem   Ligae du Lyon   1,500   Idem   Idem   Idem     Durand   Idem   Toulouse R. P   2,400   Idem   Idem   Idem     Durand   Idem   Toulouse R. P   2,400   Idem   Idem   Idem     Durand   Idem   Toulouse R. P   2,400   Idem   Idem   Idem     Durand   Idem   Nancy R. P   1,500   Idem   Idem   Idem     Dumas (L.)   Idem   Karasier   Idem   Karasier   Idem   Lyor R. F     Bonardi   Idem   Ajaccio   Ajaccio   Idem   Idem   Lyor R. F     Bonardi   Idem   Nice   central   Ibridem   Nice   R. P     Gamous   Idem   Nice   central   Ibridem   Nice   R. P     Gamous   Idem   Nice   central   Ibridem   Nice   R. P     Susini   Idem   Bonifacio   1,500   Idem   Nice   Cangada de     Eilippi   Idem   Bonifacio   1,500   Idem   Ajaccio     Susini   Idem   Paris 35   2,700   Idem   Danisacio     Dervillers   Idem   Paris 35   2,700   Idem   Paris 26     Sévérac   Idem   Paris 35   2,700   Idem   Paris 26     Gasthled   Idem   Contances   1,800   Idem   Paris 36     Gasthled   Idem   Contances   1,800   Idem   Paris 36     Denis   Idem   Lilbourne   1,500   Idem   Paris 36     Leclereq   Idem   Lilbourne   1,500   Idem   Paris 36     Lemaire   Idem   Lille R. P   2,400   Idem   Paris 36     Lemaire   Idem   Lille R. P   2,400   Idem   Paris 36     Mas (MA)   Surnumére   Ussel   1,500   Idem   Paris 36     Mas (MA)   Surnumére   Ussel   1,500   Idem   Id	1,8	800		
Périssé   Idem   Pauillac.   1,800   Idem   Bordeaux-   Sentis   Idem   Paris R. P.   1,500   Idem   Ligine du I   Theulot   Idem   Paris 14   1,500   Idem   Paris , cen   Brazier   Idem   Ligne de Lyon   1,500   Idem   Paris , cen   Brazier   Idem   Bordeaux R. P.   1,500   Idem   Bordeaux     Lottin   Idem   Toulouse R. P.   1,500   Idem   Bordeaux     Durand   Idem   Toulouse R. P.   1,500   Idem   Bordeaux     Direct   Idem   Coufolens   1,500   Idem   Bordeaux     Direct   Idem   Nancy R. P.   1,500   Idem   Bordeaux     Dumas (L.)   Idem   En disponibilité   "Idem   Lem   Lem   Lem   Lem   Lem     Bonardi   Idem   Ajaccio   3,000   Idem   Paris , con     Pasqualivi   Idem   Ajaccio   1,500   Idem   Nice , Paris     Camous   Idem   Nice , central   brigade de réservo     Camous   Idem   Bonifacio   1,500   Idem   Nice , Paris     Susini   Idem   Bonifacio   1,500   Idem   Ajacco     Bervillers   Idem   Paris 35   2,700   Idem   Paris 74     Bonifacio   1,500   Idem   Paris 74     Bonifacio   1,600   Idem   Paris 74     Bonifacio   1,600   Idem   Paris 75     Castoled   Idem   Paris 36   2,100   Idem   Paris 13     Bonis   Idem   Coutanecs   1,800   Idem   Paris 36     Denis   Idem   Cacu R. P   1,500   Idem   Paris 36     Denis   Idem   Lible R. P   2,400   Idem   Paris 36     Denis   Idem   Lible R. P   2,400   Idem   Paris 36     Denis   Idem   Lible R. P   2,400   Idem   Paris 26     Duminil   Idem   Paris 25   1,500   Idem   Paris 26     Duminil   Idem   Paris 3   1,500   Idem   Paris 26     Duminil   Idem   Le Havre , central   Idem   Idem   Idem     Farous   Idem   Alger, central   Idem   Idem   Idem     Gueudry   Idem   Alger R. P   Idem   Idem   Idem     Paragère   Idem   Alger R. P   Idem   Idem   Idem     Paragère   Idem   Alger R. P   Idem   Idem   Idem     Richard   Idem   Paris R. P   Idem   Idem   Idem     Richard   Idem   Paris R. P   Idem   Idem   Idem     Richard   Idem   Paris R. P   Idem	Ì			
Périssé   Idem				
Sontis	Salinières 1.	800		
Theulot.   Idem		500		
Durand Idem Toulouse R. P. 1,500 Idem Bordeaux, R. P. 1,500 Idem Mazamet. Idem Confolens 1,500 Idem Mazamet. Idem Nancy R. P. 1,500 Idem Englished. Idem Englished. Idem Englished. Idem Englished. Idem Englished. Idem Englished. Idem Englished. Idem Englished. Idem Englished. Idem Nice central (briggade te réserve). Idem Nice R. P. 1,500 Idem Nice R. P. 2,400 Idem Nice Consolidation. Idem Susini. Idem Gray. 1,500 Idem Nice Consolidation. Idem Gray. 1,500 Idem Nice Consolidation. Idem Gray. 1,500 Idem Nice Consolidation. Idem Gray. 1,500 Idem Paris 74. Idem Paris 35. 2,700 Idem Paris 74. Idem Paris 35. 2,700 Idem Paris 74. Idem Paris 36. 2,100 Idem Paris 36. Dentilated. Idem Paris 36. 2,100 Idem Paris 36. Dentilated. Idem Paris 36. 2,100 Idem Paris 36. Dentilated. Idem Coutances. 1,800 Idem Paris 36. Dentilated. Idem Coutances. 1,800 Idem Paris 36. Dentilated. Idem Libourne. 1,500 Idem Aracahon. Idem Lacassic Idem Libourne. 1,500 Idem Paris 36. Dentilated. Idem Vinconnes 1,800 Idem Paris 36. Idem Marcahon. Idem Idem Vinconnes Sanders. Idem Vinconnes 1,800 Idem Paris 25. Idem Paris 8. Idem Paris 8. Idem Paris 8. Idem Paris 8. Idem Paris 9. Idem Paris 9. Idem Paris 9. Idem Paris 9. Idem Paris 9. Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem	1 -	500		
Durand   Idem		500		
Picst.   Idem		,500 //00		
Laurent	_	400 500		
Dumas (L.)   Idem	1 7	500		
Bonardi		500		
Camous		,000		
Camous		,500		
Filippi	unal (luni la	500		
Filippi		,0UV		
Susini	, ,	,500		
Dervillers		,500		
Leclercy. Idem. Paris 36. 2,100 Idem. Paris 13. Gastbled. Idem. Coutances. 1,800 Idem. Paris 36. Denis. Idem. Caen R. P. 1,500 Idem. Coutances Destenave. Idem. Libourne. 1,500 Idem. Arcachon. Lacassic. Idem. Lible R. P. 2,400 Idem. Libourne. Lemaire. Idem. LiBle R. P. 2,400 Idem. Libourne. Lemaire. Idem. Vincennes. 1,800 Idem. Paris, cer Duminii Idem. Paris 25. 1,500 Idem. Paris, cer Duminii Idem. Paris 8. 1,500 Idem. Paris 25. Idem. Vincennes Idem. Vincennes Idem. Vincennes Idem. Vincennes Idem. Vincennes Idem. Vincennes Idem. Vincennes Idem. Vincennes Idem. Vincennes Idem. Vincennes Idem. Vincennes Idem. Vincennes Idem. Vincennes Idem. Vincennes Idem. Vincennes Idem. Vincennes Idem. Vincennes Idem. Ussel. Idem. Ussel. Idem. Ussel. Idem. I	2,	,700		
Gasthled.   Idem   Coutances   1,800   Idem   Paris 36.   Denis   Idem   Caen R. P.   1,500   Idem   Goutances   Destenave   Idem   Libourne   1,500   Idem   Areachon   Lacassic   Idem   Areachon   1,800   Idem   Libourne   Lemaire   Idem   Lille R. P.   2,400   Idem   Libourne   Lemaire   Idem   Vincennes   1,800   Idem   Eu   Faroux   Idem   Vincennes   1,500   Idem   Paris , cer   Dumidil   Idem   Paris 25   1,500   Idem   Vincennes   Sanders   Idem   Paris 8   1,500   Idem   Vincennes   Mas (MA.)   Surnumére   Ussel         Tiflagnon   Auxiliaire   St Germain-en-Laye   Idem   Idem   Idem   Boulant   Idem   Le Havre   central                   Guendry   Idem   Vivotol		,500		
Denis	1 . '	,100		
Destenave   Idem   Libourne   1,500   Idem   Arcachon   Lacassic   Idem   Libourne   Lemaire   Idem   Libourne   Lille R. P.   2,400   Idem   Eu   Faroux   Idem   Vincennes   1,800   Idem   Paris , cer   Duminiil   Idem   Paris 25   1,500   Idem   Vincennes   Sanders   Idem   Paris 8   1,500   Idem   Vincennes   Sanders   Idem   Paris 8   1,500   Idem   Paris 25   Mas (MA.)   Surnumére   St. Germain-en-Laye   Idem   Ussel   Tiffagnon   Auxiliaire   St. Germain-en-Laye   Idem   Idem   Idem   Boulant   Idem   Alger   central   Idem   Idem   Idem   Gueudry   Idem   Vyctol   Idem   Idem   Idem   Dufréchon   Idem   Office tunisien   Idem   Idem   Idem   Prangère   Idem   Albi   Idem   Idem   Idem   Salles   Idem   Albi   Idem   Idem   Idem   Bouis   Idem   Paris   Peris   Idem   Idem   Idem   Desarménien   Idem   Paris   Peris   Idem   Idem   Idem   Fierry   Idem   Besancon   R. P   Idem   Idem   Idem   Richaud   Idem   Maiseille   R. P   Idem   Idem   Idem   Prévost   Idem   Paris   R. P   Idem   Idem   Aldem   Idem   Idem   Idem   Idem   Orliange   Idem   Paris   R. P   Idem   Idem   Idem   Rounand   Idem   Paris   R. P   Idem	1 . '	,800     005,		
Lacassic   Idem   Areachon   1.800   Idem   Libourne   Lemaire   Idem   Lille R. P.   2,400   Idem   Eu   Farous   Idem   Vincennes   1,500   Idem   Paris , cer   Dumioil   Idem   Paris 25   1,500   Idem   Vincennes   Sanders   Idem   Paris 8   1,500   Idem   Paris 25   Mas (MA.)   Surnumére   Ussel   Idem   Ussel   Tiffagnon   Auxiliaire   St. Germain-en-Lave   Prost   Idem   Alger, central   Idem   Idem   Idem   Boulant   Idem   Le Havre, central   Idem   Idem   Idem   Gueudry   Idem   Yvetol   Idem   Idem   Idem   Dufréchon   Idem   Office tunisien   Idem   Idem   Idem   Salles   Idem   Albi   Idem   Idem   Idem   Salles   Idem   Paris , central   Idem   Idem   Idem   Boois   Idem   Paris R. P   Idem   Idem   Idem   Ferry   Idem   Besancon R. P   Idem   Idem   Idem   Richaud   Idem   Paris 6   Idem   Idem   Idem   Richaud   Idem   Paris 6   Idem   Idem   Idem   Richaud   Idem   Paris R. P   Idem   Idem   Idem   Idem   Richaud   Idem   Paris R. P   Idem   Id		,500		
Lemaire   Idem   Lille R. P.   2,400   Idem   Eu   Faroux   Idem   Vincennes   1,800   Idem   Paris, cer   Duminil   Idem   Paris 25   1,500   Idem   Vincennes   Sanders   Idem   Paris 8   1,500   Idem   Vincennes   Mas (MA.)   Surnumér**   Vissel   Idem   Ussel   Tiffagnon   Auxiliaire   S'-Germain-en-Laye   Alger, central   Idem   Idem   Idem   Idem   Boulant   Idem   Alger, central   Idem   Idem   Idem   Gueudry   Idem   Victot   Idem   Idem   Idem   Idem   Dufréchon   Idem   Office tunisien   Idem   Idem   Idem   Frangère   Idem   Albi   Idem   Idem   Idem   Bouis   Idem   Paris central   Idem   Idem   Idem   Fieschi   Idem   Paris R. P   Idem   Idem   Idem   Ferry   Idem   Besançon R. P   Idem   Idem   Richaud   Idem   Paris 6   Idem   Idem   Idem   Gardusi   Idem   Paris R. P   Idem   Idem   Idem   Prévost   Idem   Paris R. P   Idem   Idem   Idem   Aldem   Paris R. P   Idem   Idem   Idem   Aldem   Idem   Idem   Idem   Idem   Idem   Aldem   Idem   Idem   Idem   Idem   Idem   Aldem   Idem   Idem   Idem   Idem   Idem   Aladenise   Idem   Paris R. P   Idem   Idem   Idem   Aladenise   Idem   Paris R. P   Idem   Idem   Idem   Aladenise   Idem   Paris R. P   Idem   Idem   Idem   Aldem   Idem   Idem   Idem   Idem   Idem   Aladenise   Idem   Paris R. P   Idem   Idem   Idem   Aladenise   Idem   Idem   Id		.800		
Duminil   Idem   Paris 25   1,500   Idem   Vincennes   Sanders   Idem   Daris 8   Idem   Daris 25   Idem   Daris 25   Idem   Daris 25   Idem	)	,400		
Sanders.   Idem   Paris 8   1,500   Idem   Paris 25.	1	,800		
Mas (MA.) Surnumér c. St. Germain-en-Loye Prost. Idem. St. Germain-en-Loye Prost. Idem. Alger, central. Idem. Id	1 -	,500		
Tiffagnon. Auxiliaire. B'-Germain-en-Luye Alger, central. Idem. Id		,500 ,500		
Prost.   Idem   Alger, central       Idem	1 '	,800   ,800		
Boulant.   Idem.   Le Havre, central   z   Idem.   Idem.   Idem.   Gueudry.   Idem.   Yvotot.   n   Idem.   Id	I . '	,800		
Dufréchon.   Idem.   Office tunisien.       Idem.   Id	·	,800		
Prangère   Idem   Albi       Idem   I		,800		
Salles		,800		
Bouis . Idem . Paris , central	•	0.800		
Fieschi. Desarmenien. Idem. Paris R. P.  Idem. I	• · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· I		
Desarménien. Idem. Paris R. P. Idem.		,800		
Kirch Idem Paris 6 I Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Id	2	2.100		
Richaud   Idem   Marseille R. P   Idem		2,100		
Gardusi   Idem   Gonstantine   In   Idem		2,400		
Prévost		2,100 2,100		
Atadenise   Idem   Tours , gare   Idem		2,100		
Orliange Idem Paris R. P Idem		2,100		
	2	2,100		
MI Michael I I dans 1 12 and access 12 13 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1	2,100		
Métayé Idem Bordeaux R. P s Idem Idem Idem Idem Idem		2,100		
Bruant   Idem   Paris R. P   Idem		2,100 2,100		
Monnot Idem Paris R. P		2,100		
Rodenac Idem Saint-Brieuc Idem Idem Idem		2,100		
Eynard Idem Valence Idem Idem Idem		2,100		
Huc Idem Paris R. P Idem Idem Idem	1	-		
Compana Idem Bordeaux, central Idem Idem		· .		
Warnault Idem Amieus Idem Idem Idem Idem		•		
Lymbert Idem Grasse " Idem I				
Lelong Idem Lille, gare " Idem Idem Idem	1.			

The state of the s

NOMS	SITU	ATION ANCIENNE.		SITUATION NOUVELLE.		
TACMID.		RÉSIDENCES	TRAITE-		RÉSIDENCES	
DES AGENTS.	GRADES.	ou	MENTS.	GRADES.	0 u	TRAIT MENT
	POLICE CONTRACTOR OF THE POLICE OF THE POLIC	services.	ENGLES STATES	- COLUMN TO A STATE OF THE STAT	services.	transaction of the last of the
	, .,		fr.			fr.
	B	Bordeaux , central Paris R. P		Commis		-
		Bordeaux, central.		Idem		
Breil	Idem	Cognac	· n	B	Idem	1,80
	1	Paris R. P	1	Idem	1	
Soulies	•	Idem		Idom	1	
		Paris R. P		<b>4</b>	Idem	
Comps	1	1	,	Idem	Idem	1,80
Gerard	1	Marseille-Arene		l	Idem	•
Letemplier		Limoges R. P Saint-Lô		Idem	Idem	
		Paris R. P			Idem	
Willams	Idem	Lille-Saint-Martin	i.	Idem	Idem	1,80
		Paris R. P		Idem	•	
Gérou		Idem	I .	Idem	Idem	
		Paris, R. P	1.	₹	Idem	
Gippon	Idem	Idem	n n	Idem	Idem	1,80
		Bernay		X	Idem	1,80
		Marsoille R. P Paris R. P		,	Idem	
Maleville			" "		Idem	
Landolfini	Idem	Constantine R. P	1	:Idem	Idem	1,80
		Lure			Idem	1,80
		Carcassonne Paris R. P			Idem	1.80
		Idem.		E	Idem.	1 _
		Moulins	. #	Idem	1'	1,80
		Paris R. P	ł .	4	Idem	1 -
	•	Béziers, principal. Paris R. P	и		Idem	
	1	Marsoille R. P	L		Idem	
Havart	,	1	•	>	Idem.	1 -
		Lyon R. P		II	Idem	_
	E .	Nancy R. P	1	3	Idem	
		Auxerre	E U		Idem	
		Paris R. P		Idem		1
	Idem	Lyon R. P	$u = u^{-1}$	•	Idem	1.80
Brunet		Constantine-Condict			Idem	
	t .	Milianah Paris 25	E .	V	Idem	
	•	Oran R. P		•	Idem	
Pion	Idem	Troyes	*	Idem	Idem	1,80
		Lyon R. P			Idem	
	•	Paris R. P Privas	n ·	Idem	Idem	1,80
		Alger, central		Idem	Idem	1 - 1
Adam	Idem	Paris R. P	-11	•	Idem	2,10
		Paris 4	"	Idem	Idem	2,10
Lambert	Idem			<b>S</b>	Idem	1,80
Lerche Boutal	•	Rouen , bourse Dieppe	"	· _	Idem	! _ ' _
	•	Paris 98	i	Idem.	Idem	1
Hioco	Idem	Cambrai	n	Idem	Idem	1,80
		Paris 3	и	Idem	Idem	
	1	Lille, central Béziers	"	Idem	Idem	1,80
Racul	1	Nice, central	17	Idem	1	1,80
	Idem	Saint-Malo	1	£	l	1,80
Sander	Idem	Châlons-sur-Marne.	u	Idem	Idem	1,80
Mourein	Idem	Bayonne	u	Idem	Idem	[1,80]

THE STREET OF THE PROPERTY OF

MONE	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.			
NOMS		résidences	TRAITE-		RÉSIDENCES	TRAITE-	
DES ACENTS.	GRADES.	ou	MENTS.	GRADES.	ou		
		services.	MENTS.		services.	MENTS.	
			fr.	•		fr.	
MM. Blanquart		Lille, central		R	Même burcau	· ·	
Millot	3	Tébessa	•	Idem	Idem		
Lasserre		Mustapha Lille, central			Idem	1,800	
Liandrat	1	Bourgoin	1		Idem	1,800	
Lacoste	Idem	Mauriae	#	<b>3</b>	Idem	1 1 1	
Quintart		Lille, central	13		Idem		
Bayon Marie	1	Alger, central Paris, central	n 11	Idem			
Velein'.		Tlemeen	1	Idem	i	^ } <b>`</b>	
		Rouen R. P		Idem	Idem	1,800	
Regnier	1	Chartres	1	Idem	ì	1 _ 1	
Mouroux	L	Bayonne,	1	Idem	Idem	1	
Nicaise	9	Paris, central Alger, central		Idem	l	' P	
Huguet		Lille, central		t	Idem	' -	
Lortholary		Limoges, central		Idem	Idem	1,800	
Mailliez	Idem	Tourcoing	U	Idem	\$		
		Rouen, bourse		Idem	Idem		
Bouisse		Paris, central	1	2	Idem		
Lampetaz		Lyon, central		i	Idem		
Gros	$Idem \dots \dots$	Nîmes R. P	. u	Idem			
Dominil		Paris 25		Idem	1	1,500	
Lanirey	l	Riom		1	Idem	1	
Champsaur		Constantine R. P.,	1	Idem	l		
		Mont-de-Marsan		1	Idem	1,500	
		Dellys		Idem	1		
Gerzat		l	1		Idem		
Potin		l	1	•	Idem	-4 - 4	
Auzoux Daunie		1 4 4 1		•	Idem		
Boulais	1	4- 4 4 13 <sup></sup>		<b>3</b>	Idem	1,500	
Salvy	1		1	i	Idem		
Gilquin	•	1	1	1	Idem		
Guvillier Guérin	1		I	Idem	1		
Prade	I .	4	i .	Idem	1 - 7	1	
Couricanes	1		!	Idem	1 + 1	1,500	
Deschamps de	Idem	Le Havre, central.	. "	Idem	Idem	1,500	
Boishébert.	7,7	Manailla sanisal		7.1	Idam	1,500	
Soldat Frayssé	Idem	1		Idom	l	I `	
<b>1</b> 77.1	Idem	l	1	Idem	1	1	
Boudier	Idem	Évreux	. } "		Idem	1,500	
40 L	•	Marsoille, contral	4	4	Idem	1 1	
		Vichy		D	Idem		
74.1	Idem	Beauvais Marscille, central.	1	Ĺ	Idem	1 - * 11	
ra i	1	Limoges	•	I	Idem		
Belin	Idem	Dax	- "	E.	Idem		
Boscat	1	•		÷	Idem	1 - 1	
Grandet Bouché	1	Paris 17 Nathonne	2	¥	Idem		
Rodet	,	Charolles		<b>5</b>	Idem	1	
<b>6</b> 1	1	Alger, central	ł	<b>.</b>	Idem	- * <u>-</u> !	
Ferrère	Idem	Bordeaux-Salinière	es. "	Idem	Idem	. 1,500	
12.1		Bordeaux, central.	1	1	Idem		
<b>49</b> 1	<b>.</b>	Paris, Gutenberg.		•	Idem		
AL C	Idem			<b>3</b>	İdem	I ~ . ~ ^ 1	
<b>D</b> i		S'-Étienne, centra	_ [	7	. Idem	1 0 4 5 6	
9		1	[	I	j	1	

NOMS	SITU	ATION ANCIENNE.		SITU.	ATION NOUVELLE.	
DES AGENTS.		RÉSIDENCES	TRAITE-		RESIDENCES	TRAITE-
	GRADES.	ou sorvices.	HEN'TS.	GRADES.	ou services.	MENTS.
			fr.		*	fr.
MM. Giraud	Auxiliaire	Brest, central	, -	Commis	Méme burcan	1
Couty	]	_	1	r e	<i>Idem</i>	2,400
Frabouret	1	Idem	L	ldem	·	l •
Houdaille				Idem		
Courtadon		Oran R P Le Palais		Ε	ldem	
Delavacqueric.		Beauvais		E i	Idem	2,000
Jardel	Idem	Bordeaux , central .	1	ž _	Idem	
Frémition Golle	1	1	1	Idem		$\begin{bmatrix} 2,400 \\ 2,100 \end{bmatrix}$
Dalverny		Marseille	n	Idem		1 1
Gachet	1	Valence	1	Idem	1	2,600
Thierry	4	Lyon, central	1	Idem		
Ouhayoum	!	1 17	,	Idem	<u>}</u>	, , ,
Truchy Fouray	i e	Paris 24	1	ldem	l	1
Galland	1		•	Idem		
- Cadenai	Idem	Marscille, central	,,	ldem	ldem	2,100
EX.I	1	Alencon	1	T .	Idem	
		Dieppe		6	Idem	1
70 I	,	Lyon, central	1	Idem	1	1 1
		Le Havre, central.		Idem	1	1 - 1 - 1 - 1
<b>38</b> ! .	Idem	Paris 40	rt	Idem	Idem	2,100
raud.	7.7	N's=au grana		1.Jam	ldam.	2,100
		Nancy, gare Menten		Idem	Idem	1
	•	Constantine	1	l	Idem	1 - 1 - 1
EG I		Paris 17	•	E	Idem	1 4
		Marseille, central		l .	Idem	1
<b>Pa</b> 1	•	Le Havre, central.		1	Idem	
1A I		Constantine R. P   Valence	r	3	Idom	4
		La Rochelle			Idem	`
Chouque				r	Idem	2,100
Aigraut	Idem	Poitiers	tt	1	Idem	
		Médéah		E .	Idem	
		Yvetot	1	,	Idem	
	)	Toulouse, central.	}	Idem	Idem	1,800
RT J	1	Le Havre, central.	1	ľ	Idem	1
		Arcachon		P	Même service	_
<b>7</b> -1		Maubeuge		5	Même bureau	
		Philippeville		,	Idem.	1 -
Perrio	Idem	Paris R. P	. п	R	Idem.	1 '
AL I		Paris 77			Idem	1
Ferran		Marseille, central. Tarbes	•	P =	Idem	1
201	I	Toulouse, central.		P.	Idem	1 1
Goirand	1	1			Idem	
Surcl	1	í <b>-</b>		F	Idem	1
<b>6</b> 21	Idem	Carcassonne Tours R. P	1	2	Idem	
ES. I	Idem				Idem	
<b>3</b> -1 1	Idem	1	4	9	Idem	
Gros	Idem	Evreux	.   #	ldem	Idem	. 1,800
1.38	Idem		}	ı	Idem	1 '
de Mari	I '	I	I		Idem	L '
Garvin	Idem			•	Idem	
C   `	Idem	1		•	Idem	
E1	Iden	1	I	<b>X</b>	.   Idem	
E		,	ł		1	į

NOMS	SITU	ATION ANCIENNE.		SITU	ATION NOUVELLE.	
DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU	TRAITE-	GRADES.	RÉSIDENCES ou	TRAITE-
	GRADES.	services.	MENTS.	GRAUAN.	services,	MENTS.
The state of the Property of the state of the State of the state of th		The second of the first of the second of the	fr.	·		fr.
MM. Cornélius		Paris, central	1	Gommis	Même bureau	2,100
Caillot Bourgoin		Paris R. P  Idem	# #	Idem	Idem	2,100 1,800
Renaux		Roven, direction	"	Idem	Rouen R. P	1,500
Guillebert		Administr. centrale.	ı	Idem	Paris B. P	1,500
Bazouin		Ligne des Pyrénées.	н	Idem	Même service	2,100
Mouret		Ligne de la Méditer.		Idem	Idem	2,100 $2,100$
Parquier		Lig. du Nord-Ouest Ligne de l'Ouest	# #	Idem Idem	Idem	2,100
<b>+</b> I		Lig. du Nord-Ouest.		Idem	Idem	2.100
Rabourdin	Idem	Ligne des Pyrénées.	"	Idem	Idem	2,400
Héraud		Ligne du Sud-Ouest	Į į	Idem	Idem	2,400
Beaucourt Brosset	l :	Ligne du Nord Ligne de l'Ouest	" "	Idem	Idem	2,400 $2,400$
Segond	·	Ligne de la Médit,	" #	Idem	Idem	2,100
Barrielle	Idem	Idem	r i	Idem	Idem	2,100
Ricordeau		Ligne de l'Ouest	ŗ	Idem	Idem	2,100
		Ligne du Sud-Ouest.		1	Idem	2,100
Chotard		Ligne du Nord Ligne de Lyon	6 8	Idem Idem	Idem	2,100 $2,100$
Gaminade		Ligne des Pyrénées.	<b>!</b>	Idem	Idem	2,100
Didierjean		Ligne du Sud-Ouest		Idem	Idem	2,100
·		Ligne du Nord	if	Idem	Idem	2,100
41 ·		Ligne du Sud-Ouest	1	Idem	Idem	2,100 $2,100$
Benoit-Gonin.		Ligne de Lyon	, <b>x</b> .	Idem	Idem	2,100
AF 4		Ligne du Sud-Ouest	I	Idem	Idem	2,100
		Ligne du Nord	, ,,	Idem	Idem	2,100
<b>.</b>		Ligne du Sud-Ouest.	"	Idem	Idem	2,100
Bouclier	1	Ligne de Lyon	"	Idem Idem	Idem	· · · · ·
<b>6</b> 1	1	Ligne de l'Ouest		Idem	Idem	2,100
MI	l _	Ligne du Sud-Ouest.	[	Idem	Idem	2,100
Paoli			n n	Idem	Idem	
Ghapin		Ligne de l'Ouest	] "	Idem	Idem	
Bouvier		Ligne de Lyon Ligne des Pyrénées.	"	Idem	Idem	2,100 1,800
MI	l .	Ligne du Sud-Ouest	,	Idem	Idem	1,800
Plagmol	1 _	Ligne de Lyon	н	Idem	Idem	l '_ 3
Hattot	<b>.</b> .	Ligne du Nord		Idem	Idem	1,800
71	l _ s	Ligne du Sud-Ouest	1	Idem	Idme	
Pacheix Pariset	1	Ligne du Nord Ligne de l'Est	n n	Idem	Idem	1,800 1,800
<b>MI _</b> .	l -	Ligne du Nord	n n	Idem	l	, ,
Roy	Idem	Ligne du Sud-Ouest		Idem	Idem	1,800
Vallet	Idem	Ligne de Lyon		•	Idem	
# I ,	I _	Ligne des Pyrénées.	•	•	Idem	
90 I A N	l	Ligne de l'Ouest Ligne du Nord		ľ	Idem	_ '
NI		Ligne de l'Ouest	i	1	Idem	· ·
Despaux	Idem	Ligne du Sud-Ouest	n	Idem	Idem	1,800
11 u~	l	Ligno de la Módit.	[	B .	Idem	1
31	1	Idem	ı,	•	Idem	
		Ligne de l'Ouest			Idem	_
L1 4		Ligne du Nord	ſ	•	Idem	
Favet	Idem	Ligne de la Médit.	, r	•	Idem	1
R		Ligne de Lyon	1	•	Idem	,
K 1 _	•	Idem	1	•	Idem	_
GT	l <b>–</b> -	Lig. du Nord-Ouest.	1	•	Idem	•
K	( - ·	Ligne du Nord	1	T	Idem	
81	l	ļ	1	l	I	,

N	OMS	SITU	ATION ANCIENNE.		SITUA	TION NOUVELLE.	,
	,		RESIDENCES	TRAITE-		RÉSIDENCES	TRAITE-
DES	AGENTS.	GRADES.	ou	MENTS.	GRADES.	ou l	MENTS.
			services.		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	services.	TIBICIO.
				fr.		7 .	fr.
	nja rnac	Auxiliaire	Ligno des Pyrénées.	- и	,	Même service	1,800
777	, ,	Gommis	Ligne de la Médit.	. # . #	Idem	Idem	1,800 1,800
	_					Idem	1,800
	camps	Idem	Ligno du Nord	н	Idem	Idem	1,800
				· n	r '	Idem	1,800
	pert grand :	Idem	•	. £		Idem	1,800 $1,800$
	boisse	Idem	Ligne de Lyon	· #	Idem	Idem	1,800
Dut	til	Idom	Ligne du Sud-Ouest	fi	Idem	Idem	1,800
			Ligne des Pyrénées.	, <b>#</b>	Idem	Idem	1,800
		Idem			Idem	Idem	1,800 1,800
	sard			: # :	Idem	Idem	1,800
Ber	rion	Idem	Ligne de l'Est	ń.	Idem	Idem	1,800
🕍 Lié	Band	Idem	Ligne de Lyon	л	Idem	1dem	1,800
		Idem		ι	Idem	Idem	1,800
	. —		Ligne des Pyrénées. Ligne du Sud-Ouest	, tr`		Idem	1,800 1,800
'HE			Ligne de Lyon	1	E:	Idem	
He	nry	Idem	Ligne do Nord	E	Idem	Idem	1,800
			Ligne de la Médit.	tt		Idem	1,800
			Idem	. 4	Z .	Idem	1,500
			Ligne du Sud-Ouest Ligne des Pyrénées.			Idem	1,500 1,500
			Ligno de l'Ouest	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		Idem	
Per	rrymon	$Idem \dots$	Idem	11		Idem	
			Marscille R. P	r	L `	Ligne de la Médit	u
44.1		1.	Paris 49		1	Versailles R. P	
Du		idem	Liffe, central		laem	Lille, central (bri- gade de réserve).	, .
Lev	wille	Idem	Lille, garc	, F	Idem	Lille, central	
Do:	nadey	ldem	Belfort, ville		Idem	Dragnignan	"
			Paris R. P			Salon	
			Paris, contral  Idem			Paris R. P	
			Idem		1	Idem	
			Toulouse, central		1	Idem	
			Idem		Idem	Idem	n l
			Idem			Idem	
			Idem			Idem	
			Idem			Idem	
Ra	mio	Idem	Idom	ž.	Idem	Idem	a l
			Idem		Idem	Idem	n
	_	I	Idem			Idem	
FEET			Idem	•	ldem	Idem	и и
44.1			Idem		Idem		
· <b>E</b> i	utin	Idem	Idem		Idem	Idem	
19	_		Idem		Idem	• _ ··	
761			Idem		Idem		
Ri		•	Idem	1	Idem	[	"
De	Imas	Idem	Idem		Idem	Idem	μ .
N		Idem	Idem	E	Idem	Idem	a
<b>4</b>		ł	Idem	1	Idem	Idem	"
<b>=</b> 1	stage		Idem		Idem	•	
<b>E</b>		Idem	Idem	H H	Idem	<b>6</b>	
<b>7</b> ( )		•	Idem		Idem	1	
Pi	thon	Idem	Idem	, u	Idem	Idem	a
Pu	ech	Idem	Idem		Idem	Idem	
醫		<b>₽</b>	5 C	Į	Į.	l	1

NOMS	SITU	ATION ANCIENNE.		SITUA	TION NOUVELLE.	
		RÉSIDENCES	TRAITE-		RÉSIDENCES	TRAITE-
DES AGENTS.	GRADES.	ou		GRADES.	ou	MENTS.
		servicos.	MENTS.		services.	MENIO.
	<u>, 2,</u>		fr.		,	fr.
MM, Puntis		-	•	•	Paris R. P	4
11		Idem		Idem	Idem	1 11
		Idem	H H	Idem		
Trophème		Idem	1	Idem		
11	Idem	Paris, central	" "	Idem		
Arciaux	Idem	Idem	n i	Idem	Idem	"
Artus			н	Idem	<b>.</b>	1 (1
Barbe			Ħ	Idem	Idem	1 11
Bazire			tt _	Idem Idem	Idem	
11 <u>-</u>	Idem	Idem	•	Idem	Idem	1 - 14
d !	Idem			Idem	Idem	
	Idem	Idem		Idem	Idem	
<b>u</b> l	Idem			Idem	Iden	, ,
	Idem		•	ldcm	Idem	
Chanton Chrétien		Idem		Idem Idem	Idem	
		Idem		Idem	Idem	1 1
41		Idem		Idem	Idem	1 1
91		Idem	1	Idem	Idem	,
		[dem		Idem	Idem	
Dupray		Idem		Idem	Idem	
Fuzellier		Idem	. 1	Idem	Idem	
Gaudron		Idem	"	Idem Idem	Idem	, ,
	•	Idem	"	ldem	Idem	
<b>41</b>	1	Idem	1	ldem.,	Idem	1 1
		Idem		Idem	Idem	
		Idem		Idem	Idem	
	•	Idem	li ii	Idem	Idem	
	I	Idem		Idem	Idem	
Magnier		Idem		Idem Idem	Idem	
Marand		Idem		Idem	Idem	1 I
Milet		Idem	, ,	ldem	1	
P3	1	Idem	,,	Idem	Idem	
Noël		Idem		Idem	I .	
Peirson		Idem	1	Idem	Idem	
Ponelie	<b>.</b>	Idem	•	Idem		1 1
Rasseneur Roynette	Į.	Idem		Idem	■	
Tessoulin		Idem		Idem		
Villoing	•	Idem		Idem	F - •	
Vuez	Idem	Idem	n i	Idem	Idem	
	ldem	Idem			Idem	L
		Lyon, central		Idem	1 Y.	
Arnal	I .	Paris R. P		Idem		1
Lebreton		Lyon, central		ldem Idem	1	1
Gaudron	1	I _ =		Idem	1	i
Léger	1	Paris 51		•	Paris 98	•
Nočl	Idem	Paris R. P	. u	Idem	Paris 3	
Roynette	1	1 -	E .		Creil	
Régné	1	1 - ·		Idem		1
Artus		1	I	Idem	1 •	
Ségouffin	Idem	1		•	Dijon, central	
<b>D</b> 1 . ~	Idem		•	L	Tours, gare	1
	Idem	1 .			Ligne de Lyou	
Delbès	•				Paris 17	
Garcin	Idem	Lyon, central		<b>4</b> _ 4	Lyon R. P.	1
Noyer	Idem	Lorient		Idem	Pontivy	. "
F) ;	I	1	l	i .	i	1

NOMS	SITUATION ANGIENNE.				TION NOUVELLE	
DES AGENTS.	-		TRAITE-	GRADES.	RESIDENCES OU	TRAITE-
		services.	MENTS.	Ridia - Libraria - Principal -	services.	MENTS
The O	C	n t b' n	fr.	C who		fr.
	•	Paris R. P		Jurnumer4.	Redon	R
		Lyon R. P Lyon, central	9	Idem	Mâcon R. P	a a
		1 _ 3	p g	Lacm	Lyon R. P	P
		Idem		Idam	Moulins	#
		Idem		Idam	Vientie	,
		Paris R. P			Quimper	",
Guiguen	ł .	Idem		Idem	Idem	" "
		Idem			Idem	, a
Arnal		Idem		$Idem \dots$	Chartres	"
		Idem		$I_{dem}$	Paris 88	r r
		Lyon, central,		Idem	Besançon R. P	,,,
		Idem		Idem	Idem	,,
		1dem		$I_{dem}$		п
		Paris R. P		$Idem \dots$		"
		Lyon, contral		r.	Nevers	17
Ponche,	Idem	Paris R. P	11		Arras	
Brel	Idem	Caen R. P	#	$Idem \dots$	Nantes R. P	11
. •	1	Laon	1		Vervins	
	1 _	Paris R. P	1	Idem	Laon	"
		Lyon, central		1dem	Thiers	u
		Paris R. P		Idem	Toul	ž.
		Idem		$Idem \dots$	Mourmelon-le-Grand	μ
		Lyon, central			Grenoble R. P	4
		Paris R. P		Idem	Vitré	] sr
		Idem			Idem	
		Idem		¥ _	Redon,,	
		Idem			Lisieux	tt.
		Ligne de Lyon			Ligne de l'Est	μ
		Montargis		2	Paris R. P	"
	•	Paris R. P	E .		Montargis	"
		Idem			Ligne de Lyon	
Villemez	Idem	Lyon, central	ı,		Belfort, ville	
		Idem		A	Briancon	
<u> </u>	<b>1</b>	Paris 4	1	Idem		
		Englien.			Confolens	
		Lyon, central			Ajaccio	
		Vesoul		Litera	Gray.	"
		Lyon, central Paris 25			Vesoul	
		Paris R. P	1	C	Paris 35	
		Idem			Caen R. P	
Rassenear	Idem	Idem	#		Cambrai Lille R. P	
Villoing.	Idem	Idem	, n		Paris 8	
Bobant			, "	•	Paris, central	1
Bréal			,	Idem	Idem	
Brige		1	_	Idem		
O(3) = 1		1	1	Idem	Idem	
Carlier		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1	Idem	Idem	
Carneau			1	Idem	I	
Chopineaux		,,.,.,.,			Idem	
Collet			17		Idem	
$\alpha \rightarrow \mathbf{r}$			c.		Idem	
Dalmas	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		n		Idom	
Dehaese			, r		Idem	
Desmaisons	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		H		Idem	
Duc-Dodon		• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	g ·	Idem	Idem	} ,
Ducrot			z z		Iden	I
			п	Idem	Idem	
			r -	Idem	Idem	,
			3	Idem	Idem	
Gillain			,	Idem	Idem	1
froideolaid !		<b>.</b>	, ,	Idem	Idem	i .

	NOMS	SITUATION ANGIENNE.			SITUATION NOUVELLE.			
			RÉSIDENCE TRAITE-		RÉSIDENCES		TRAITE-	
	DES AGENTS.	GŖADES.	ou	MENTS.	GRADES.	ou	MENTS.	
Elw.		F1214-2-1011-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-	services.	ENTRICE TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN		scrvices.	nencularity (	
				fr.	d / no	T) ' (n. I	fr.	
M	M. Grandomange .     Guillemette	Surnumér <sup>re</sup> . <i>Idem</i>	*******	ti H	Surnumér <sup>re</sup> . <i>Idem</i>	Paris, central		
	Lagneau	Idem		" n	Idem	Idem	u	
	Laplanche	Idem		u		Idem	• п	
	Lavallée	Idem		"	Idem	Idem	"	
	Legrand			n -	Idem Idem	Idem	"	
	Martin Misraël	•		n   n	Idem	Idem	1	
	Omnès			μ .	Idem	Idem	ſ	
	Peissellon	Idem		н ,	Idem		u u	
	Poulet	Idem		# .	Idem	Idem		
	Polyrean	Idem		H II	Idem Idem	Idem	. ",	
	Sainmont	Idem	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	n D	Idem	Idem	ı n	
	Sardaint	Idem		tr	Idem	Idem	] "	
(C)	Sauvé	Idom		IJ	Idem	Idem	li .	
in a second	·	Idem		"	Idem	Idem	"	
# SAC		1		" "	Idem Idem	Idem	1	
33					Idem	Idem	1	
200	Augier	Idem			Idem	Eyon, central	l u	
THE (NA)	Bargaud	Idem			Idem	Idem	1	
ESTITES I	Basson	1	1	• •	Idem	Idem	1	
	Borte	Idem		" "	Idem	Idem	1	
E A					Idem	Idem	!	
					Idem	Idem	1	
	Brillant	Idem			Idem	ł		
	Brot	Idem		, , ,	Idem	1	L	
Vermi	Chalania	Idem		· [ "	Idem	1		
					Idem Idem	1	1	
	Dégeil	Idem		,	Idem			
	Denoual	Idem			Idem	Idem		
	Cautier	Idem		. "	Idem	F		
					Idem	1		
	Robbe-Grillet.				Idem	1	4	
	Vallon.,			•	Idem	l		
		Idem			ldem	[		
	Λlet	Idem		. #	Idem	J		
100	Arnault	Idem			Idem	u		
		Idem		1	Idem	1		
					2	Idem	1	
	<u> </u>			1	Idem	Idem	. "	
2.3	Bouchon	Idem	. <b> </b> <i></i>			. Idem		
		1				. Idem		
Same					P	. Idem		
1					•	Idem		
1					3	Idem		
	Castillon	. Idem	.		Idem	.   Idem	μ.	
	Gazenave-Go <sup>mt</sup>	e Idem		- I	Y .	. Idem		
					K .	Idem	1	
10					•	. Idem		
1	Destrem	1				Idem		
1	Dieuzeide				Idem	{	1	
Í	Doux	. Idem			0	. Idom		
T.		. Idem			Idem	l		
			•		Idem	•		
84.7	Goudin	. J. acm			1acm	. Idem	••] "	

NOMS	SITUATION ANCIENNE.			SITUA	TION NOUVĖLLE.	
DES AGENTS.	RÉSIDENCES GRADES, OU		TRAITE-	GRADES.	RÉSIDENCES	
DES ROERIS.	GRADES.	services.	MENTS.	GRADAS.	ou services.	MENTS
			fr.			fr.
MM. Haubelat		************		Surnumér <sup>10</sup>	Toulouse, central	μ
Lafon			u	ldem	Idem	U
Leuc			п	Idem	Idem	μ
			g B	Idem	IdemIdem	ע
Menginon				Idem	Idem	u tt
Monier			n	Idem	Idem	
Monsarrat				Idem	_	
Montarnal Pons			R R	Idem	Idem	1
Puech			u "	Idem	Idem	
Roubin			,	Idem	Idem	
			,		Idem	
Andrieux Sureault		i e	п		Paris, central	1
Chapelat			,,,		Lyon, central	, µ
Courbon	Expéditionre.	Marseille, direction		ldem	Idem	•
Ghapusot	Idem	Dijon, direction			Idem	
Vandoré , , , Miles Durant	Datalasta		b		Lannion	1 00
Gouriou	Idem		n n	Employée  Idem	Douarnenoz	1
				Idem	La Charité	1 1
Foulou	ldem	¦	п	ldem	Aire-sur-la-Lys	
M <sup>ma</sup> Martini Miles 13: -1	Employée	Colombes		Idem	Asnières	
M <sup>llos</sup> Dicharry Guibout	Postulante	Rouen, téléphone.	•	Idem	Rouen, bourse	
Mme Gaillot	Idem	Paris 64			Paris 90	
Miles Veniger	Idem	Paris 90	1,000	Idem	Paris 64	1,00
Jord		7, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1	Idem	Nanterre	1 '
Bérault Héliàs		Limogos, central Limoges-Garibaldi.		Idem	Saintes	'
<b>-</b>	9	Paris K	7		Limoges-Garibaldi	4
Méncret	Postulante			Idem	La Tremblade	1.00
M <sup>mo</sup> Thomas	Employée	Montercau		Idem	Gournay-en-Bray	
Miles Le Cam	Postulante			1	Montereau	•
Roussel (Warie)	Idem		n n	1	Thouars	
Ayard	Employée.	Paris, central		i e	Paris 62	, ,
		Paris 62	· ·		Paris, contral	
		Lagny		I	Idem	1 - 7 -
Jamain	Postulante	Idem	1,000	L	Idem	. ·
		Paris K			Paris R	
Baud	Idem	En disponibilité,	11	Idem	Brunoy	1,00
MmerReboul	Idem	Cannes, téléphone.	1,100	Empl. auxi-	Menton, téléphone. Cannes, téléphone.	1,10
Miles Brocard	  Stagiaire	Paris K	li li	liaire. Employée	Paris K	1.00
Delahaye	Idem	Idem	n		Idem	
Lesourre	Idem	Idem	- 17	E.	Idem	
		Idem		•	Idem	
		Charolles		4	Saintes	
	•	En disponibilité		<b>1</b>	Pauillac	•
Boisseau	Postulante			Idem	Le Grevsot	1 00
		Paris 61		E.	Paris 100	
		Levallois-Perret Paris B		l	Paris 61 Levallois-Perret	
	•	En disponibilité			Paris K	1
• • •	]		j			'